



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 20 janvier 2022 (18h30)
Salle Montgolfier - Hôtel de Ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	18
Votants	:	29
Convocation et affichage	:	14/01/2022
Président de séance	:	Madame Maryanne BOURDIN
Secrétaire de séance	:	Monsieur Jérémie FRAYSSE

Etaient présents : Edith MANTELIN, Antoinette SCHERER, Patrick SAIGNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Eric PLAGNAT, Claudie COSTE, Maryanne BOURDIN, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Jérémie FRAYSSE, Catherine MOINE, Danielle MAGAND, Juanita GARDIER, Laura MARTINS PEIXOTO, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC.

Pouvoirs : Catherine MICHALON (pouvoir à Laura MARTINS PEIXOTO), Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Catherine MOINE), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Patrick SAIGNE), Simon PLENET (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Jamal NAJI (pouvoir à Pascal PAILHA), Sophal LIM (pouvoir à Eric PLAGNAT), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Michel SEVENIER (pouvoir à Antoinette SCHERER), Gracinda HERNANDEZ (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Assia BAIBEN-MEZGUELID (pouvoir à Clément CHAPEL), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Jérémie FRAYSSE).

Etaient absents et excusés : Jérôme DOZANCE, Aurélien HERRERO, Véronique NEE, François CHAUVIN.

CM-2022-19 - JEUNESSE - SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022-2026

Rapporteur : Madame Maryanne BOURDIN

La Caisse d'allocations familiales de l'Ardèche, la Communauté d'Agglomération d'Annonay Rhône Agglo ainsi que ses communes membres investies dans un des champs thématiques de la convention, ont souhaité conjointement s'engager dans une nouvelle forme de contractualisation à l'échelle du territoire d'Annonay Rhône Agglo intitulée Convention Territoriale Globale (CTG).

Elle constitue un cadre de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche Famille de la Caf est mobilisé.

Elle poursuit une double logique :

- Décliner les orientations départementales de la branche Famille dans une démarche collaborative ;
- S'accorder sur un projet social de territoire, véritable feuille de route partagée, adapté aux besoins des habitants et des familles.

Cette démarche est menée conjointement avec la réalisation de l'Analyse des besoins sociaux d'Annonay Rhône Agglo et d'Annonay.

Ainsi, différentes thématiques ont été étudiées en 2021 :

- Petite Enfance,
- Enfance,
- Jeunesse,

- Animation de la vie sociale, précarité, accès au droit et inclusion numérique, . Personnes âgées,
- Handicap,
- Et thématiques transversales : Accompagnement à la parentalité, logement, habitat et cadre de vie, santé et mobilité
- Gouvernance.

Les acteurs ont été largement associés à cette démarche ; plus de cent trente acteurs (élus, partenaires, professionnels, associations...) ont participé aux différents temps de la démarche :

Sept temps d'ateliers à distance courant mai et juin sur l'état des lieux et le portrait du territoire (atouts, ressources, besoins, freins et faiblesses),

- Une journée de travail en présentiel, au mois d'octobre, pour travailler sur des propositions d'actions.

Cette démarche se traduit par :

- L'élaboration d'un portrait social de territoire qui permet de partager une vision commune du territoire d'Annonay Rhône Agglo et de repérer les enjeux par un diagnostic partagé ;
- La définition d'axes stratégiques et d'objectifs pour chaque thématique ;

Un programme d'actions pour chaque thématique, inscrites dans un calendrier 2022-2026 (décliné sous forme de fiches actions).

VU le projet de Convention Territoriale Globale 2022-2026, ci-annexée,

VU l'avis favorable de la commission générale du 13 janvier 2022

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet de Convention Territoriale Globale pour la période 2022- 2026 portant sur :

- l'élaboration d'un portrait social de territoire qui permet de partager une vision commune du territoire et de repérer les enjeux par un diagnostic partagé ;
- la définition d'axes stratégiques et d'objectifs pour chaque thématique ;
- un programme d'actions pour chaque thématique, inscrites dans un calendrier 2022-2026,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale,

CHARGE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 31/01/22

Affiché le : 27/01/22

Transmis en sous-préfecture le : 31/01/22

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20220120-29573-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
La Conseillère Municipale

Maryanne BOURDIN

Convention Territoriale Globale

2022 - 2026



ANNONAY RHÔNE AGGLO



SAINT-JULIEN-VOCANCE

MONESTIER

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (2022-2026)

Entre :

- La **Caisse des Allocations familiales de l'Ardèche** représentée par la Présidente de son Conseil d'Administration, **Mme Catherine SCHULER** et par sa Directrice, **Mme Florence COPIN**, dûment autorisées à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « **la Caf** » ;

Et

- La **Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo**, représentée par son **Président M. Simon PLENET** dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire ;
- La **Commune de Annonay**, représentée par son **Maire, M. Simon PLENET**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La **Commune de Ardoix** représentée par son **Maire, Mme Sylvie BONNET**, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La **Commune de Boulieu-lès-Annonay**, représentée par son **Maire, M. Damien BAYLE**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La **Commune de Davézieux**, représentée par son **Maire, M. Gilles DUFAUD**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La **Commune de Monestier**, représentée par son **Maire, M. Denis SAUZE**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La **Commune de Quintenas** représentée par son **Maire, Mme Sylvette DAVID**, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La **Commune de Roiffieux**, représentée par son **Maire, M. Christophe DELLORD**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La **Commune de Saint-Clair**, représentée par son **Maire, M. René SABATIER**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal

- La **Commune de Saint-Cyr**, représentée par son **Maire, Mme Martine OLLIVIER**, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La **Commune de Saint-Désirat** représentée par son **Maire, M. Thierry LERMET**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La **Commune de Saint-Julien Vocance**, représentée par son **Maire, M. Christian ARCHIER**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal
- La **Commune de Saint-Marcel-lès-Annonay**, représentée par son **Maire, Mme Laurence DUMAS**, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La **Commune de Savas** représentée par son **Maire, M. Yves RULLIERE**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- Le **Syndicat Intercommunal Enfance et Jeunesse (SIEJ)**, représenté par son **Président, M. Hugo BIOLLEY**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La **Commune de Talencieux**, représentée par son **Maire, M. Laurent MARCE**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal
- La **Commune de Thorrenc**, représentée par son **Maire, M. Christian FOREL**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La **Commune de Vanosc** représentée par son **Maire, M. Dominique MAZINGARBE**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La **Commune de Vernosc-lès-Annonay**, représentée par son **Maire, M. Patrick OLAGNE**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La **Commune de Villevocance**, représentée par son **Maire, M. Denis HONORE**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal
- La **Commune de Vocance** représentée par son **Maire, Mme Virginie FERRAND**, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommée « **les Partenaires** » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la CAF de l'Ardèche en date du 11 décembre 2019 concernant la stratégie de déploiement des CTG ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la **Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo** en date du **xxxxxxxx 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de **la commune d'Annonay** en date du **xxxxxxxx 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de **la commune d'Ardoix** en date du **xxxxxxxx 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de **la commune de Boulieu-lès-Annonay** en date du **xxxxxxxx 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de **la commune de Davézieux** en date du **xxxxxxxx 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de **la commune de Monestier** en date du **xxxxxxxx 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de **la commune de Quintenas** en date du **xxxxxxxx 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de **la commune de Roiffieux** en date du **xxxxxxxx 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de **la commune de Saint-Clair** en date du **xxxxxxxx 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de **la commune de Saint-Cyr** en date du **xxxxxxxx 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de **la commune de Saint-Désirat** en date du **xxxxxxxx 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de **la commune de Saint-Julien Vocance** en date du **xxxxxxxx 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de **la commune de Saint Julien Vocance** en date du **xxxxxxxx 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de **la commune de Saint-Marcel-lès-Annonay** en date du **xxxxxxxx 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de **la commune de Savas** en date du **xxxxxxxx 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal **du Syndicat Intercommunal Enfance et Jeunesse** en date du **xxxxxxxx 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de **la commune de Talencieux** en date du **xxxxxxxx 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de **la commune de Thorrenc** en date du **xxxxxxxx 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de **la commune de Vanosc** en date du **xxxxxxxx 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de **la commune de Vernosc-lès-Annonay** en date du **xxxxxxxx 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de **la commune de Villevocance** en date du **xxxxxxxx 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de **la commune de Vocance** en date du **xxxxxxxx 2021** figurant en annexe 6 de la présente convention

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le

développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire au regard de :

- Ses caractéristiques territoriales
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles
- Les territoires et les champs d'intervention prioritaires
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté,
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs

L'ensemble de ces informations permettant de situer le territoire par rapport aux tendances et aux dynamiques repérées à l'échelle du département sont détaillées dans le diagnostic partagé en [Annexe 1](#).

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, **la Caf de l'Ardèche, la Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo, le SIEJ et les communes de Annonay, Ardoix, Boulieu-lès-Annonay, Davézieux, Monestier, Quintenas, Roiffieux, Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Désirat, Saint-Julien Vocance, Saint-Marcel-lès-Annonay, Savas, Talencieux, Thorrenc, Vanosc, Vernosc, Villevocance, Vocance** souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ([Annexe 2](#)) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants ([Annexe 3](#)).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo visent à :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
 - Renforcer le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en direction de toutes les familles du territoire.
 - Contribuer à la structuration d'une offre « enfance et jeunesse » adaptée aux besoins des familles.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
 - Contribuer au développement d'une offre territoriale diversifiée et structurée
 - Accompagner le développement de la politique de soutien à la parentalité
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
 - Améliorer le parcours d'insertion des personnes et des familles en situation de précarité
 - Aider les familles confrontées à des évènements ou des difficultés fragilisant la vie familiale.

- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité

L'offre de service de la CAF présente sur ce territoire est détaillée dans le diagnostic partagé (ANNEXE 1).

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL ENFANCE ET JEUNESSE (SIEJ) ET DES COMMUNES DE L'AGGLO

La Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo, les communes du SIEJ , (*Bogy, Brossainc, Charnas, Colombier le Cardinal, Félines, Limony, Peaugres, Serrières, St Jacques d'Attieieux et Vinzieux*) et les communes d'Annonay, Ardoix, Boulieu-lès-Annonay, Davézieux, Quintenas, Roiffieux, Savas, St Désirat, St Cyr, St Marcel-lès-Annonay, Talencieux, Vernosc-lès-Annonay, Vanosc, Vocance, Villevocance mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent les champs d'intervention suivants :

- Petite enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Insertion, précarité, animation de la vie sociale
- Handicap
- Personnes âgées
- Accès aux droits et inclusion numérique
- Logement, habitat et cadre de vie
- Accompagnement à la parentalité.

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention retenus conjointement sont les suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;

- Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les axes stratégiques dégagés à l'issue du diagnostic partagé sont :

- Axe global : Accompagner l'usager, l'habitant, la famille dans son parcours de vie
- Axe petite enfance :
 - Axe stratégique 1 : Améliorer la gouvernance pour mener une politique petite enfance concertée
 - Axe stratégique 2 : Poursuivre l'accompagnement des structures existantes et développer des réponses aux besoins spécifiques
 - Axe stratégique 3 : Promouvoir la continuité de l'accueil dans tous les temps de vie de l'enfant et déployer des passerelles entre les services
 - Axe stratégique 4 : Prendre en compte les questions de santé et de bien-être de l'enfant dans les actions et les projets
- Axe enfance :
 - Axe stratégique 5 : Répondre aux besoins des familles tout en assurant la viabilité économique des accueils (individuels et) collectifs
 - Axe stratégique 6 : Promouvoir la continuité de l'accueil dans tous les temps de vie de l'enfant et déployer des passerelles entre les services
 - Axe stratégique 7 : Prendre en compte les questions de santé et de bien-être de l'enfant dans les actions et les projets
 - Axe stratégique 8 : Promouvoir les actions enfance sur le territoire et favoriser l'interconnaissance
- Axe jeunesse
 - Axe stratégique 9 : Renforcer le portage de la politique jeunesse par les collectivités
 - Axe stratégique 10 : Promouvoir des démarches d'accompagnement des jeunes et renforcer l'efficience des interventions
 - Axe stratégique 11 : Prendre en compte les besoins spécifiques et accompagner sans stigmatiser

- Axe personnes âgées
 - Axe stratégique 12 : renforcer la coordination des actions
 - Axe stratégique 13 : renforcer les liens sociaux et limiter l'isolement des personnes âgées
 - Axe stratégique 14 : renforcer l'accès aux services de soin, d'accompagnement et d'accueil
- Axe handicap
 - Axe stratégique 15 : Renforcer l'accompagnement des familles et des aidants
 - Axe stratégique 16 : Garantir l'inclusion des personnes en situation de handicap
 - Axe stratégique 17 : Mieux connaître pour mieux appréhender les handicaps
- Axe accès aux droits, insertion, précarité et animation vie sociale
 - Axe stratégique 18 : Pérenniser les équipements d'animation de la vie sociale, soutenir les dynamiques locales d'innovation sociale et les réseaux d'acteurs
 - Axe stratégique 19 : Soutenir et développer des projets d'insertion par l'économie et l'emploi
 - Axe stratégique 20 : Soutenir et renforcer l'accès aux soins
 - Axe stratégique 21 : Soutenir l'accès aux droits des populations les plus fragiles
- Axes transversaux :
 - Axe stratégique 22 Soutien à la parentalité : Coordonner les actions de soutien à la parentalité
 - Axe stratégique 23 Soutien à la parentalité : Soutenir les actions en réponse aux besoins identifiés
 - Axe stratégique 24 Logement et habitat : maintenir la coopération en faveur des populations ayant des difficultés liées au logement

Les [Annexes 2 et 3](#) à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de l'Ardèche, la Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo, le SIEJ et les communes de Annonay, Ardoix, Boulieu-lès-Annonay, Davézieux, Monestier, Quintenas, Roiffieux, Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Désirat, Saint-Julien Vocance, Saint-Marcel-lès-Annonay, Savas, Talencieux, Thorrenc, Vanosc, Vernosc-lès-Annonay, Villevocance, Vocance s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des

parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de **la Caf de l'Ardèche, la Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo, le SIEJ et les communes de Annonay, Ardoix, Boulieu-lès-Annonay, Davézieux, Monestier, Quintenas, Roiffieux, Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Désirat, Saint-Julien Vocance, Saint-Marcel-lès-Annonay, Savas, Talencieux, Thorrenc, Vanosc, Vernosc, Villevocance, Vocance**. Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

¹ Le montant de référence est le montant de Psej versé correspondant à l'exercice 2019 sauf pour les EAJE dont le montant est calculé à partir de la charge à payer 2020.

- Le comité de pilotage sera copiloté par **la Caf de l'Ardèche, la Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo, le SIEJ et les communes de Annonay, Ardoix, Boulieu-lès-Annonay, Davézieux, Monestier, Quintenas, Roiffieux, Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Désirat, Saint-Julien Vocance, Saint-Marcel-lès-Annonay, Savas, Talencieux, Thorrenc, Vanosc, Vernosc, Villevocance, Vocance** Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite **au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg**, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter **du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026 pour une période 5 ans**.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à

l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RE COURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discréetion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Aubenas, le 26 novembre 2021.

En 21 exemplaires originaux.

Cette convention comporte 18 pages paraphées par les parties et les 6 annexes énumérées dans le sommaire.

La Caf de l'Ardèche La Directrice Mme Florence COPIN	La Caf de l'Ardèche La Présidente Mme Catherine SCHULER
La Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo	Le Président M. Simon PLENET
Le Syndicat Intercommunal Enfance et Jeunesse (SIEJ)	Le Président, M. Hugo BOLLEY
La commune de Annonay	Le Maire, M. SIMON PLENET
La commune de Ardoix	Le Maire, Mme Sylvie BONNET
La commune de Boulieu-lès-Annonay	Le Maire, M. Damien BAYLE
La commune de Davézieux	Le Maire, M. Gilles DUFAUD
La commune de Monestier	Le Maire, M. Denis SAUZE
La commune de Quintenas	Le Maire, Mme Sylvette DAVID

La commune de Roiffieux	Le Maire, M. Christophe DELORD
La commune de Saint-Clair	Le Maire, M. René SABATIER
La commune de Saint-Cyr	Le Maire, Mme Martine OLLIVIER
La commune de Saint-Désirat	Le Maire, M. Thierry LERMET
La commune de Saint-Julien Vocance	Le Maire, M. Christian ARCHIER
La commune de Saint-Marcel-lès-Annonay	Le Maire, Mme Laurence DUMAS
La commune de Savas	Le Maire, M. Yves RULLIERE
La commune de Talencieux	Le Maire, M. Laurent MARCE
La commune de Thorrenc	Le Maire, M. Christian FOREL

La commune de Vanosc	Le Maire, M. Dominique MAZINGARBE
La commune de Vernosc-lès-Annonay	Le Maire, M. Patrick OLAGNE
La commune de Villevocance	Le Maire, M. Denis HONORE
La commune de Vocance	Le Maire, Mme Virginie FERRAND

PROJET

SOMMAIRE

ANNEXE 1 – Diagnostic partagé

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

ANNEXE 3 – Plan d’actions 2022-2026 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

ANNEXE 5 – Evaluation

ANNEXE 6 – Décision du conseil communautaire de la Communauté d’Agglomération Annonay Rhône Agglo, du SIEJ et des conseils municipaux des communes de Annonay, Ardoix, Boulieu-lès-Annonay, Davézieux, Monestier, Quintenas, Roiffieux, Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Julien Vocance, Saint-Marcel-lès-Annonay, Savas, Talencieux, Thorrenc, Vanosc, Vernosc, Villevocance et Vocance.

ANNEXE 1 – Diagnostic partagé

Les élections municipales de 2020 ont vu la mise en place d'équipes et de projets nouveaux sur plusieurs des 29 communes qui composent la Communauté d'Agglomération « Annonay Rhône Agglo », qui doit dès lors engager une démarche d'analyse des besoins sociaux (ABS) au cours de l'année suivant le renouvellement des conseils municipaux.

Le Département et la CAF de l'Ardèche se préparent à signer une convention territoriale globale commune, pour laquelle sera conduite une monographie des actions jeunesse et réalisé le portrait social du territoire. Le Département accompagne aussi Annonay Rhône Agglo pour constituer son analyse des besoins sociaux.

Ces études et l'articulation en 2021 des deux démarches ABS et CTG nous ont permis d'identifier les besoins du territoire et de construire une feuille de route partagée avec la collectivité et les partenaires pour les cinq prochaines années.

Au « sortir » de la crise sanitaire du COVID, les élus communautaires et les partenaires sont mobilisés et volontaires pour travailler ensemble sur ces perspectives. Annonay Rhône Agglo coordonne les compétences « petite enfance » et « parentalité » sur le territoire. « L'enfance et la jeunesse », « l'animation de la vie sociale » et « l'insertion » sont assurées par les Communes.

A partir du portrait social du territoire proposé par la Caf et partagé avec l'ensemble des communes d'Annonay Rhône Agglo, les premiers ateliers ont été organisés sur le territoire en distanciel, du fait du contexte sanitaire, en mai et juin 2021 avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie des familles et des habitants. Ces sept ateliers ont réuni 104 participants différents pour 183 participations, certains ayant pu participer à plusieurs thématiques :

- 10 mai et 3 juin 2021 : groupe thématique PETITE ENFANCE,
- 20 mai 2021 : groupe thématique JEUNESSE,
- 25 mai 2021 : groupe thématique ENFANCE,
- 31 mai 2021 : groupe thématique HANDICAP,
- 1^{ER} juin 2021 : groupe thématique SANTE,
- 8 juin 2021 : groupe thématique PERSONNES AGEES,
- 3 juin et 23 juin 2021 : groupe thématique INSERTION PRECARITE ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET ACCES AUX DROITS,

Grace à l'accompagnement du Département, les outils de travail à distance ont permis les échanges et la co-construction avec notamment plusieurs élus et représentants des services municipaux et de l'agglo, des représentants du département, du pole allocataire de la CAF, des gestionnaires de crèches, centres de loisirs, accueils de jeunes, clubs sportifs ou culturels, des responsables de tiers lieux, de structures à vocation sociale, globalement des structures œuvrant pour le public de la petite enfance aux personnes âgées... Ces ateliers avaient pour ambition de présenter les données « froides » du portrait social afin que les partenaires sur le territoire puissent amender ces données par le biais de compléments sur leurs fonctionnements, publics, projets, partenariats... etc. Chaque atelier a été conduit en demi-journée (plage 9h/12h ou 14h/17h). Les données

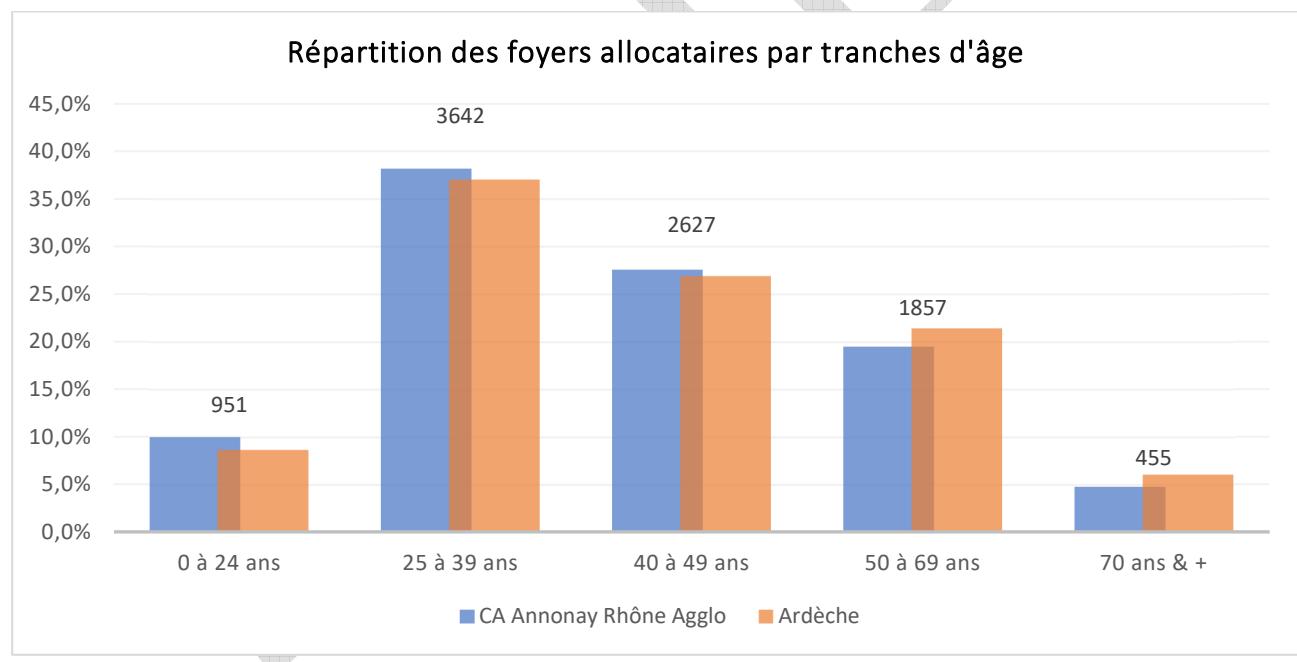
ont ensuite été synthétisée par le comité technique pour faire valider par le Comité de Pilotage du 30 septembre les enjeux et objectifs pour chacune des thématiques.

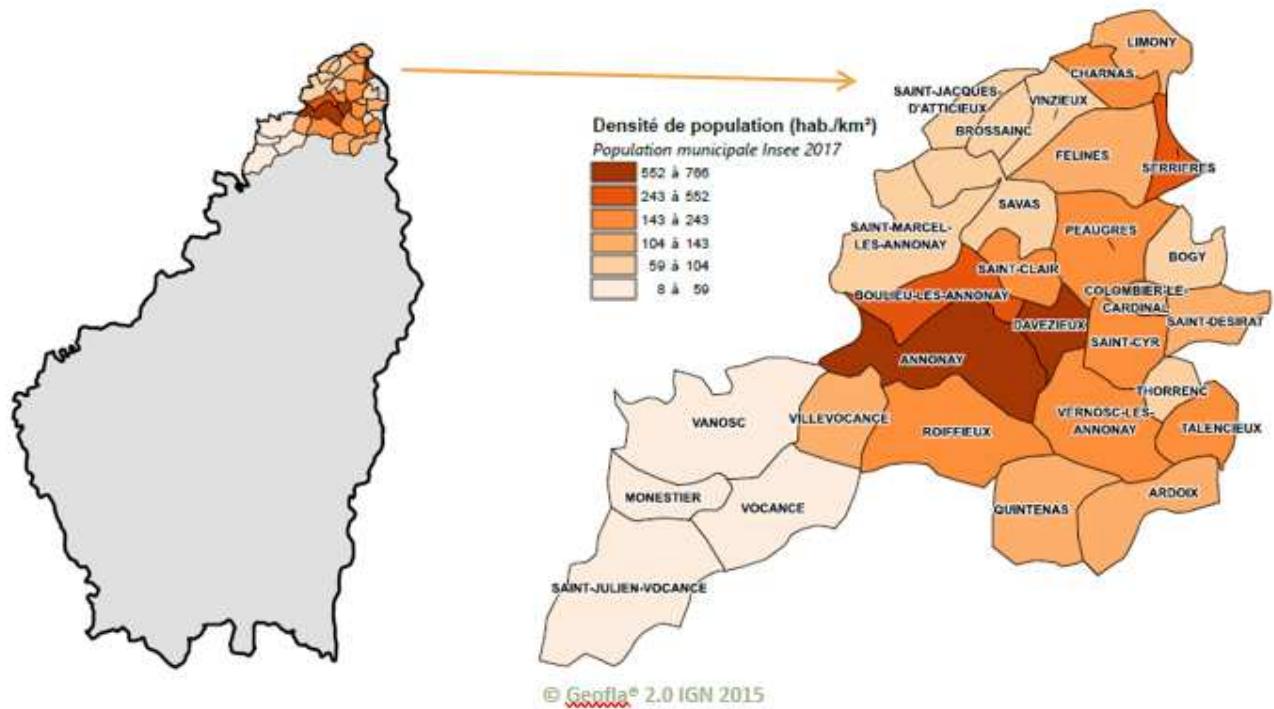
Le 2^{ème} atelier a pu être organisé en présentiel le mardi 12 octobre 2021 à l'espace Jean Monnet au parc de la Lombardière à Annonay. Il a rassemblé 74 personnes (gestionnaires de structures, partenaires sociaux, élus, institutions, représentants de services etc..., toutes thématiques confondues).

Le diagnostic, les enjeux, objectifs et fiches actions ci-après sont le fruit de cette démarche collaborative menée sur l'année 2021.

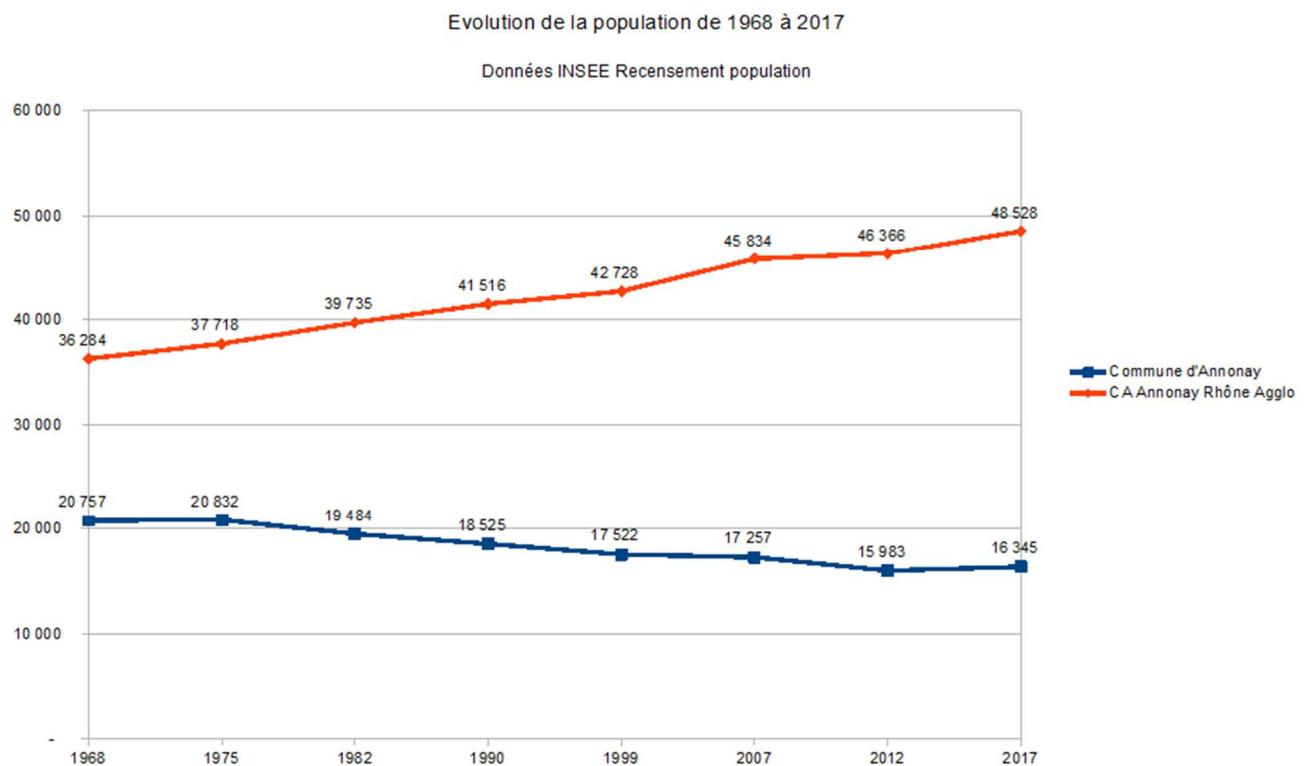
Contexte territorial

- **48 528 habitants** (14,9% des habitants de l'Ardèche) (Insee 2017) répartis sur 29 communes
- **316 km² de superficie** (5,7% de la surface du département)
- **9 538 foyers allocataires CAF** (15,9% des allocataires de l'Ardèche) (2019)
- **24 481 personnes couvertes par la CAF** (2019)
- **Taux de couverture CAF : 50,4%** (44,8% en Ardèche)
- **Taux de chômage des 15-64 ans : 12,3%** (14,1% en Ardèche ; Insee 2017)





Evolution de la population de l'agglomération de 1968 à 2017



Population et démographie, les points saillants :

- L'agglomération a connu une croissance de sa population entre 2012 et 2017 : + 0,92 % par an entre 2012 et 2017 soit + 472 habitants.
- La croissance démographique est due à un solde naturel positif de 0,17 % et un solde migratoire de 0,74 %.
- Dans certaines zones, c'est l'arrivée de nouvelle population qui vient compenser une baisse de la population (Annonay-Davézieux ; Serrières) alors que certaines communes connaissent une dynamique inverse (vallée de la Vocance, Roiffieux).
- Les caractéristiques de la population de l'Agglomération sont plutôt spécifiques suivant un zonage comparable.
- On retrouve une couronne péri-urbaine autour d'Annonay regroupant les communes du nord, de l'est et du sud de l'agglo, aux caractéristiques équivalentes : une part plus importante de ménages avec enfants ; une population globalement plus jeune.
- La population d'Annonay, des communes de la vallée de la Vocance et de Serrières se distinguent : part des personnes vivant seules plus importante (plus de 43 % à St-Julien-V. Serrières et Annonay), moins de couples avec enfants et plus de familles monoparentales parmi les familles avec enfants (1 famille sur 2 à Serrières, soit 76 familles ; 856 familles à Annonay ; 150 à Davézieux).
- Parmi la population allocataire (CAF), plus d'une famille sur 4 est monoparentale avec une plus forte précarité (58,3% des familles)

L'évolution de la pyramide des âges laisse entrevoir un vieillissement de la population avec une baisse de la proportion des 30-44 ans et une augmentation de la proportion des classes d'âge au-delà de 45 ans. Les divergences entre communes peuvent être assez fortes. La proportion des plus de 65 ans plus importante à Annonay et dans les communes de l'ouest et du centre de l'agglomération alors qu'elle est moins marquée à l'est (sauf Serrières et Limony). On retrouve cette répartition pour les 75 ans et plus.

La dynamique de résidentialisation est appréhendable de façon similaire à l'échelle infra-communale : des centre-bourgs et centres-villes délaissés au profit des quartiers périphériques, la désaffection du centre avec des problématiques d'habitat et de logement, de mobilité...

Une forte activité économique à Annonay

Les emplois de la zone sont fortement concentrés sur Annonay et Davézieux, Annonay reste une des communes les plus fortement touchée par le chômage, malgré un taux d'activité des 15-64 ans comparativement plus faible.

En matière d'emploi et de chômage, les caractéristiques du territoire se superposent avec les données sur la population et les familles : taux d'activité des personnes de 20 à 64 ans très important dans les communes autour d'Annonay, sauf vallée de la Vocance et Serrières ; taux de chômage + fort à Annonay et Serrières.

Le taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans augmente entre 2007 et 2017, passant de 66 % à 71 % ; mais il reste stable chez les femmes de 25 à 55 ans (87%).

En 2017, le taux de chômage était un peu inférieur à la moyenne nationale : 12,3 % des actifs (France 13,9 %), avec un taux plus élevé chez les femmes (13,3 %) que chez les

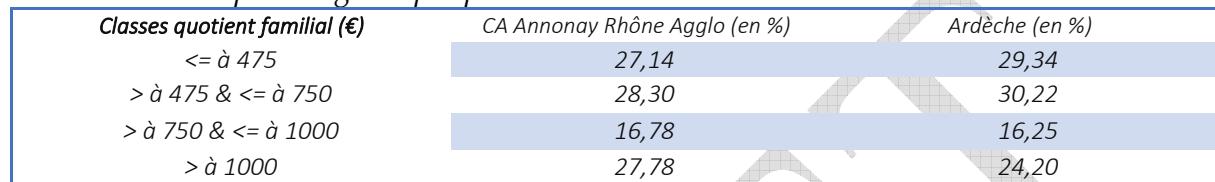
hommes (11,4 %). Données RP à comparer avec le taux de chômage localisé 8,8 % en 2017 et 8 % en 2019 (estimation zone d'emploi Annonay-Vienne)

En 2019, 4 275 demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C sur la zone d'emploi Annonay, 2 560 demandeurs de cat. A dont 30 % de « très longue durée » (24 mois).

Les acteurs l'emploi relève une inadéquation entre le besoin des entreprises (qualification /compétences) et le profil des demandeurs d'emploi.

Précarité et accès aux droits

Des allocataires plus fragiles que précaires



Source : CAF (2019)

55,4% des allocataires du territoire ont un quotient familial inférieur à 750€ contre 59,6% en Ardèche.

	CA Annonay Rhône Agglo	Ardèche	France métropolitaine
Nombre d'allocataires	9 538	60 007	12 788 333
Bas revenus en % d'allocataires	2 617 27,4%	17 803 29,7%	3 854 858 30,1%
Fragiles en % d'allocataires	1 419 14,9%	9 054 15,1%	1 761 910 13,8%
Monoparents en % d'allocataires avec enfant	1 363 26,3%	8 553 28,0%	1 881 081 28,9%
Monoparents précaires en % de monoparents	795 58,3%	5 055 59,1%	1 047 432 55,7%
20 à 24 ans en % d'allocataires	833 8,7%	4 556 7,6%	1 415 822 11,1%
Bas revenus 20 à 24 ans en % d'allocataires de 20 à 24 ans	222 26,7%	1 226 26,9%	326 216 23,0%

La proportion d'allocataires à bas revenus (allocataires avec un revenu par unité de consommation inférieur à 1 096€) est inférieure à la proportion départementale et nationale, ils représentent un peu plus d'un allocataire sur quatre à l'échelle du territoire. Cependant, 14,9% des allocataires ne passent le seuil de bas revenus que grâce aux prestations CAF (foyers dits « fragiles »), un taux là supérieur à la tendance nationale.

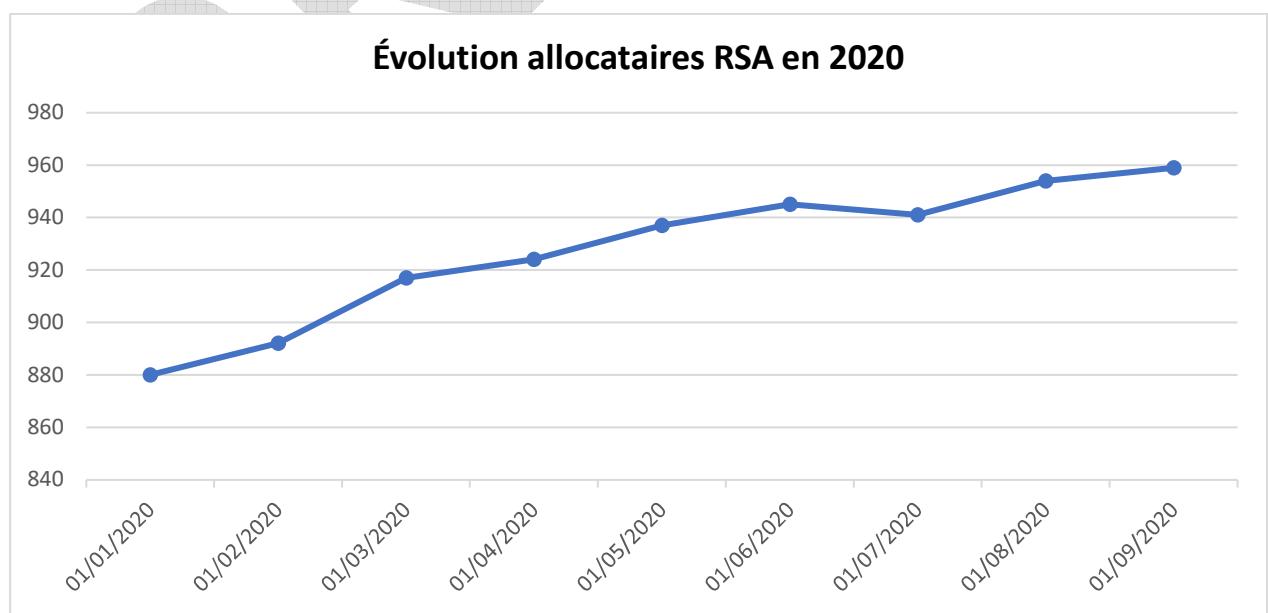
Plus d'une famille sur quatre du territoire est monoparentale, une proportion inférieure aux moyennes nationales et départementales. Ces foyers sont particulièrement marqués par la précarité : plus de 58% des monoparents ont un revenu inférieur au seuil de bas revenus.

Les jeunes allocataires de 20 à 24 ans sont 833 à vivre sur le territoire de la CA Annonay Rhône Agglo et représentent 8,7% du total des allocataires. Cette population est aussi propice à la fragilité, en effet, 26,7% sont à bas revenus.

	CA Annonay Rhône Agglo	Ardèche	France métropolitaine
Nombre d'allocataires	9 538	60 007	12 788 333
Revenu de solidarité active (RSA) en % d'allocataires	919 <i>9,6%</i>	6 297 <i>10,5%</i>	1 667 715 <i>13,0%</i>
RSA majoré En % de bénéficiaires du RSA	144 <i>15,7%</i>	731 <i>11,6%</i>	195 332 <i>11,7%</i>
Allocation aux adultes handicapés (AAH) en % d'allocataires	848 <i>8,9%</i>	6 075 <i>10,1%</i>	1 111 240 <i>8,7%</i>
Prime pour l'activité (PPA) en % d'allocataires	3 318 <i>34,8%</i>	21 102 <i>35,2%</i>	4 018 579 <i>31,4%</i>

Source : CAF (2019)

919 bénéficiaires du RSA vivent sur la communauté d'agglomération, ils représentent en 2019 moins de 10% des allocataires ce qui est inférieur au taux départemental et national.



La CAF de l'Ardèche, sur délégation du Conseil Départemental, se voit confier dans le cadre d'une convention conclue entre le Département et la CAF Ardèche, l'accompagnement de bénéficiaires du RSA Majoré (femme isolée avec enfant de moins de 3 ans), pour permettre au bénéficiaire de dépasser les difficultés pouvant faire obstacle à son parcours d'insertion sociale et professionnelle. Avec la crise sanitaire, la demande d'accompagnement est en augmentation et la majorité des orientations concerne des allocataires domiciliés à Annonay.

Le pourcentage de bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés est élevé en Ardèche comparativement à l'hexagone. Le territoire de la CA Annonay Rhône Agglo ne suit pas cette tendance avec un taux très proche du national.

C'est 34,8% des allocataires qui voient leurs revenus complétés grâce à la prime pour l'activité soit un taux supérieur à celui de la France métropolitaine mais inférieur à celui de l'Ardèche.

Des écarts de niveau de vie des habitants en correspondance avec les caractéristiques spécifiques de la population

Une situation plus favorable dans les communes à la périphérie d'Annonay, du nord au sud, en passant par l'est de l'agglomération où le revenu médian est globalement plus élevé que la moyenne (allant de 25 000 € à St-Clair à 18 320 € à Annonay) ; le quotient familial des familles allocataires CAF y est aussi plus élevé (plus de la moitié des foyers ont un QF supérieur à 1000 € alors qu'ils représentent moins du quart de la population allocataire à Annonay).

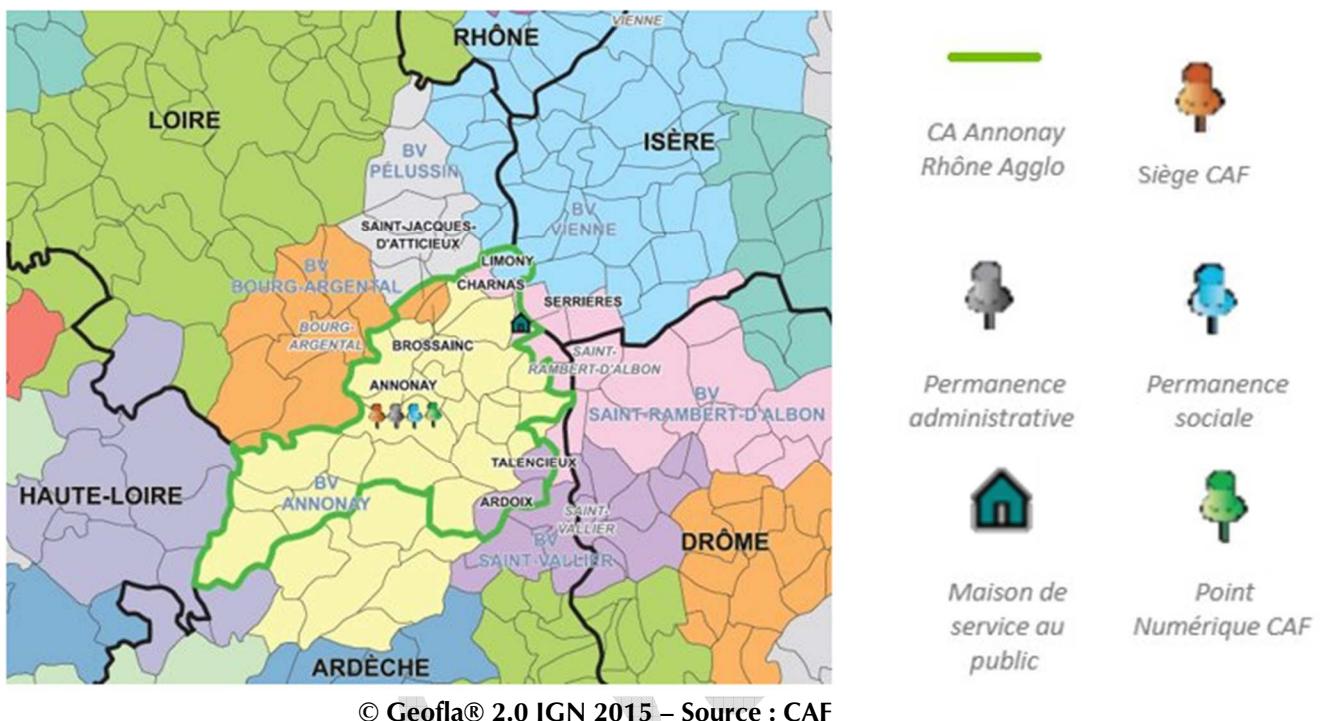
55,4% des allocataires du territoire ont un quotient familial inférieur à 750 et peuvent donc prétendre aux aides financières du service social de la CAF ; 14,9% des allocataires ne passent le seuil de bas revenus que grâce aux prestations (foyers dits « fragiles ») Serrières et les communes de la vallée de la Vocance sont marquées par une situation plus défavorable : un revenu médian plutôt inférieur, proportion importante de foyers dont le revenu est composé à moitié de prestations sociales

Annonay Rhône Agglo est compétente pour soutenir, par le fonctionnement, des associations de solidarités œuvrant de manière pérenne et [concertée], et participe à l'analyse des besoins sociaux (ADAPEI, Croix Rouge, DUDH, Emmaüs, Etape-Collectif.

Un cumul de difficultés à Annonay : le revenu médian le plus faible de l'agglomération (18 320 € à Annonay pour 21 300 € en moyenne dans l'agglomération), un taux de pauvreté importante (20 % des foyers en dessous du seuil de pauvreté, 33 % chez les jeunes de moins de 30 ans et 49 % dans la zone en quartier prioritaire), 75 % des bénéficiaires du RSA (683 bénéficiaires couvrant une population totale de près de 1 400 personnes en 2019, soit 9 % de la population).

Annonay Rhône Agglo est compétente pour réaliser un diagnostic en matière d'insertion par l'économie ainsi que pour le soutien à des actions d'insertion : chantiers, clauses d'insertion, soutien à la Mission Locale.

Une présence importante des services de la CAF



22 communes d'Annonay Rhône Agglo sur 29 appartiennent au bassin de vie d'Annonay. Les communes de Brossainc et Saint-Jacques-d'Atticieux sont tournées vers Bourg-Argental (Loire), les communes d'Ardoix et Talencieux sont inscrites dans le bassin de vie de Saint-Vallier, la commune de Limony est orientée vers Vienne (Isère) et enfin les communes de Charnas et Serrières dépendent du bassin de Saint Rambert d'Albon et profitent d'une Maison de service au public sur la commune de Serrières.

La présence du siège de la Caf à Annonay offre divers types d'accueil :

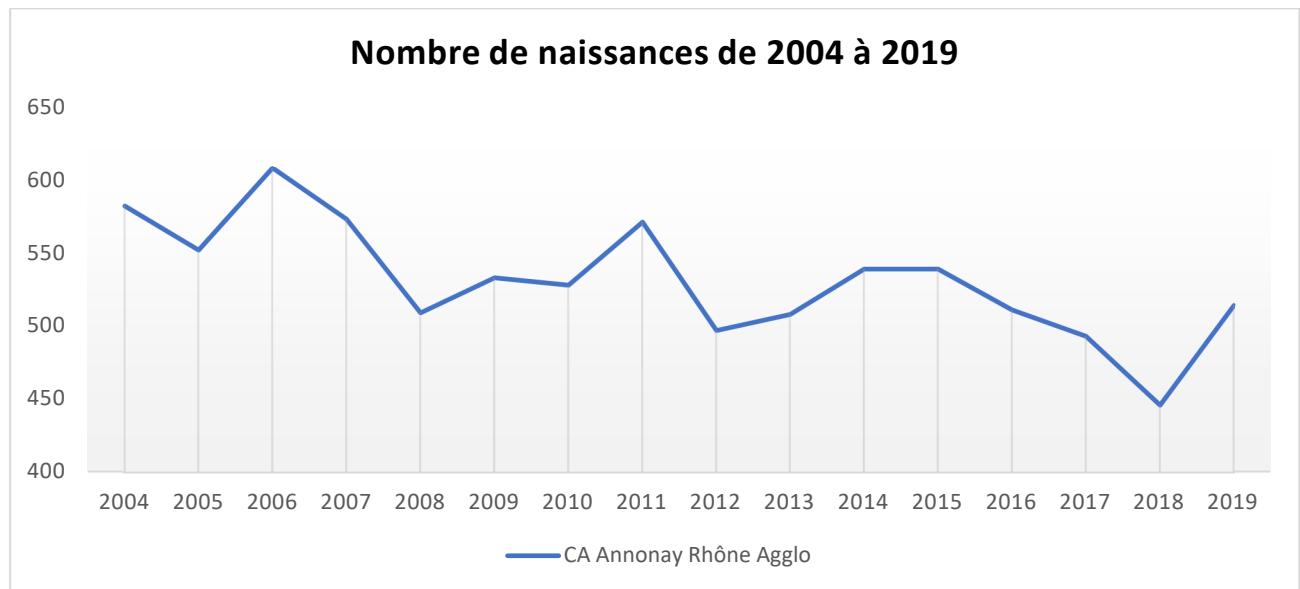
- 1 accueil administratif ouvert du lundi au vendredi en libre-service et sur rendez-vous
- 1 accueil social sur rendez-vous
- 2 postes en libre-service pour consulter le caf.fr avec la possibilité d'éditer des documents

Axes de travail proposés :

- **Consolider l'accès aux droits sur l'ensemble du territoire, avec une attention particulière au public monoparent et précaire**
- **Veiller à l'inclusion numérique sur l'ensemble du territoire**

Petite enfance

Une natalité stable ; des familles vulnérables



Source : Insee, statistiques de l'état civil (2019)

514 naissances ont été domiciliées par l'état civil sur le territoire intercommunal en 2019 (539 en 2015, une diminution de 4,6% contre une diminution de 8,2% au département et de 6,1% au national).

En 2019 les enfants d'allocataires âgés de moins de 6 ans sont 2 992 à vivre sur la communauté d'agglomération, dont 1 413 âgés de moins de 3 ans (une diminution de 4,9% pour les moins de 6 ans et de 8,5% pour les moins de 3 ans par rapport à 2015). Constat d'une natalité stable depuis 2011 sur la majeure partie du territoire (en baisse dans la vallée de la Vocance) ;

En parallèle, le taux d'activité des femmes de 25 à 55 ans est stable et à un niveau élevé (87%)

54,4% des jeunes enfants (moins de 3 ans) d'allocataires ont leurs 2 parents ou le monoparent en emploi, ce qui est proche du taux départemental (54,9%) mais supérieur au taux national (51,9%).

Profil des familles avec enfant(s) de moins de 3 ans

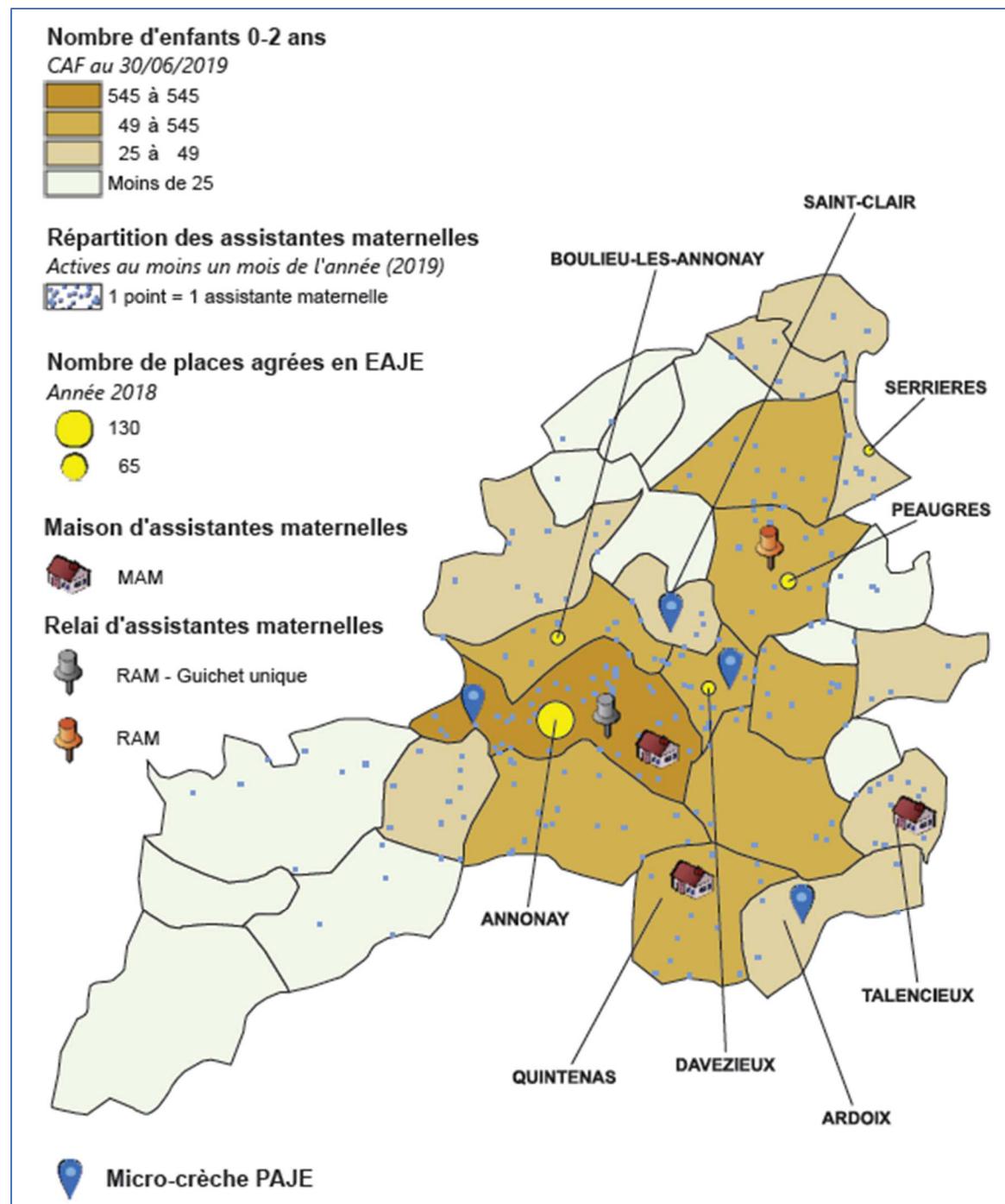
	CA Annonay Rhône Agglo	Ardèche	France métropolitaine
<i>Familles avec enfant(s) de moins de 3 ans</i>	<i>1 294 (13,6% des allocataires)</i>	<i>7 520 (12,5% des allocataires)</i>	<i>1 789 771 (15,0% des allocataires)</i>
Monoparentales (%)	13,1	12,6	15,3
Précaires (%)	25,0	23,8	25,9
Fragiles (%)	13,0	15,5	14,5

Source : CAF (2019)

La part des familles monoparentales et précaires, susceptibles d'avoir des besoins plus spécifiques, dépasse la moyenne départementale et nationale. La proportion de familles fragiles avec enfant(s) de moins de 3 ans est relativement faible sur l'agglomération. Toutefois, près de 30 % des enfants de moins de 3 ans vivant à Annonay sont considérés en situation de vulnérabilité.

Les familles monoparentales sont plutôt sous-représentées parmi les familles usagées des crèches de l'agglomération.

Une offre d'accueil diversifiée et un développement de l'offre d'accueil collectif cette dernière décennie



© Geofla® 2.0 IGN 2015 – Source : CAF

Dans les cinq dernières années, l'offre d'accueil collectif s'est fortement développée :

- Création de la crèche de Serrières avec 15 places
- Ouverture de plusieurs micro-crèches avec création de 60 places : 112 familles y ont recours en 2019 contre 53 en 2017

Le taux de couverture (capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil « formels » pour 100 enfants de moins de 3 ans, au 1^{er} Janvier 2018)

sur le territoire est de 63,5% (Annonay : 59,6%, Ardèche : 62,1%, national : 59,3%). Au 1^{er} Janvier 2018, cela représentait 960 places d'accueil potentielles pour 1 513 enfants de moins de 3 ans estimés.

Des taux d'occupation élevés (entre 66% et 78%) pour les 6 multi accueils, supérieurs aux taux départemental et national (voir tableau ci-dessous)

Le taux de couverture intègre les enfants de deux ans, scolarisés en école maternelle (privée ou publique) : ils étaient 183 (Caf et Msa) concernés en 2019 (soit 34,7% de la population des enfants de 2 ans contre 22,8% en Ardèche et 11,8% en France métropolitaine).

Les établissements d'accueil du jeune enfant :

Établissements d'accueil du jeune enfant					
Commune EAJE	Nombre de places agréées de 0 à 5 ans	Nombre d'enfants inscrits	Dont pauvres ²	Taux d'occupation réalisé (%)	Taux d'occupation facturé (%)
Accueil collectif					
Annonay (À p'tit pas)	40	126	12	73,9	78,2
Annonay (L'île aux enfants)	22	91	33	66,2	72,3
Boulieu-Lès-Annonay	22	47	11	68,0	71,9
Davézieux	21	71	22	72,1	74,5
Peaugres	28	78	22	72,5	76,2
Serrières	15	39	13	68,8	73,0
Accueil familial					
Annonay	60	147	85	53,5	57,2
TOTAL	208	599	198	65,4	69,4

Le taux d'occupation brut réalisé en accueil collectif (65,4%) est supérieur au taux départemental (64,6%) et national (62,0%), avec une situation particulière pour la crèche familiale. Lorsque l'on applique la modulation liée à la capacité ce taux d'occupation augmente. Les structures d'accueils ont globalement une fréquentation importante et accueillent les enfants par le biais de contrats réguliers et occasionnels.

A l'horizon 2022, Annonay Rhône agglo ouvrira 30 places supplémentaires : 10 en crèche familiale et un multi accueil de 20 places en centre-ville. Des projets d'installation de micro-crèche privée et de MAM sont en projet sur le secteur de Limony

² Nombre d'enfants inscrits qui se voient appliquer une tarification inférieure à 1€ de l'heure

Micro-crèches Paje :

L'accueil en micro-crèche privée, au même titre que tout établissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) est soumis à des règles précises d'ouverture, de fonctionnement et de financement. Tout porteur de projet qui souhaite créer une micro-crèche doit solliciter les services de la Caf et de la Pmi sur son implantation, l'étude de besoin et de faisabilité et doit s'informer sur les règles et procédures à respecter. La collectivité est également sollicitée pour donner un avis d'opportunité sur l'implantation. Sur Annonay Rhône Agglo, plusieurs structures micro-crèches (MC) se sont implantées et représentent aujourd'hui 60 places d'accueil supplémentaires :

- MC les Loulous à Ardoix : 10 places
- MC A l'abordage à Davézieux : 10 places
- MC Verveine et MC Citronelle à Annonay : 10 + 10 places
- MC la ruche aux Abeilles à St Clair Savas : 10 + 10 places

Développement de l'accueil collectif... fragilité de l'accueil individuel :

Source : CAF (2018)

Assistantes maternelles			
Nombre assistantes maternelles agréées actives au moins un mois de l'année	Nombre assistantes maternelles agréées actives au cours du mois de référence	Taux d'assistantes maternelles de 50 ans ou plus	Nombre enfants gardés
232	194	44,3	727

Source : CAF (2019)

Parmi les 194 assistantes maternelles agréées actives au cours du mois de référence (décembre 2019), 71,1% gardent 3 enfants ou plus contre 73,5% en Ardèche et 63,2% en France métropolitaine. Par ailleurs, 46 d'entre elles ont 50 ans ou plus soit un taux de 44,3%.

Du côté de l'offre d'accueil individuel (assistantes maternelles), on constate une fragilité importante : vieillissement des professionnelles, peu de demandes d'agrément.

La création des RAM (Peaugres en 2012 et CIAS en 2015) a permis de renforcer le lien avec les assistants maternels et l'accompagnement des familles. Il constitue un service indéniable mais souffre parfois d'un manque de visibilité.

Le nombre d'assistantes maternelles agréées est passé de 283 en 2011 à 266 en 2019 ; le nombre d'enfants gardés passe respectivement entre 2016 et 2019 de 492 à 402 (- de 3 ans) et 859 à 735(- de 6 ans).

Le contexte actuel (COVID) a renforcé les difficultés des Assistantes Maternelles et met en exergue le rôle des RAM dans l'accompagnement sur le territoire.

Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) porté par le CIAS à Annonay et celui de Peaugres géré par l'AGIPE, permettent notamment d'informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil existants sur le territoire. Ils couvrent l'ensemble de la communauté d'agglomération et comptent 4,5 Équivalent Temps Plein (ETP). On compte ainsi un ETP d'animatrice Ram pour 43,1 assistantes maternelles sur le territoire, soit un ratio proche

du département (1 ETP animatrice Ram pour 42,6 assistantes maternelles) mais supérieur au national (1 pour 84,9).

Les RAM du territoire sont engagés dans plusieurs missions complémentaires permettant de prendre en compte et s'adapter aux grands enjeux du secteur.

Dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et Simplification de l’Action Publique), les RAM vont devenir des RPE (Relais Petite Enfance) et vont voir leurs missions évoluer. Une attention particulière sera à porter au nouveau référentiel des RAM en 2021, d'autant que les 2 structures du territoire vont solliciter un renouvellement de leur agrément.

Maisons d'assistantes maternelles sur la communauté d'agglomération :

Maisons d'Assistantes Maternelles			
Commune MAM	Ouverture	Nombre d'assistantes maternelles	Nombre de places
Annonay (Graine de Malice)	Août 2014	3	12
Quintenas (Rêve d'enfant)	Décembre 2019	3	9
Talencieux (O comme trois Pomme)	Août 2017	3	12
TOTAL		9	33

Source : Département (2019)

Depuis 2010, les assistantes maternelles agréées ont la possibilité de se regrouper et d'exercer leur métier en dehors de leur domicile, dans des locaux appelés Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM). Dans ces maisons, 4 assistantes maternelles au plus peuvent accueillir chacune un maximum de 16 enfants simultanément dans un local qui garantit la sécurité et la santé des enfants.

Le territoire d'Annonay Rhône Agglo comptabilise 3 maisons d'assistantes maternelles, parmi les 29 MAM ardéchoises. Une MAM inclusive de 8 places devrait ouvrir ses portes courant 2022 sur le secteur de Limony

Guichet unique

Le Guichet Unique est lieu d'information, d'écoute et de conseil aux parents qui sont à la recherche d'une solution d'accueil pour leur(s) enfant(s). Grâce à sa connaissance de l'offre et de la demande sur son territoire et au travail de concertation entre les acteurs de l'accueil individuel et collectif, le Guichet Unique (avec 1 ETP dédié) permet d'apporter des solutions de garde adaptées aux situations des enfants et des parents.

L'accueil des enfants issus de familles précaires ou en situation de handicap

Plusieurs EAJE du territoire de l'ARA bénéficient de bonus du fait de l'accueil d'enfants issus de familles précaires ou en situation de handicap : ce sont les **Bonus Inclusion/handicap et bonus mixité sociale**

- Annonay A petits pas : 2019 et 2020 = bénéficie du bonus handicap.
- Annonay L'ile aux enfants : 2019 et 2020 = bénéficie de ces deux bonus.
- Boulieu : 2019 et 2020 = bénéficie du bonus Handicap.
- Davézieux : 2020 = bénéficie du bonus Mixité sociale.

- Peaugres : 2019 et 2020 = bénéficiaire du bonus Handicap
- Serrières : 2019 et 2020 = bénéficiaire du bonus Handicap

Les bonus permettent aux structures de bénéficier d'une valorisation supplémentaire de la prestation de service quand elles accueillent un public spécifique.

Le **surencadrement** est un dispositif local mis en place par la CAF de l'Ardèche à l'appui du Pôle ressources handicap pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap en EAJE par le financement d'heures de renfort de personnel quand la situation le nécessite. Il est complémentaire au bonus Handicap.

Les structures ayant bénéficié du surencadrement :

En 2019 : Serrières, Peaugres, Boulieu

En 2020 : Boulieu, Serrière, Peaugres, Annonay l'ile aux enfants

En 2021 (à l'instant T) : Serrière, Boulieu

Le dispositif **Avip** (crèches à vocation d'insertion professionnelle) vise à faciliter l'insertion professionnelle des familles en levant le frein du mode d'accueil. Il démarre en Ardèche par une phase d'expérimentation. Le territoire d'Annonay Rhône Agglo a affirmé sa volonté de s'inscrire dans cette démarche. Plusieurs équipements à ce jour sont impliqués : crèche familiale, futur multi accueil du centre-ville d'Annonay, crèche de Serrière et crèche d'Annonay "Ile aux enfants".

En 2021, la crèche familiale expérimente par ailleurs un projet « horaires atypiques » qui propose aux familles avec un quotient familial inférieur à 750 d'accéder à un service de garde à domicile au-delà des horaires d'accueil prévu sur la crèche familiale.

Les équipements du territoire sont globalement bien impliqués dans la démarche qualité des modes d'accueil de la petite enfance impulsée et coordonnée dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles : portage de projets à l'échelle de plusieurs structures ou à l'échelle du CPENA, association dans le cadre de la mise en œuvre des journées départementales, suivi des actions proposées par la CDSF etc...

Annonay Rhône Agglo est compétente pour construire, entretenir et gérer des équipements d'accueil de la petite enfance, gérer le guichet d'accueil et un RAM, soutenir le fonctionnement des associations gestionnaires de services petite enfance, coordonner les actions petite enfance.

Axes de travail proposés :

La compétence étant déjà portée par l'agglomération, il a été préconisé de **pérenniser l'offre existante en veillant au développement de l'accueil pour les publics vulnérables** (handicap, précarité).

Avant la signature de la Convention Territoriale Globale, le territoire portait déjà des projets de développement de places collectives. Il s'agira **d'accompagner ces structures et d'aider à l'identification de nouveaux besoins à couvrir, au développement de l'accueil individuel et à la création de places d'accueil en horaires atypiques.**

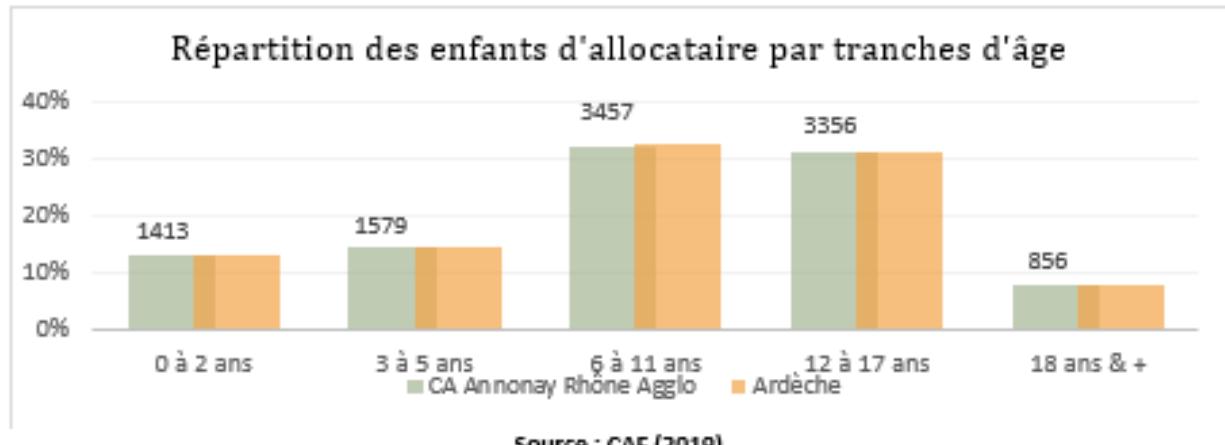
Constats lors de l'atelier en distanciel :

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
Une natalité stable sur l'agglomération Un taux d'activité des femmes de 25 à 55 ans stable et à un niveau élevé (87%) Une offre d'accueil conséquente, des complémentarités entre les services (Crèche Familiale, Relais Assistants Maternels, Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants, Guichet d'Accueil Petite Enfance, micro-crèches (PAJE), Maisons d'Assistants Maternels, assistantes maternelles, garde à domicile) et une réelle capacité à travailler en réseau et en transversalité Des structures collectives de qualité avec l'inclusion effective des enfants en situation de handicap et des familles précaires La compétence petite enfance et parentalité à l'agglo pour une politique cohérente sur le territoire Une gestion centralisée des bâtis et moyens matériels, avec une veille pour le maintien de la qualité de l'accueil (entretien, travaux, ...) Un pôle petite enfance en construction avec un accès aux services du Guichet d'Accueil Petite Enfance, Relais Assistants Maternels, Lieu d'Accueil Enfants-Parents, Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants, Crèche Familiale, permanence Protection Maternelle et Infantile et coordination Petite Enfance et parentalité Annonay Rhône Agglo dispose d'un « panier parentalité » avec Lieu d'Accueil Enfants-Parents / Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité / Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Scolarité Une expérimentation Promeneur du Net parentalité par l'Association pour la Gestion Intercommunale Petite Enfance (AGIPE) sur le territoire de l'agglo Des places à vocation d'insertion professionnelle prévues à Annonay et	La part importante des familles monoparentales et précaires, plutôt sous représentées parmi les usagers des crèches Des taux d'occupation des structures collectives élevés et un manque de place à Serrières et Limony L'attribution de place en Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants Peaugres et Serrières au 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} passage en commission du Guichet d'Accueil Petite Enfance, et refus en nombres et questionnement sur les critères d'attribution Fragilité de l'accueil individuel : vieillissement des assistantes maternelles, peu de nouveaux agréments, lisibilité des services Relais Assistants Maternels, baisse des assistantes maternelles en activité, départ en formation difficile, valorisation du métier... Problématique d'accueil (en périscolaire, places en Accueil de Loisirs Sans Hébergement limité au-delà de 3 ans, difficulté d'intégration des enfants du Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile...) et structures inadaptées (locaux, personnels, formations...) Des passerelles à penser entre Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants/Education Nationale/Accueil de Loisirs Sans Hébergement / assistantes maternelles et des classes passerelles ou contrats panachés à créer ? Des besoins d'accueil en horaire atypique et l'identification d'actions nécessaires pour le répit L'isolement de certains parents (non-recours aux services) qui nécessite de mettre en place une démarche « d'aller vers » Des installations à accompagner (micro-crèches, Maisons d'Assistants Maternels, garde à domicile) pour trouver un équilibre avec l'existant Besoin de renforcement des compétences langagières et d'accompagnement des troubles du comportement et des usages des écrans Manque de coordination des services petite enfance et des actions parentalité et nécessité d'articulation avec le Collectif Petite Enfance Nord

<p>Serrières</p> <p>Des projets d'installation de micro-crèches et de Maisons d'Assistants Maternels</p> <p>Une expérimentation d'accueil en horaire atypique</p> <p>Une capacité à proposer des projets innovants</p> <p>Un dispositif surencadrement handicap pour le renfort du personnel de crèche et de centre de loisirs</p> <p>Des professionnels spécialisées (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, Pôle Ressource Handicap, Institut Médico-Educatif, médecins libéraux...) mais des services saturés</p> <p>Des projets portés qui changent les mentalités sur le rôle des femmes, la place des pères, l'égalité homme-femme, l'outils numérique, l'alimentation, les loisirs...</p>	<p>Ardèche</p> <p>Augmentation du besoin d'accompagnement des parents, notamment pour les familles les plus fragiles (inclusion des enfants en situation de handicap, de précarité et familles primo-arrivée) nécessitant des moyens supplémentaires (temps, formation, travail en réseau, ...)</p> <p>Nécessité d'un outil commun pour informer dès la grossesse</p> <p>Un besoin de bilans des actions et de concertation partenaires-élus</p> <p>Un partenariat et une visibilité des actions à développer au Lieu d'Accueil Enfants-Parents la Farandole (horaires d'ouverture, itinérance ?)</p> <p>La places des pères et des professionnels hommes qui questionnent au travers des modalités d'accueil des enfants</p>
--	--

Enfance – Jeunesse

Une offre éducative et de loisirs conséquente mais une couverture non-homogène des accueils de loisirs et des partenaires à accompagner



Parmi les 10 661 enfants d'allocataires, 3 457 sont âgés de 6 à 11 ans sur le territoire intercommunal. Les jeunes et adolescents (12-17 ans) sont pour leur part 3 356 à vivre sur l'Agglo.

En termes d'offre éducative, le territoire compte 45 écoles élémentaires, 4 collèges (dont une SEGPA³) et 5 lycées. L'allocation de rentrée scolaire (ARS) versée par la CAF aide les familles ayant au moins un enfant scolarisé de 6 à 18 ans⁴, à financer les dépenses de la rentrée scolaire. À l'échelle de la CA Annonay Rhône Agglo, près de 2 200 foyers allocataires (4 000 enfants) ont bénéficié de cette allocation pour la rentrée 2020-2021, pour un montant total de plus de 1 800 000 €. À noter une hausse du montant de l'ARS en 2020 d'environ 100€ pour les trois tranches d'âge.

Plusieurs dispositifs spécifiques à visée éducative existent sur le territoire de l'agglomération :

- Un PRE Programme de Réussite Educative et deux CLAS Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité, à Annonay
- Des PEdT Projets Educatifs de Territoire sur certaines communes de l'agglomération
- Des conseils municipaux d'enfants portés par plusieurs communes

L'offre de loisirs proposée aux enfants et aux jeunes est conséquente sur le territoire avec 13 accueils extrascolaires, 7 accueils périscolaires et 4 accueils adolescents. Il existe une diversité de l'offre mais celle-ci ne semble pas homogène sur le territoire avec une couverture plus faible sur le secteur nord-est. Sur les 9 805 enfants de moins de 18 ans d'allocataires, 1 579 enfants sont âgés de 3 à 5 ans et 3 457 enfants sont âgés de 6 à 11 ans

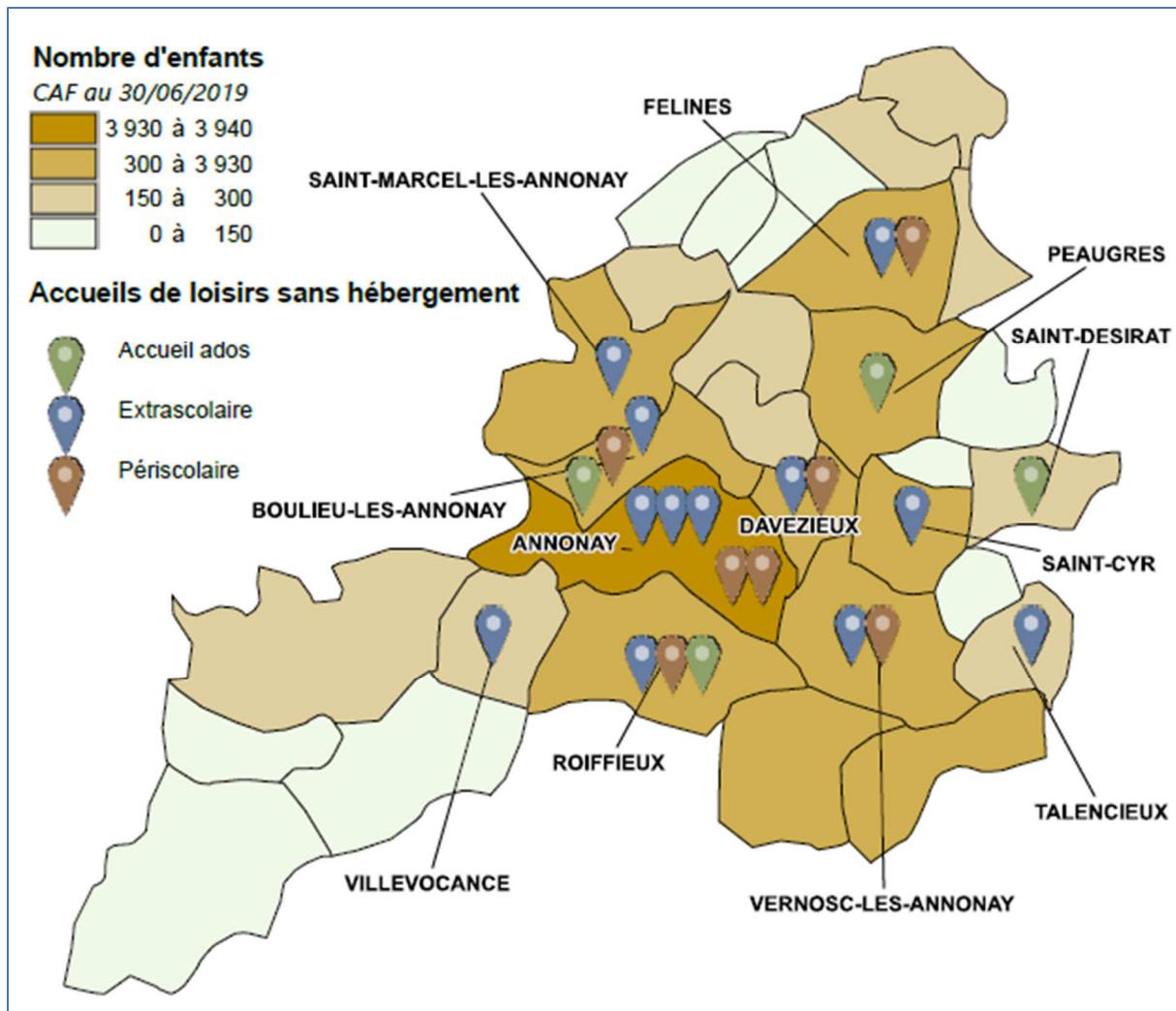
Les structures d'accueils de loisirs sont principalement en gestion associative, plusieurs dispositifs locaux d'accompagnement DLA sont en cours et à venir sur le territoire.

L'identification du besoin d'accueil reste complexe car elle dépend de multiples facteurs :

- le taux d'activité des parents et leur rythme de travail ;
- les opportunités d'entraide familiale ou de proximité ;
- le coût de l'accueil pour les familles ;
- la qualité du projet et la confiance des parents dans le service...

³ Section d'enseignement général et professionnel adapté

⁴ En 2020 : 469,97 € pour les 6-10 ans ; 490,39 € pour les 11-14 ans et 503,91 € pour les 15-18 ans



© Geofla® 2.0 IGN 2015 – Source : CAF

Une couverture non-homogène des accueils de loisirs et des partenaires à accompagner
Les conditions d'accueil et la qualité du projet peuvent être impactées par des fragilités récurrentes :

- le recrutement d'animateurs vacataires
- les difficultés de certaines associations alors qu'elles peuvent constituer un atout pour la vitalité du territoire (accueil des nouvelles familles, lien social, soutien à la parentalité...)
- le soutien institutionnel parfois insuffisant ou des réformes impactantes (réforme des rythmes scolaires, faibles opportunités de cofinancement...)

Au-delà d'autres questions pourraient être à approfondir :

- Le répit pour les familles d'enfant en situation de handicap
- Les modalités d'intervention auprès des familles moins captives et des enfants en situation de vulnérabilité
- Les passerelles entre les accueils (petite enfance / enfance / ados / jeunes)

La question du temps libre des enfants n'est pas réservée à l'accueil de loisirs qui ne constitue qu'un pan des « services » proposées aux familles. Les formes de socialisation sont multiples et les projets éducatifs peuvent être pensés en cohérence : les associations

sportives et culturelles, les équipements et services publics (piscines, bibliothèques, programmation culturelle...), les initiatives et temps forts dans les villes et villages.

Une jeunesse présente, à accompagner, avec des possibilités de formation

	CAARA	Ardèche	France
Indice de jeunesse (Part des - de 20 ans/ Part des 60 ans & +)	84%	71%	95%
Part des jeunes⁵ non insérés (ni en emploi, ni scolarisés)	15,6%	18,2%	16,8%
Part des salariés de 15-24 ans en emploi précaire	59,3%	57,4%	54,8%

Source : Insee (2017)

Les jeunes de moins de 20 ans représentent 24% de la population de l'intercommunalité (22,3% en Ardèche ; 24,1% en France). L'indice de jeunesse est élevé sur le territoire en comparaison avec le département mais reste en dessous du taux national. La part des jeunes non insérés est en deçà des territoires de comparaison, cependant ceux en emploi semblent davantage précaires qu'ailleurs.

Trois établissements proposent des formations post-bac sur le territoire intercommunal, tous situés sur la commune d'Annonay. Pas moins de 20 formations sont proposées de BAC + 2 à BAC + 4. Avec la crise sanitaire, un campus numérique a ouvert ses portes aux étudiants en 2021 à la maison des services publics à Annonay.

Un institut de formation dispense un diplôme d'état en soins infirmiers. Il est à noter aussi la présence d'un réseau routier étudiant conçu pour faciliter l'accès aux principaux pôles universitaires au départ d'Annonay.

La Caf de l'Ardèche porte l'ambition de poursuivre une politique dynamique en faveur de l'accès des jeunes à l'autonomie. Dans ce cadre, la CAF lance chaque année un appel à projets jeunesse, décliné en 3 volets :

- Volet 1 : Soutien des projets portés par les jeunes
- Volet 2 : Soutien aux structures accompagnant les initiatives des jeunes dans une logique de préfiguration à la PS Jeunes
- Volet 3 : Soutien aux projets d'éducation aux médias et au numérique à destination des enfants et des jeunes

Sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo en 2021, 9 projets ont été déposé et seront instruits prochainement (5 sur le volet 1 et 4 sur le volet 3).

La Caf a également déployé une Prestation de Service Jeunes en 2020, qui permet le financement de postes d'animateurs qualifiés. La commune d'Annonay et les deux centres sociaux sont agréés à ce titre.

La Caf contribue aussi au programme AJIR (Ardèche, Jeunesse, Innovation, Ruralité) piloté par le Conseil départemental de l'Ardèche autour d'une ambition commune : construire avec les jeunes de 12 à 30 ans des projets et des politiques publiques qui répondent à leurs besoins et leurs attentes pour leurs territoires. Le Conseil départemental et ses partenaires s'engagent pour les jeunes ardéchois, autour de thématiques variées : le logement, l'emploi, la mobilité, la création d'entreprise, la valorisation de leurs compétences, l'accès à l'information et aux services, l'engagement et l'expression des jeunes, l'accompagnement de projets...

⁵ 15-24 ans

Sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo, des postes de coordinateur jeunesse sont financés (SIEJ et Ville d'Annonay), et des actions ont été initiées : Défis jeunes, jeu citoyen du Conseil Municipal des Jeunes, Forums numériques et jobs d'été, Médiapop, lieu d'accueil itinérant sur le territoire du SIEJ, rallye citoyen, Crash test ton action publique...

Sur le territoire de la communauté d'agglomération, 4 Promeneurs du Net (PdN) situés à Annonay et 1 à Peaugres accompagnent les jeunes sur internet : Ils répondent à leurs sollicitations, favorisent les bonnes pratiques et les sensibilisent aux risques.

Deux éducateurs de prévention spécialisée de l'ADSEA (association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence) interviennent auprès des jeunes de 12 à 25 ans et mènent des chantiers éducatifs sur Annonay.

Un PAEJ (Point d'accueil Ecoute Jeune) à Annonay, géré par l'ANPAA (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie) accompagne les adolescents et jeunes adultes jusqu'à 25 ans, pour favoriser leur autonomie, leur insertion sociale, culturelle et professionnelle, prévenir les situations à risques et plus largement répondre aux difficultés des jeunes. À la suite de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, le suivi des PAEJ est transféré de l'Etat à la CAF dès 2021.

En termes de logement, un Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) est implanté à Annonay, il permet d'accueillir des jeunes entre 16 et 30 ans dans la limite de 57 logements. Sa visibilité et le travail en réseau avec les partenaires doivent être développés pour que le foyer remplisse sa mission sur le territoire.

Enfin, parmi les 951 allocataires de moins de 24 ans, 132 sont parents, soit 13,9% (contre 12,6% sur le département et 9,4% sur l'ensemble du territoire).

Annonay : pôle de centralité, une jeunesse présente avec des fragilités

En 2017, les jeunes de 15 à 29 ans représentent 15 % de la population communautaire soit 7 273 personnes. Les jeunes de moins de 20 ans représentent 24% de la population de l'agglo. Parmi les 951 allocataires de moins de 24 ans, 132 sont parents.

Annonay occupe une place centrale, tant en termes de population (37 % des jeunes de 15 à 29 ans y habitent) que d'équipement (établissements scolaires, équipements sportifs, services en direction des jeunes, offre culturelle et de loisirs, transports publics).

Des actions qui s'appuient sur la jeunesse envisagée comme ressource : la capacité d'implication des jeunes (service civique en lien avec des projets d'intérêt général) ; la mobilisation autour de tiers lieux (Média Pop, la Magma...) ; les nouveaux arrivants sur le territoire ; la mise en place du campus connecté ; investissement citoyen des jeunes (CMJ...).

Mais des situations de fragilité importante :

- Un taux de pauvreté important chez les jeunes de moins de 30 ans atteint 33 % à Annonay et 21 % sur agglomération et paradoxalement, ceux-ci bénéficient très peu de prestations sociales. Les jeunes de 20 à 24 ans représentent 8,7% des allocataires et sont sujets à la fragilité (ne dépassent le seuil de bas revenus que grâce aux prestations)

- Un taux de scolarisation des jeunes de 15 à 19 ans à Annonay inférieur de 5 points à la moyenne régionale en 2017
- Un taux important de jeunes ni en emploi, ni en formation : ils représentent 1/5 des jeunes de 15 à 24 ans en 2017 à Annonay et un jeune sur 10 de l'agglomération, avec une sur-représentation des hommes
- Une forte précarité à l'emploi (près de 50 % jeunes de 15 à 25 ans en activité sont en emploi précaire à Annonay et plus de 30 % dans l'agglomération)
- Des addictions diverses repérées
- Des problématiques autour de la mixité sociale : relation ville-campagne / poids culturel et familial ; phénomène de stigmatisation ou d'auto-exclusion ; isolement

Des leviers d'intervention sont identifiés (bilan contrat de ville 2018) : notion de droits et de devoirs ; co-construction comme outils de mobilisation et notion de collectif ; le passage à l'action concrète ; la relation de proximité et l'informel

Des enjeux de travail sur les modalités d'intervention autour de l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle (Pôle Emploi, Mission Locale, monde de l'entreprise, lien avec les établissements scolaires).

Une dynamique de projet en direction des adolescents en diverses zones du territoire portée par divers opérateurs et collectivités (Annonay/Boulieu/Peaugres). 9 projets déposés en 2021 dans le cadre de l'appel à projet Jeunesse de la CAF.

Un réseau de professionnels et une coordination à Annonay avec une dynamique entre partenaires (complémentarité entre les fonctions/professionnels et les modalités d'intervention) ; identification d'un besoin de formation et d'accompagnement des professionnels jeunesse

Le dialogue entre les jeunes et les structures/institutions est ouvert en divers points du territoire dans une logique de prise en compte des besoins et d'implication/montée en compétence des jeunes (expériences acquises grâce à Ardèche Jeunesse Innovation Ruralité, Conseil Municipal des Jeunes à Annonay, CME, démarche autour du projet jeunesse du SIEJ à Peaugres)

Des effets de la crise du COVID à identifier (plus forte sollicitation des acteurs sociaux ; augmentation du nombre de jeunes suivis par la Mission Locale)

La prise en charge des enfants en situation de handicap

Sur le territoire de la communauté d'agglomération, 149 enfants, jeunes et adolescents sont bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) versée par la CAF, qui compense les frais d'éducation et de soins apportés à l'enfant.

Le dispositif « Surencadrement Handicap » est accessible au renforcement des équipes de centres de loisirs lorsque c'est nécessaire. Mais aucune n'a fait de demande depuis sa généralisation en 2019.

Enfance

Axes de travail proposés :

Les données froides du portrait social complétées de celles de l'analyse des besoins sociaux sur le territoire nous ont permis de proposer initialement de **renforcer et d'harmoniser l'offre d'accueils de loisirs enfance jeunesse pour répondre aux besoins des familles sur l'ensemble de l'intercommunalité.**

Le champ d'intervention de l'enfance est **partagé par des acteurs multiples.** Les accueils de loisirs sont soutenus par les communes, organisées ou non en intercommunalité de projet. Chaque commune est en lien direct avec une ou plusieurs structures d'accueil enfance, toutes gérées par des associations.

Chaque commune et association ont à s'accorder sur des axes de travail spécifiques suivant le projet qu'elles souhaitent portées. La CTG a été l'occasion de remobiliser autour des ambitions de poursuite de politiques enfance sur le territoire.

Constats lors de l'atelier en distanciel :

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
Grande diversité d'offre de loisirs (Accueils de Loisirs Sans Hébergement, clubs sportifs et actions culturelles, gratuité de l'accès aux bibliothèques, des ambitions autour du jeu et de ludothèques, nombreuses infrastructures)	Inégalité d'accès aux services pour les familles (communes qui ne proposent pas de service, qui se sont désengagées, offre sous-dimensionnée)
Des centres de loisirs en gestion associative et une diversité des projets éducatifs proposés (Associations Familles Rurales, Groupement des Œuvres Laïques d'Annonay, Activités loisirs, scoutisme etc...)	Une inégalité d'accès aux loisirs (tarifs appliqués entre les différentes structures, nombre de places, arrêt des aides à partir de 6 ans) et à la culture Vie des associations Manque de professionnalisation du secteur (législation, emplois, difficultés de recrutement...)
La « fédération » Familles Rurales en appui aux structures et aux communes en nord Ardèche	Des difficultés à répondre aux besoins non couverts (répit, passerelles Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants / Education Nationale / assistantes maternelles, inclusion handicap, garde après 3 ans)
Une offre éducative conséquente, une obligation de scolarisation dès 3 ans et la CAF qui accompagne au travers de l'allocation de rentrée scolaire	Un besoin d'accompagnement spécifique des familles et des enfants précaires et primo-arrivantes (accès aux soins, aux droits, aux loisirs)
Un Programme de Réussite Educative, un Réseau d'Education Prioritaire, deux Contrat Locaux d'Accompagnement à la Scolarité sur Annonay et des partenariats Education Nationale et associations	Le public peu captif quand on sort de la nécessité de « garde » (nécessité d'aller vers, proposition

Des moyens effectifs du fait de l'existence d'un programme pour le quartier politique de la ville à Annonay	des projets éducatifs ou des accueils adaptés)
Des communes qui ont mis en place des Projets Educatifs de Territoire	Manque de places périscolaires et inadéquation de l'offre avec la demande
Des partenaires proactifs pour le co-portage de projet et en demande de renforcement des liens	Manque d'accompagnement par des professionnels spécialisés (langage, soins dentaires, pédiatrie)
Une tarification des Accueil de Loisirs modulée en fonction du quotient familial des familles	Difficulté de coordination quand les compétences ne sont pas portées à la même échelle
Un besoin d'autonomie des enfants dès 10 ans	Manque de connaissance de l'offre d'accueil entre partenaires, de connaissance inter-service
Développement de la garde à domicile	Nécessité de coordination de l'information
Importance des passerelles entre structures et institutions	Volonté de développer des actions parentalité
Des actions en directions des familles (familles en fête, Promeneurs du Net parentalité, newsletter de l'espace parental, village d'été, café parents, places des pères...)	

Jeunesse

Axes de travail proposés :

Les données de l'analyse des besoins sociaux et du portrait social 2021 conduisent la CAF à proposer **d'accompagner l'autonomie et l'engagement des jeunes et de favoriser la structuration d'une politique jeunesse à l'échelle du territoire de l'agglomération.**

De même que l'enfance, le champ de la jeunesse n'est pas porté par la communauté d'agglomération. **Une partie des communes portent des actions en faveur des jeunes et la CTG contribue à une orientation stratégique pour les années à venir.**

Constats lors de l'atelier en distanciel :

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
<p>Plus de 7000 jeunes de 15 à 29 ans</p> <p>Annonay comme pôle de centralité, tant en termes de population jeunes (1/3) que d'équipements</p> <p>Des actions qui s'appuient sur la jeunesse comme ressource (service civique, Conseil Municipal des Jeunes, tiers lieu...)</p> <p>Des dispositifs qui fonctionnent : appels à projet jeunesse, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, Promeneurs du Net...</p> <p>Des jeunes mobilisés sur des actions citoyennes</p> <p>La volonté de structurer la politique jeunesse sur les territoires, plusieurs Projets Educatifs de Territoire en cours</p> <p>Plusieurs accueils de jeunes sur le territoire, dont itinérant</p> <p>De plus en plus de professionnels sont formés à l'accompagnement de projets des jeunes et à « l'aller vers »</p> <p>Des porteurs de projets de plus en plus nombreux (appels à projet CAF)</p> <p>Une complémentarité des acteurs jeunesse et des dispositifs existants sur plusieurs champs thématiques : loisirs, culture, éducation, parentalité, insertion, précarité, santé, logement...</p> <p>La coordination des acteurs jeunesse qui existe (Annonay et SIEJ) mais qui est à renforcer sur l'ensemble du territoire</p> <p>Un Point Accueil Ecoute Jeunes et une maison des adolescents pour l'accompagnement sanitaire et sociale des jeunes</p> <p>La présence des jeunes dans l'espace urbain/périmétrique</p>	<p>Un taux de pauvreté important chez les moins de 30 ans et peu d'accès aux prestations légales</p> <p>Un taux de scolarisation bas et une augmentation du décrochage scolaire lié au COVID, et un décrochage de plus en plus précoce</p> <p>1/5 des jeunes de 15 à 24 ans ni en emploi ni en formation</p> <p>Une population jeunesse en rupture et éloignée des accompagnements des partenaires (pauvreté/précariété)</p> <p>Manque d'accès à l'emploi, aux stages, aux formations. Nécessité d'accompagner davantage les jeunes dans leur recherche d'emploi : la précarité mène à l'isolement</p> <p>Pénurie d'animateurs vacataires</p> <p>Des addictions repérées : alcool, cannabis, jeux vidéo...</p> <p>Dégénération de situations sanitaire complexes (addiction, grossesse, désordre psychiatrique, alimentation) et augmentation des problèmes d'accès aux soins (désert médical, places en institut spécialisés, manque de structure médico-sociale...)</p> <p>Problématique santé et psy (écran, mal-être, absence de professionnels en capacité d'accompagner, peu de lieu d'échange/écoute, baisse des actions de prévention, baisse du recours au Centre de Planification et d'Education Familiale)</p> <p>La fin du dispositif Ardèche Jeunesse Innovation Ruralité... et l'incertitude de financements pérennes</p> <p>Fragilité financière des structures liées aux engagements des communes et aux lourdeurs des appels à projets</p> <p>Nécessité d'adaptation des modes d'intervention (via numérique, « aller vers », impact des réformes successives...)</p> <p>Manque d'offre de loisirs les weekends et iniquité d'existence de lieux dédiés aux jeunes sur le territoire</p> <p>Incertitude et inquiétudes liées aux suites du COVID</p> <p>Problème de lisibilité des actions, comment mieux communiquer</p> <p>Peu d'espaces pour les parents et peu d'intervention en lien avec les parents</p>

Personnes âgées

Les données du territoire conduisent à des enjeux importants que nous n'avions pas identifié dans le cadre du portrait social réalisé en interne de la CAF, notre accompagnement étant limité sur ce champs d'action.

Constats lors de l'atelier en distanciel :

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
Indice d'évolution des générations plus élevé (1,8) sur l'agglomération qu'à Annonay (1,4) Ratio 60-74 ans / 75 ans et plus. 45 % des plus de 75 ans de l'agglomération habitent Annonay. Offre d'accueil pour les personnes âgées (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes...) Diversité des acteurs (publics, associatifs, privés...) Les ressources dédiées aux personnes âgées dépendantes sont diversifiées et le maillage partenarial est de qualité. Coordination partagée Agence Régionale de Santé / Centre Hospitalier Ardèche Nord / Département Pilotage de l'aide à domicile par le Département via dispositif MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie) Forte demande des seniors concernant la culture, l'accès aux loisirs ou à des actions collectives (sport adapté, lien social...) Propositions d'actions collectives mises en œuvre par des associations (Association Aide à domicile en milieu rural, centres sociaux, clubs des aînés) Envies de transmission des savoir-faire Volonté de reprendre les actions collectives après la crise sanitaire Financements de la conférence des financeurs	Augmentation de l'indice d'évolution des générations âgées : la part des plus de 75 ans va augmenter. Cette évolution est plus forte dans les communes périphériques de l'Agglo. Un état de santé globalement peu favorable. Des indicateurs de précarité (reliée à des états de santé plus dégradés) Des difficultés d'accès aux ressources (soins, mais aussi aides à domicile, suivi médical, accompagnement spécialisés) Les besoins en matière de prévention et de soins de proximité des personnes âgées augmentent. Offre d'accueil ne répondant pas à tous les besoins (prise en charge moindre des situations complexes / besoins émergeants Repli sur soi de certains acteurs dans le contexte de la crise sanitaire Incertitude sur l'avenir du dispositif MAIA Difficultés de recrutement de personnels (aide à domicile, soignants, médecins...) Information insuffisante, diffuse ou peu fluide ; pas de lieu physique d'informations et d'orientation des usagers Fatigue, épuisement et vieillissement des aidants ; manque d'offre de répit (pas de plateforme de répit, offre d'accueil de jour limitée ; pas d'accueil de nuit) ; aide aux aidants Situations d'isolement social renforcé par les difficultés de mobilité qui restreignent fortement l'accès aux ressources de sociabilité et de santé (isolement social pouvant conduire à une dégradation de l'état physique et mental) Manque d'accompagnement et animation dans les structures d'accueil Accès aux services : transport, numérique, besoin de relations humaines/lien social Diminution du bénévolat des séniors dans les associations du fait de la COVID Situations d'isolement lié à la COVID (dans les villages, dans les établissements d'accueil...)

Handicap

Le « handicap » est une notion complexe à qualifier. Celle-ci relève d'une réalité vécue par les personnes et d'un processus de construction sociale : la notion de handicap évolue au fil du temps ; les dispositifs d'accompagnement/d'aide reconnaissent certains handicaps et d'autres non ; on est en situation de handicap par rapport à une norme.

Les données quantitatives ne reflètent donc qu'une partie de la réalité.

En 2019, 848 bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé sont dénombrés sur l'agglomération (4 % des ménages en 2018), dont 501 à Annonay (6,1 % des ménages en 2018). Cette allocation couvre 1 167 personnes sur l'ensemble du territoire dont 663 à Annonay.

En 2018, 183 foyers ont bénéficié de l'Allocation Education Enfant Handicapé (2,4 % des familles avec enfants) dont 75 à Annonay.

Axes de travail proposés :

Le handicap est habituellement identifié comme une thématique transversale dans les Convention Territoriale Globale déjà engagées sur le département. **Annonay Rhône Agglo s'inscrit dans une considération et des perspectives proactives et en a fait une thématique principale.**

L'inclusion, le répit et l'accompagnement sont cependant également traités dans des fiches actions de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et le soutien à la parentalité

Constats lors de l'atelier 1 en distanciel :

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
848 personnes bénéficient de l'Allocation Adulte Handicapé sur l'agglo soit 4% des ménages	Les dispositifs d'accompagnement et d'aides reconnaissent certains handicaps et d'autres non
278 bénéficiaires d'une Prestation Compensatoire Handicap, dont 65 enfants (aide humaine, technique, animalière, pour l'aménagement du logement, le transport, ou des aides exceptionnelles)	Difficultés d'accès aux structures spécialisées (délais et nombres de places pour les enfants et adultes en situation de handicap et places en établissements d'hébergement pour les personnes âgées).
183 foyers percevant l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé	Importance de la responsabilité des familles ayant la charge des personnes en situation de handicap, en l'absence de places d'accueil, dispositifs adaptés, solutions de répit...
Une Maison Départementale des Personnes Handicapées à Annonay qui accompagne plus de 4000 personnes	-> " parcours du combattant " pour les familles avec enfants en situation d'handicap : accès
Inclusion des enfants en situation de handicap :	

<p>surencadrement handicap en Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants et Accueil de Loisirs Sans Hébergement, bonus handicap dans différentes crèches de l'agglo</p>	<p>aux structures de droit commun ; problématiques d'accueil au sein de l'école et dans les structures d'accueil (Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants, Accueil de Loisirs Sans Hébergement)</p>
<p>Des structures et dispositifs spécialisés présents sur le territoire mais surchargés (Institut Médico-Educatif, foyers de vie, auxiliaire de vie scolaire dans les écoles, Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, Pôle Ressource Handicap, unités locales pour l'inclusion scolaire, établissement et service d'aide par le travail)</p>	<p>-> délai de prise en charge dans les structures spécialisées à l'instar du besoin de prise en charge précoce</p>
<p>Des avis consultatifs pour les projets d'accessibilité des villages</p>	<p>Manque de structures spécialisées et manque de places inclusives (Education Nationale, Accueil de Loisirs Sans Hébergement...)</p>
	<p>Manque de lisibilité sur l'existant (aides financières, médicales, humaines, projets innovants) et difficulté d'informer pour les Centres Communaux d'Action Sociale</p>
	<p>L'accès à l'emploi en entreprises « classiques »</p>
	<p>Manque de personnel et de valorisation des métiers du handicap</p>
	<p>Nécessité de différencier et de changer le regard sur le handicap moteur et mental et psychique</p>
	<p>Manque de lien entre les acteurs (partenaires et les institutions) pour mieux orienter et accompagner</p>
	<p>Réflexion à conduire sur les handicaps « non visibles » (vieillissement, maladie, accident, surdités...) et sur l'accessibilité aux espaces publics (aménagement des villes, trottoirs, lieux publics, mobilité)</p>
	<p>Difficultés pour les aidants de concilier vie privée et vie professionnelle : besoin de répit pendant le temps scolaire notamment, d'accompagnement spécifique, d'espaces d'échanges, de lieux de socialisation</p>
	<p>Des solutions de répit nécessaire pour les familles</p>

Accompagnement à la parentalité

Un territoire familial

Plus de 5 180 allocataires avec enfant(s) vivent sur le territoire intercommunal. Ils représentent 54,3% des foyers allocataires, soit une proportion supérieure au département et au national (50,9%). À noter que 26,3% des familles sont monoparentales.

Sur les 5 180 familles du territoire, on recense plus de 2 300 familles avec au moins un enfant âgé de moins de 6 ans et 1 300 familles avec au moins un très jeune enfant de moins de 3 ans.

Des actions de soutien à la parentalité en développement sur le territoire en partenariat avec la CAF

La CAF, à travers le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'accompagnement des Parents (REAAP) propose aux familles des actions de soutien à la parentalité à travers le dialogue et l'échange, dans les différentes étapes de leur vie de parents. Ce réseau a engagé 10 actions sur le territoire en 2019 (42 sur tout le département), au travers de 9 structures :

- CIAS Annonay Rhône Agglo,
- Association Cap Solidaires,
- Centres Sociaux et Familiaux d'Annonay,
- Espace parental île des parents AGIPE,
- Groupement des AFR,
- LEANA,
- AFR Boulieu – Arc en ciel,
- ACEPP ADEHL : Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels Ardèche Drôme et Haut-Lignon et le CAMSP d'Annonay).

Ces actions (essentiellement des actions parents enfants) ont comptabilisé 2 424 participations, un total 938 familles différentes.

L'ACEPP porte « le Parentibulle », dispositif itinérant qui vise à proposer des actions aux parents suivant leur besoin : ateliers d'échanges, de motricité, autour du jeu... etc. Les actions sont co-portées par des professionnels de l'ACEPP et du personnel mis à disposition par les structures du territoire (RAM et Espace Parental). Des temps d'accueil sont organisés sur le Val d'Ay, au CADA d'Annonay et sur Serrières.

Un financement « REAAP Animation » a été accordé à l'AGIPE au titre de la coordination de l'offre Parentalité à hauteur de 9500€ en 2020 à la suite de l'expérimentation Label Parents 07 menée sur le SIVU de Peaugres.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) propose aux enfants et aux jeunes du primaire au lycée l'appui et les ressources complémentaires dont ils pourraient avoir besoin pour s'épanouir et réussir à l'école. Sur l'année scolaire 2019-2020, 2 structures ont porté un CLAS : l'association Cap Solidaires et l'association des centres sociaux familiaux à Annonay (17 à l'échelle du département). 145 familles différentes sont concernées par le CLAS, représentant 192 enfants ou jeunes différents.

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) « La Farandole », géré par le CIAS, accueille, de manière libre, gratuite et inconditionnelle, des jeunes enfants âgés de moins de cinq ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. « C'est un lieu pour une vie sociale dès la naissance, pour rencontrer d'autres enfants, pour jouer, pour faire l'expérience de la séparation en présence d'un parent, d'apprentissage des règles ».

La combinaison des trois services énoncés ci-dessus (Reaap, CLAS et LAEP) constitue le panier parentalité. La CA Annonay Rhône Agglo fait partie des 4 EPCI pourvus d'un panier sur les 17 du département.

Le pôle Petite Enfance sur Annonay regroupera en 2022 un ensemble de services aux parents : guichet unique, relais assistant maternelle, lieu d'accueil parents enfants et multi-accueil.

Une offre de médiation familiale est présente à Annonay, assurée par l'association Couples et Familles. La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échanges et de négociation dans le but de rétablir la communication lors des situations conflictuelles afin de trouver un accord pour préserver les liens familiaux en prenant en compte les besoins de chacun et notamment ceux des enfants.

Un espace rencontre, porté par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), est proposé aujourd'hui uniquement à Tournon. L'espace rencontre permet, lorsque la cellule familiale est mise à mal, d'offrir un lieu neutre, extérieur au domicile de chacun des parents permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers.

Afin de soutenir les parents lorsque la vie de la famille est bousculée par un évènement (grossesse, naissance, famille nombreuse, rupture familiale, maladie, décès...), la Caf soutient l'accès des familles à une aide à domicile permettant une intervention sociale temporaire et préventive à domicile contribuant à résoudre des difficultés ponctuelles. C'est l'association Aide aux Mères et aux Familles à Domicile (AMFD) qui propose ce service sur l'intégralité du territoire de l'intercommunalité.

En complément du versement des prestations légales, la Caf déploie une offre de service social assurée par les travailleurs sociaux de la Caf et qui prend en compte un certain nombre d'évènements susceptibles de fragiliser la cellule familiale. Une attention particulière est donnée aux situations de séparations conjugales, nouvelles naissances, décès d'enfant, décès d'un parent, et impayés de loyer pour les bénéficiaires d'aide au logement familiale (ALF). Les travailleurs sociaux de la Caf interviennent et mènent un accompagnement de proximité sur ce territoire. En 2019 il y a eu plus de 500 naissances, près de 175 séparations et 22 veuvages déclarés par les habitants du territoire.

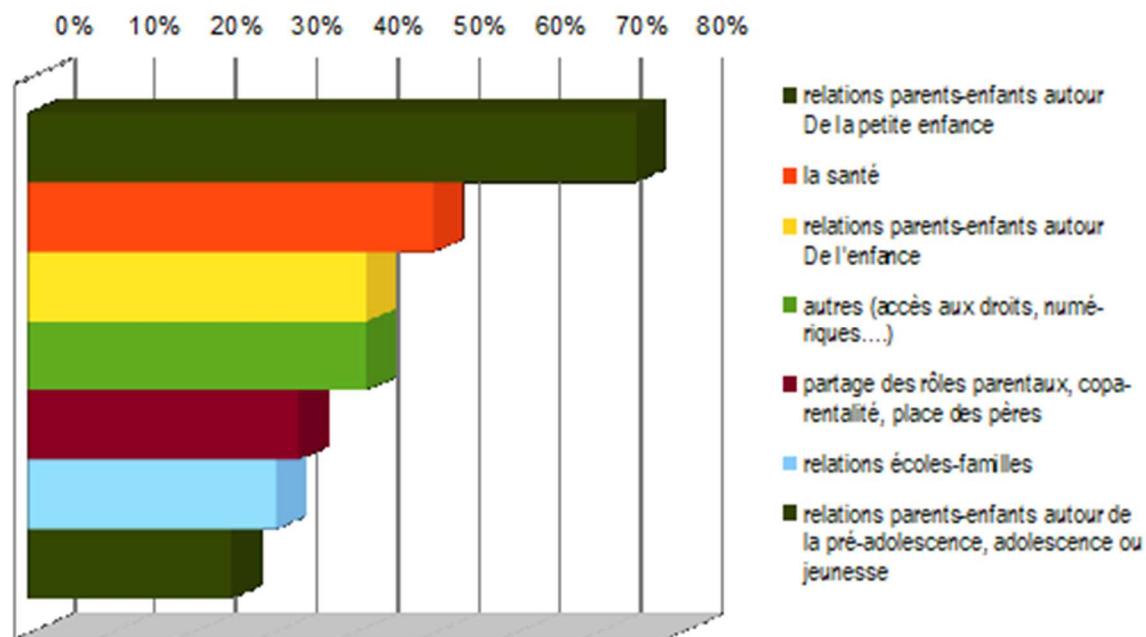
Les travailleurs sociaux de la CAF interviennent de manière individuelle et/ou collective. En 2019, deux informations collectives menées sur le territoire ; une autour de la naissance en partenariat avec les professionnels du RAM et la PMI et une action autour de la séparation en lien avec le CIDFF et l'association couples et familles.

En 2019, un diagnostic pour l'évaluation du label parent 07 fait ressortir :

- Une offre de service très riche en direction des parents de jeunes enfants
- Peu d'actions à destination des parents d'enfants au-delà de 6 ans

- Une information dispersée qui répond mal au besoin des familles et une coordination à améliorer
- Le besoin des parents centré sur la rencontre entre pairs et le répit, la prise de recul.

Les thématiques alors abordées étaient :



Annonay Rhône Agglo est compétente pour mettre en œuvre un programme d'actions en faveur de la parentalité et coordonner les actions existantes.

Axes de travail proposés :

Le soutien à la parentalité a été abordé dans cette CTG comme une thématique transversale, **la famille et le besoin des parents ayant été traité pour les publics de la petite enfance aux personnes âgées.**

La CAF préconise globalement et de façon transversale à **veiller à la coordination Parentalité des acteurs, des actions et à la communication sur l'ensemble des communes de l'agglo.** Au regard du diagnostic et des bilans passés, une **attention particulière devra être portée à la proposition de nouveaux liens avec les écoles et les structures enfance et jeunesse** sur le territoire pour **améliorer la couverture des besoins et l'offre de service envers les parents d'enfants de plus de 6 ans.**

Animation de la vie sociale

Une définition :

Les structures de l'animation de la vie sociale poursuivent trois finalités de façon concomitante :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Une offre présente sur la commune d'Annonay

Au sein de l'intercommunalité, deux centres sociaux sont implantés sur la commune d'Annonay : « Les Perrières » et « Multisites » tout deux gérés par l'association des Centres sociaux familiaux. Ils détiennent les agréments « Animation Globale » et « Animation Collective Famille ». Leurs actions sont situées principalement sur Annonay et les quartiers de Politique de la Ville.

Salariés	Multisites	Perrières	Moyenne (07)
Nombre de salariés	13	15	37
Équivalent Temps Plein (ETP)	5,55	6,3	11,9
Bénévolat	Multisites	Perrières	Moyenne (07)
Nombre de bénévoles d'activité	10	11	59
Nombre d'heures de bénévolat par an par bénévole	100	109	36
Public	Multisites	Perrières	Moyenne (07)
25 ans ou moins	210	190	470
26 à 59 ans	90	65	136
60 ans & +	40	5	126

SENACS (2019)

Les projets sociaux ont été renouvelé pour un agrément 2022/2025 qui doit permettre de mettre en œuvre les objectifs tout en assurant la pérennisation des services. Des préconisations ont été indiqué à l'association gestionnaire au moment de l'accord d'agrément. Un suivi sera donc soutenu par les institutions pendant la prochaine période

d'agrément. La Caf de l'Ardèche accompagne l'association et les centres sociaux pour tendre vers une normalisation du soutien de la Caf dans le cadre du droit commun.

Au-delà des Centres Sociaux, le territoire d'Annonay Rhône Agglo est riche de partenaires intervenant dans ce champ de l'animation de la vie sociale. Plusieurs structures, dont certaines nouvellement créées, proposent des animations/actions spécifiques sur l'ensemble du territoire :

- Le « 26 FK » gère un café associatif, un tiers lieu et un espace numérique, en centre ancien, au cœur d'un quartier marqué par la précarité
- Née de projets antérieurs des centres sociaux, l'accorderie « BEABA » est une association proposant aux habitants un réseau d'échanges de services
- « Cap solidaires » est une association d'éducation populaire qui a pour mission de lutter contre l'échec scolaire
- « l'ADSEA Prévention spécialisée » propose des chantiers et un accompagnement individuel et collectif pour les jeunes de 12 à 25 ans
- « La Source » a une vocation sociale et éducative par l'expression artistique
- Le « Collectif 31 » accueille, héberge et accompagne les personnes sans domicile fixe
- Nombreux partenaires qui proposent des actions sur les champs de la culture, l'environnement, la prévention.

Quartier politique de la ville : Les Hauts de Ville

« La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. » (Définition INSEE)

En Juillet 2015, la ville d'Annonay, l'agglo d'Annonay, l'état et les partenaires (dont la CAF) ont signé un contrat de ville intitulé « Les hauts de ville ». Ce contrat se structure autour de 4 piliers : « cohésion sociale », « cadre de vie et renouvellement urbain », « valeurs de la république et citoyenneté » et « développement économique et emploi ».

Les cités de Lapras, du Zodiaque ainsi qu'une partie du centre ancien d'Annonay ont été identifiés comme prioritaires à la suite de la mise en place d'une nouvelle géographie basée sur le revenu médian par habitant. À noter le nouveau classement du quartier Croze/Beauregard en veille active.

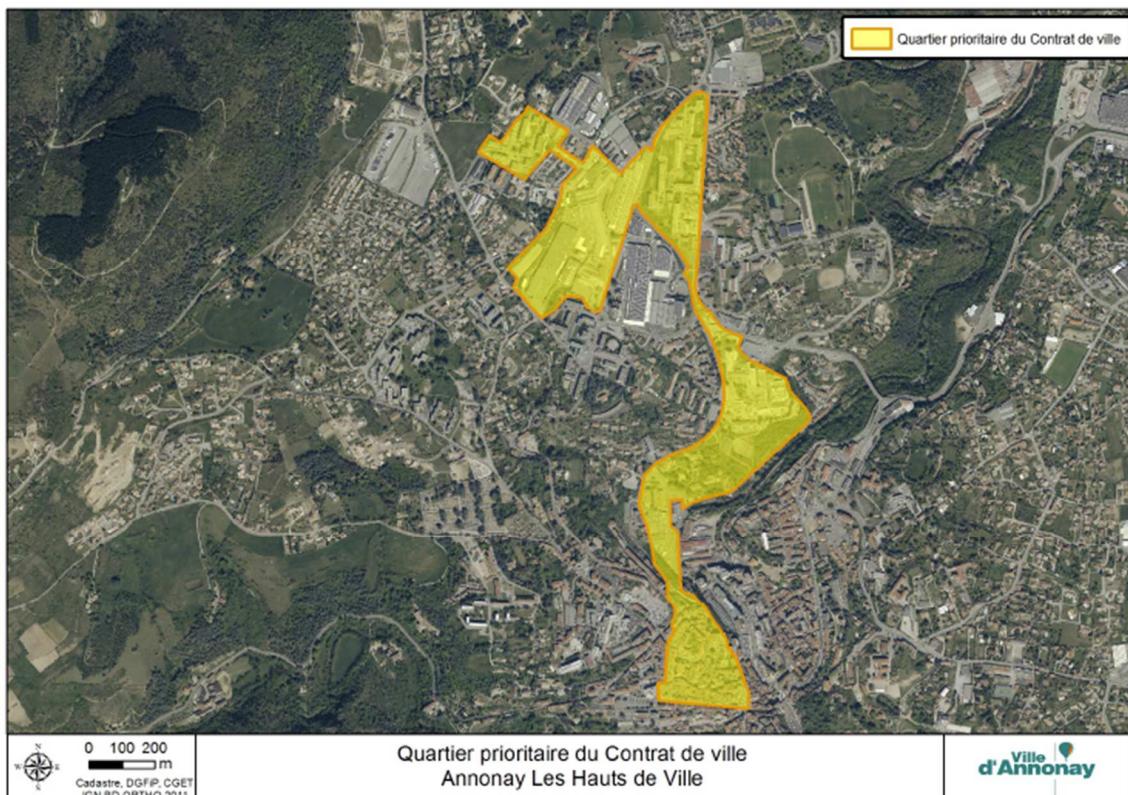
En 2021, 17 actions sont cofinancées par la CAF pour 19 850€ dans le cadre de la politique de la ville sur le pilier 1 « Cohésion sociale » et le pilier 4 « développement économique et emploi”

Statistiquement :

51% des allocataires des QPV ont des bas revenus (contre moins de 30% pour l'Agglo et l'Ardèche)

19,6% des enfants de moins 3 ans vivent avec les 2 parents ou le monoparent en emploi (contre plus de 50% sur l'agglo et l'Ardèche)

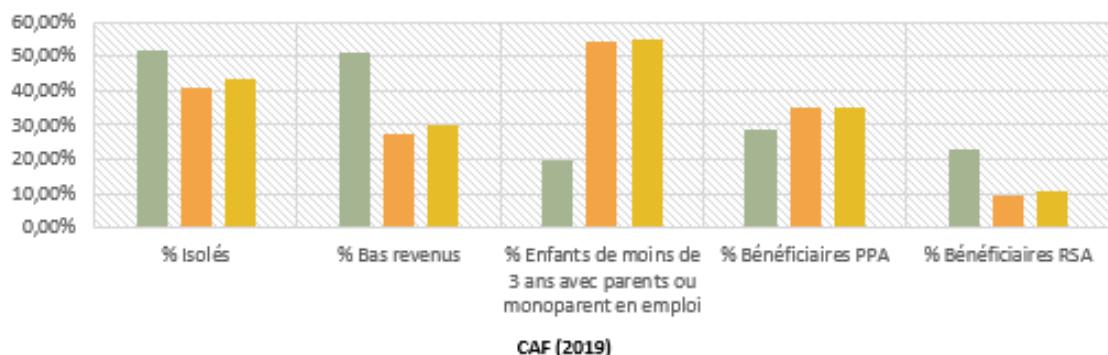
23,1% des allocataires bénéficient du RSA (contre autour de 10% pour l'Agglo et l'Ardèche)



Extrait du contrat de ville d'Annonay

	Les Hauts de Ville	CA Annonay Rhône Agglo	Ardèche
Allocataires	884	9 538	60 007
Personnes couvertes	1 946	24 481	145 920
Allocataires avec enfant(s)	362	5 181	30 547
Nombre moyen d'enfant par famille	2,18	2,06	1,99
% Isolés	51,7%	40,6%	43,7%
% Bas revenus	51,0%	27,4%	29,7%
% Enfants de moins de 3 ans avec parents ou monoparent en emploi	19,6%	54,4%	54,9%
% Bénéficiaires PPA	28,7%	34,8%	35,2%
% Bénéficiaires RSA	23,1%	9,6%	10,5%

■ Les Hauts de Ville ■ CA Annonay Rhône Agglo ■ Ardèche



Étant donné le critère utilisé pour cibler les quartiers politiques de la ville, les taux affichés dans le tableau ci-dessus sont logiques, les plus marquants étant le pourcentage des bas revenus (51%), le pourcentage d'enfants de moins de 3 ans avec les 2 parents ou le monoparent en emploi (19.6%) et le taux de bénéficiaires de RSA (23.1%).

Le conseil citoyen favorise l'expression de la parole des habitants des quartiers, notamment ceux qui sont éloignés des processus traditionnels de participation.

Annonay Rhône Agglo est compétente dans le cadre de la politique de la ville pour :

- Elaborer un diagnostic du territoire
- Animer et coordonner des dispositifs de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale.

Axes de travail proposés :

L'analyse des données nous oriente sur la **nécessité de consolider l'accès aux droits sur l'ensemble du territoire, avec une attention particulière au public monoparent et précaire**. Des actions ont été déjà proposées dans les champs thématiques de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Concernant l'animation de la vie sociale, il est proposé de **veiller à la pérennisation de l'offre des centres sociaux sur le territoire d'Annonay et d'engager une réflexion sur le déploiement et le maillage d'une offre complémentaire** sur l'ensemble des communes du territoire.

Constats lors de l'atelier 1 THEMATIQUE ANIMATION DE LA VIE SOCIALE / PRECARITE / INSERTION / ACCES AUX DROITS :

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
Une croissance démographique de la population de l'agglo, avec un phénomène de résidentialisation sur la couronne péri-urbaine autour d'Annonay, avec un revenu médian globalement plus élevé que la moyenne	Des fragilités plus importantes sur les communes de la vallée de la Vocance, d'Annonay et de Serrières
Concentration de l'activité économique sur Annonay et Davézieux	La tendance de vieillissement de la population
Augmentation du taux d'activités des femmes de 15 à 64 ans	Inadéquation entre le besoin des entreprises et le profil des demandeurs d'emploi du bassin, avec augmentation des personnes ni en emploi ni en formation
La création de places à vocation d'insertion professionnelle dans les crèches	Manque de dispositifs d'insertion (chantiers, alternatives aux contrats classiques, travail alternatif payé à la journée, partenariat avec le tissu économique et les entreprises...) et d'outils adaptés à des publics spécifiques (jeunes, parents en précarité, personnes très éloignées de l'emploi ou en situation de handicap)
La concentration des services d'accès aux droits à Annonay et une maison France service à Serrières	Manque de formation pour adultes / partenariat avec l'Education Nationale à développer
Co-pilotage ville-agglo du Contrat de Ville	
L'accès aux droits via le numérique	

<p>Deux centres sociaux sur Annonay et un tissus partenarial AVS riche et porteurs de nouveaux projets</p> <p>Des chantiers d'insertion comme alternative aux difficultés d'emploi, d'isolement, d'estime de soi</p> <p>Un PLUI-H en cours de définition pour une politique coordonnée sur le logement.</p> <p>Un foyer de jeunes travailleurs qui monte en charge</p> <p>Un territoire proactif qui propose des réponses innovantes (mobilité, alimentation, horaires atypique, santé...)</p> <p>Des partenariats existants qui permettent l'accompagnement social et professionnel (collectif santé-précariat, médiation santé, plateforme d'appui au décrochage scolaire, dispositifs "passerelle")</p> <p>Richesse (diversité et multiplicité) du réseau des intervenants sociaux/tissu associatif, principalement localisé à Annonay</p> <p>Une population mobilisable : nombreuses associations, tiers lieux, bonne réponse aux appels à projets, force de proposition d'actions... (accorderie, GEM, conserverie...)</p>	<p>Précariat sur le quartier politique de la ville à Annonay et des problèmes de mixité sociale</p> <p>Des problématiques identifiées sur le logement, à l'échelle des communes et de l'agglomération (marchand de sommeil, insalubrité, logement social, diogènes...) et sur la mobilité</p> <p>Manque d'activité parentale (espace familles, ludothèque...) et une augmentation des besoins d'accompagnement à la parentalité</p> <p>Iniquité numérique (matériel, usages, accès internet) sur l'ensemble du territoire</p> <p>Des difficultés d'accès aux soins pour tous (accessibilité, suivi médecine générale, spécialistes, spécificité des demandeurs d'asiles) et des besoins d'accompagnement spécifique (jeunes, personnes vieillissantes, addictions, handicap...)</p> <p>Incertitudes suite au COVID</p> <p>Accès aux droits pour les familles primo-arrivantes et des réfugiés statutaires</p>
---	---



Logement, habitat et cadre de vie

Un territoire relativement urbain

	CA Annonay Rhône Agglo	Ardèche	France métropolitaine
Nombre de logements	25 172	203 015	34 980 732
Résidences principales (RP) en % du nombre de logements	21 354 84,8%	146 535 72,2%	28 734 433 82,1%
RP construites avant 1945 en % de résidences principales	4 218 19,8%	39 030 26,6%	6 389 346 22,2%
Maisons en % du nombre de logements	16 456 65,4%	151 507 74,5%	19 384 371 55,4%
Propriétaires en % de résidences principales	13 951 65,3%	97 776 66,7%	16 559 302 57,6%
Emménagement < 5 ans en % de résidences principales	6 367 29,8%	43 123 29,4%	9 494 827 33,0%
Logements vacants en % du nombre de logements	2 725 10,8%	19 746 9,7%	2 826 372 8,1%
Résidences secondaires en % du nombre de logements	1 093 4,3%	36 734 18,1%	3 419 926 9,8%
Locataires HLM en % de résidences principales	2 677 12,5%	11 768 8,0%	4 232 965 14,7%
Allocataires aide au logement en % d'allocataires	4 020 42,1%	25 995 43,3%	5 872 596 45,9%

Les indicateurs relatifs au logement mettent en avant une concentration urbaine (en comparaison avec le département) :

- Proportion plus faible de maisons, de propriétaires et de résidences secondaires
- Proportion plus élevée d'emménagements récents et de locataires HLM
- Taux de bénéficiaires d'une aide au logement est plutôt faible en comparaison avec les taux départemental et national

Le taux d'allocataires d'une aide au logement est plutôt faible sur l'EPCI en comparaison avec le département et le national.

Une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) est menée sur le cœur de la ville d'Annonay

Annonay Rhône Agglo est compétente pour :

- Mettre en œuvre un programme local de l'habitat et la politique de logement d'intérêt communautaire, dont logement social et logement des personnes défavorisées, équilibre social de l'habitat
- Piloter des opérations d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain et des programmes d'intérêt général énergie-salubrité
- L'aménagement et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ainsi que pour mettre en œuvre des actions en faveur des gens du voyages sédentarisés.

La CAF contribue à la prévention des impayés de loyer par la mise à disposition de son équipe de travailleurs sociaux, en proposant un accompagnement aux familles bénéficiaires de l'aide au logement (ALF) pour des situations d'impayés de loyer signalés en CAF. L'objectif de cet accompagnement est de prévenir la suspension de l'aide au logement, accompagner à l'élaboration d'un plan d'apurement et mettre en place les aides nécessaires lorsque les personnes y ont droit (notamment l'accompagnement pour du relogement).

La CAF mène en parallèle une action de prévention contre les expulsions locatives en participant avec ses partenaires institutionnels, l'Etat et le Département, à la CCAPEX - Commission départementale de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives. L'objectif est de mieux accompagner les ménages en difficulté, améliorer le traitement des impayés de loyers et de coordonner les actions des différents acteurs, dans un souci de cohérence et d'efficacité.

La CAF participe également à la lutte contre l'habitat non décent, dans le cadre du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne qui réunit l'ensemble des partenaires (communes, Agence régionale de santé, Conseil départemental, Agence départementale d'Information sur le logement, etc.) au sein de la CHI - Commission Habitat Indigne. Ce dispositif s'attache à résoudre les situations par la médiation entre le locataire et le bailleur et la CAF peut décider de la conservation des allocations logement (ALF, ALS) jusqu'à la réalisation des travaux de conformité.

Dans le cadre du Fonds Unique Logement (FUL), porté par le Département et auquel contribue la CAF, sur le territoire de la CA Annonay Rhône Agglo, plus de 80 000 € d'aides à l'accès (Dépôt de garantie, 1er loyer, assurance habitation, ...) et près de 62 000 € d'aides au maintien (Impayé électricité, impayé eau, impayé loyer, ...) ont été versées en 2019.

Enfin, dans le cadre du Règlement Intérieur d'Action Sociale de la CAF de l'Ardèche, plusieurs dispositifs financiers peuvent être sollicités dans le but de favoriser le maintien ou l'accès au logement (prêt légal d'amélioration de l'habitat, prêt complémentaire d'amélioration de l'habitat, prêt pour équipement mobilier ou ménager, participation du Fonds Unique Logement).

Mise en œuvre d'un plan local de l'habitat et programmes d'interventions et de requalification urbaine (centre ancien d'Annonay, quartier du Zodiaque...)

Diverses problématiques identifiées à l'échelle de l'agglomération :

- Des loyers dans le parc social neuf trop élevés : les loyers demandés par les bailleurs sociaux sont trop importants par rapport aux ressources des ménages les plus défavorisés (mode de financement du logement social inadapté). Les populations les plus pauvres ne peuvent se loger dans le parc social. Ces personnes se logent dans le parc locatif privé, très souvent l'habitat ancien et dégradé.

- Des problématiques de mixité sociale à l'échelle de l'Agglo avec une forte concentration des populations les plus fragiles dans certaines zones (QPV, centre ancien d'Annonay, Serrières).
- Les populations les plus fragiles sont fortement touchées par le logement indigne ; il n'y a pas de programme de lutte contre l'habitat indigne à l'échelle de l'Agglo et les besoins ne sont pas clairement identifiés (mise en œuvre d'une étude pré-opérationnelle en 2021 afin de caractériser le besoin et les modalités d'intervention).
- Des besoins spécifiques de certains ménages qui nécessitent de recourir à une offre de logement adapté, y compris hors quartier politique de la ville :
- Les ménages en difficulté (relogement des sans-abris, parents isolés avec risque de rupture, personnes avec difficultés de santé et situation d'isolement, réfugiés statutaires)
- L'habitat adapté aux gens du voyage pour groupes familiaux sédentaires.

Des leviers mobilisables :

- La mise en place d'une politique coordonnée : plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur, convention intercommunale d'attribution renforçant la mixité sociale à l'échelle de l'agglomération
- L'information et l'accompagnement des demandeurs et des habitants (accès et maintien dans le logement), des bailleurs à louer aux plus précaires (avantages fiscaux, garanties sur les impayés, rénovation énergétique...) et des communes dans la mise en œuvre de leurs compétences dans le champ de l'habitat indigne.
- La CAF, le Département et Annonay Rhône Agglo mènent des actions de prévention des expulsions et de lutte contre l'habitat non décent ; dans le cadre du FUL (Fonds Unique Logement), porté par le Département et auquel contribue la Caf et l'agglomération (participation augmentée en 2021), plus de 80 000 € d'aides à l'accès et près de 62 000 € d'aides au maintien ont été versées en 2019.

Ces axes de travail s'inscrivent dans un volet opérationnel du PLUi-H, en cours de définition (plan d'orientations et d'actions Habitat).

Axes de travail proposés :

Cette thématique est mise en œuvre dans le cadre de la **compétence habitat de l'agglomération (PLUIH) et animée par le service Habitat**.

Néanmoins, la CAF préconise sur ce territoire **la poursuite de la coopération en faveur des familles** confrontées à des difficultés liées au logement (impayés de loyer, lutte contre les expulsions, non-décence) et de **soutenir, consolider et développer de l'offre de logement, notamment en direction des jeunes (FJT Nord Ardèche)**

Pilotage

Les postes de coordination financés par la CAF en 2021, dans le cadre du CEJ

Thématique	Nombre d'ETP	Nom Prénom	Collectivité
Petite Enfance	0,5	Marie Christine SEGERS	CA ARA
Parentalité	0,5	Marie-Christine SEGERS	CA ARA
	0,5	Maxime GOUTAGNEUX	CA ARA
Sous total	1,5		
Jeunesse	0,5	Maxime GOUTAGNEUX	SIVU Peaugres
Jeunesse	0,3	Marie CHOMEL	Commune d'Annonay
Sous total	0,8		
TOTAL	2,3		

Thématique	Montant PSEJ
Enfance parentalité	50 542,80€
Jeunesse	13 926,00€ + 8 424,90€
Total	72 893,70€

Axes de travail proposés :

Au regard des ambitions de cette CTG et pour assurer le suivi de la mise en œuvre des actions, il est proposé de **veiller à prendre en compte le nouveau référentiel des chargés de coopération** et d'**augmenter de 0.5ETP** les postes de coordination pour l'aggo

Thématique	Nombre d'ETP	Collectivité
CTG Petite Enfance et parentalité	1	CA ARA
Transversalité CTG (handicap, enfance, jeunesse, animation vie sociale etc...)	1	CA ARA CA ARA
Sous total	2	
Jeunesse	0,5	SIVU Peaugres
Jeunesse	0,3	Commune d'Annonay
Sous total	0,8	
TOTAL	2,8	

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale pour l'exercice N-1

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

COLLECTIVITE SIGNATAIRE : Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	Crèche Familiale 35 avenue de l'Europe – 07100 ANNONAY
EAJE	Multi accueil A p'tits pas La Lombardière Chemin de Villedieu – La Lombardière 07100 ANNONAY
EAJE	Multi accueil l'Île aux Enfants Sainte Famille 11 allée Copernic 07100 ANNONAY
EAJE	MA L'ARC EN CIEL BOULIEU LES ANNONAY 20 Rue sur la Ville – 07100 Boulieu-lès-Annonay
EAJE	Multi accueil La Compagnie des Loustics Davézieux 309 rue Jules Ferry 07430 DAVEZIEUX
EAJE	Multi accueil l'Îlot Câlin Peaugres 160 Allée de la Mure 07340 PEAUGRES
EAJE	Multi accueil l'Îlot Marin Serrières 21 rue Jean Vernet 07340 SERRIERES
LAEP	LAEP la Farandole Annonay 35 avenue de l'Europe 07100 ANNONAY
RAM / RPE	RAM Pirouette Annonay CIAS 35 avenue de l'Europe 07100 ANNONAY
RAM / RPE	RAM les P'tits Câlins AGIPE 160 Allée de la Mure 07340 PEAUGRES
Poste de Coordo	0.5ETP Parentalité 1 ETP Petite Enfance CIAS Annonay Rhône Agglo
A noter sur le territoire	<p>Ouverture 2022 du POLE PETITE ENFANCE 66 avenue de l'Europe 07100 ANNONAY</p> <p>Intégrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>La crèche Familiale</i> - <i>Le LAEP la Farandole</i> - <i>Le RAM / RPE Pirouette</i> - <i>Un nouveau multi accueil Bulle d'Eveil</i> - <i>Les bureaux des chargés de coopération Petite Enfance et Parentalité (avec augmentation de 0.5ETP en 2022)</i>

COLLECTIVITE SIGNATAIRE : SIEJ Syndicat Intercommunal Enfance Jeunesse	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	EXTRA FELINES + PERI PEAUGRES – Activités Loisirs l’Ille au Soleil 39 place Felix Serve – 07340 FELINES
ACCUEIL DE JEUNES	ACCUEIL DE JEUNES SIVU INTERCOMMUNAL – SIEJ 36 place de l’Eglise 07340 PEAUGRES
Poste de Coordo	0.5 ETP SIEJ 36 place de l’Eglise 07340 PEAUGRES

COLLECTIVITE SIGNATAIRE : Commune d’ANNONAY	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	EXTRA PERRIERES ANNONAY + PERI PERRIERES ANNONAY Centres Sociaux 3 rue Jean Joseph Basset 07100 ANNONAY
ALSH	EXTRA GOLA ANNONAY + PERI GOLA ANNONAY 34 avenue de l’Europe 07100 ANNONAY
Poste de Coordo	0.3 ETP CCAS Annonay 38 avenue de l’Europe 07100 ANNONAY

COLLECTIVITE SIGNATAIRE : Communes de Boulieu-lès-Annonay / Savas / St Marcel-lès-Annonay	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	EXTRA BOULIEU AFR Arc-en-Ciel + PERI BOULIEU AFR Arc-en-Ciel 20 rue sur la Ville 07100 BOULIEU-LES-ANNONAY
ACCUEIL DE JEUNES	ACCUEIL DE JEUNES BOULIEU 20 rue sur la Ville 07100 BOULIEU-LES-ANNONAY
ALSH Ados	EXTRA ST MARCEL AFR Arc-en-Ciel Pôle Jeunesse 13 rue Matthieu Gay 07100 ST MARCEL-LES-ANNONAY
A noter sur le territoire	<i>Fusion des clubs ados 2020 = bascule sur CANA « Clubs Ados Nord Ardèche » gestion par AFR Arc-en-Ciel :</i> <i>AJ Boulieu-lès-Annonay + Ados Roiffieux + Ados Vernosc +Ados Davézieux</i>

COLLECTIVITE SIGNATAIRE : Communes de ROIFFIEUX – Ardoix - Quintenas	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	EXTRA ROIFFIEUX GPT AFR + PERI ROIFFIEUX GPT AFR 569 route de la Chomotte 07100 ROIFFIEUX

COLLECTIVITE SIGNATAIRE : Commune de DAVEZIEUX	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	EXTRA DAVEZIEUX GPT AFR + PERI DAVEZIEUX GPT AFR Quartier Plantas 07430 DAVEZIEUX

COLLECTIVITE SIGNATAIRE :
Commune de VERNOSC-LES-ANNONAY

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	EXTRA VERNOSC GPT AFR + PERI VERNOSC GPT AFR 130 rue du centre 07430 VERNOSC LES ANNONAY

COLLECTIVITE SIGNATAIRE :
Communes de VILLEVOCANCE / VANOSC / VOCANCE

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	EXTRA VILLEVOCANCE GPT AFR Rue du Parc 07690 VILLEVOCANCE Et Place des droits de l'Homme 07690 VANOSC

COLLECTIVITE SIGNATAIRE :
Commune de SAINT-DESIDRAT

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	EXTRA AFR Villages du Chatelet + PERI Villages du Châtelet 145 Impasse de Grasset 07340 ANDANCE
ALSH ados	ADOS villages du Chatelet 52 Montée de l'école 07340 SAINT DESIRAT

ANNEXE 3 – Plan d’actions 2022-2026 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

Thématique Petite enfance

Axe stratégique 1 : Améliorer la gouvernance pour mener une politique petite enfance concertée

Objectifs :

- Mettre en place des espaces de dialogue entre l’agglomération, les structures petites enfance et les élus communaux afin de renforcer la concertation autour des besoins et des actions
- Coordonner les accueils et les projets des structures petite enfance sur le territoire de l’agglomération

Axe stratégique 2 : Poursuivre l’accompagnement des structures existantes et développer des réponses aux besoins spécifiques

Objectifs :

- Promouvoir tous les modes d’accueil et développer une offre ajustée aux besoins du territoire
- Soutenir l’accueil individuel : valoriser le métier d’assistant maternel, accompagner les besoins spécifiques et les projets qui peuvent y répondre (horaires atypiques, Maisons d’Assistants Maternels, garde à domicile)
- Maintenir des conditions d’accueil de qualité (maintenance des locaux et du matériel)

Axe stratégique 3 : Promouvoir la continuité de l’accueil dans tous les temps de vie de l’enfant et déployer des passerelles entre les services

Objectifs :

- Prendre en compte la spécificité et les besoins du jeune enfant dans les accueils périscolaires et extrascolaires (voir FA enfance)
- Maintenir et renforcer le travail en réseau des différents partenaires (associations, institutions, collectifs...)
- Renforcer la complémentarité entre les accueils, les intervenants, les structures, les institutions : individuel et collectif, scolaire et périscolaire, inter-institutionnel (Protection Maternelle et Infantile, Education Nationale, services du Département, CAF, bibliothèques, acteurs du social et du médico-social...)

Axe stratégique 4 : Prendre en compte les questions de santé et de bien-être de l’enfant dans les actions et les projets

Objectifs :

- Veiller aux enjeux de développement de l’enfant (alimentation, langage, place des écrans, troubles du comportement, accès à la culture) au sein des établissements ou dans les familles

- *Poursuivre la réflexion sur la place des pères et des hommes dans l'éducation des plus jeunes (FA parentalité et AVSI)*
- Développer les capacités d'aller vers les publics les plus éloignés

4 ACTIONS :

Fiche action 1 : Développer et rendre efficiente l'action des commissions petite enfance entre acteurs, élus, parents et partenaires

Fiche action 2 : Répondre aux nouveaux besoins, veiller à l'équilibre de l'offre sur le territoire et poursuivre le développement de projets de qualité

- **FA 2.1 :** Mener des actions innovantes et proposer une réponse aux besoins d'accueil identifiés sur le territoire
- **FA 2.2 :** Expérimenter la mise en place de nuits de répit pour la famille

Fiche action 3 : Promouvoir l'accueil individuel

Fiche action 4 : Adapter les locaux aux besoins des structures



<h2>Fiche Action n° 1</h2> <p>Nom de l'action : Développer et rendre efficiente l'action des commissions petite enfance entre acteurs, élus, parents et partenaires</p>	<p>Thématique : PETITE ENFANCE</p> <p>Echelle d'intervention : Annonay Rhône Agglo</p>
---	---

Description de l'action :

- Mise en place de commissions petite enfance entre tous les acteurs (gestionnaires, professionnels, élus, parents et partenaires)
- Développement de la coordination dans le cadre de la signature de la CTG

Diagnostic initial

- Une offre d'accueil conséquente, des complémentarités entre les services (Crèche Familiale, Relais Assistants Maternels, Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants, Guichet d'Accueil Petite Enfance, micro-crèches (PAJE), Maisons d'Assistants Maternels, assistantes maternelles, garde à domicile) et une réelle capacité à travailler en réseau et en transversalité
- La compétence petite enfance et parentalité à l'agglo pour une politique cohérente sur le territoire
- Des installations à accompagner (micro-crèches, Maisons d'Assistants Maternels, garde à domicile) pour trouver un équilibre avec l'existant
- Un pôle petite enfance en construction avec un accès aux services du Guichet d'Accueil Petite Enfance, Relais Petite Enfance, Lieu d'Accueil Enfants-Parents, crèche, Crèche Familiale, permanence Protection Maternelle et Infantile et coordination Petite Enfance et parentalité
- Manque de coordination des services petite enfance et des actions parentalité et nécessité d'articulation avec le Collectif Petite Enfance Nord Ardèche
- Un besoin de bilans des actions et de concertation partenaires-élus
- Nécessité d'un outil commun pour informer dès la grossesse

Public cible

Le réseau des acteurs petite enfance : professionnels, élus, gestionnaires, parents, partenaires (Pmi, Caf ...)

Objectifs opérationnels

- Favoriser l'interconnaissance
- Renforcer l'information, la communication et les échanges sur les actions réalisées ou à venir (en direction des élus, des partenaires...)
- Renforcer la connaissance et l'appropriation des enjeux et des modalités de fonctionnement des structures par les élus (structures gestionnaires, élus communaux et communautaires) comme outil d'aide à la décision
- Développer la transversalité et les partenariats sur le territoire
- Assurer un suivi et une veille sur les besoins du territoire

Modalités de mise en œuvre

- Mise en place de commissions petite enfance
 - o Régulière (2 fois par an)
 - o Echelle à définir (agglo et/ou localisée ?)
- Mise en place d'un temps de concertation, échange et formation avec l'ensemble des acteurs de la petite enfance, tous modes de garde confondu (crèche, MC Paje, assmat, rpe, MAM, GAD...)
- Augmentation du temps de travail dédié à la coordination avec 2 postes dédiés Chargés de coopération CTG (voire FA 23)
- Mise en place d'un outil de communication sur les services d'accueil et les actions

Echéances de réalisation	
Commissions petite enfance :	
<ul style="list-style-type: none"> - 1er semestre 2022 : Mise en place de la/les commission avec co-construction des objectifs de la commission - 2e semestre 2022 : Mise en place des 1ères commissions - 2022-2026 : conduite et suivi des commissions par la direction petite enfance - Fin 2024 : évaluation de mi-parcours - 2026 : évaluation de fin de parcours 	
Poste chargé de coopération : étude pour développement de +0.5 ETP (recrutement, réorganisation des services agglo... etc) à partir de 2022	
Temps de concertation, échange et formation acteurs de la petite enfance :	
<ul style="list-style-type: none"> - 1er semestre 2023 : mise en place d'un groupe de travail / collectif - Proposer une organisation qui n'indue pas de doublon avec les collectifs existants (CPENA...) et regroupant les partenaires/professionnels - Tous les semestres : 1 temps de travail avec l'ensemble des acteurs - Fin 2024 : évaluation de mi-parcours - 2026 : évaluation du fonctionnement 	
Communication :	
<ul style="list-style-type: none"> - Fin 2022 : travail en lien avec le service communication sur la création d'un outil - Fin 2023 : édition/sortie d'un livret ou autre outil 	
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Chargés de coopération CTG CIAS Direction Petite Enfance	<ul style="list-style-type: none"> - Développement coordination et coopération sur le territoire - Meilleures interconnaissances entre acteurs - Prises de décision en concertation (élus, gestionnaires...) - Des projets construits en transversalité - Meilleure adaptation des services aux besoins des familles et enfants - 1 outil/support de communication adapté
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CIAS / CAF / PMI / élus communaux et communautaires / acteurs petite enfance (gestionnaires, associations, professionnels)	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de commissions - Nb de projets construits en transversalité - Participation des acteurs aux commissions (parents, élus, professionnels) et évolution - Regard des partenaires et acteurs sur la coordination - Augmentation temps de travail poste coordination/chargé de coopération - Diffusion outil de communication (nb de livret ou nb de vue)

Fiche Action n° 2

Répondre aux nouveaux besoins, veiller à l'équilibre de l'offre sur le territoire et poursuivre le développement de projets de qualité

Thématique :
Petite Enfance

Echelle d'intervention :
Annonay Rhône Agglo

Nom de l'action :

FA 2.1 Mener des actions innovantes et proposer une réponse aux besoins d'accueil identifiés sur le territoire

Description de l'action :

- **Mise en place d'actions en réponse à des besoins spécifiques.** Ces actions, au départ, expérimentales pourront être pérennisées suivant l'évaluation de leur pertinence et efficience : places AVIP (à vocation d'insertion professionnelles), horaires atypiques, nids maternels...
- **Mise en place d'une veille (développement et consolidation) sur les besoins et l'équilibre de l'offre de garde (augmentation des places en EAJE, crèche familiale, accompagnement à l'installation d'Assistantes Maternelles, MAM, MC Paje et PSU, GAD, etc...)**

Diagnostic initial

- Une natalité stable sur l'agglomération
- Un taux d'activité des femmes de 25 à 55 ans stable et à un niveau élevé (87%)
- La part importante des familles monoparentales et précaires, plutôt sous représentées parmi les usagers des crèches
- Des taux d'occupation des structures collectives élevés et un manque de place à Serrières et Limony
- La compétence petite enfance et parentalité à l'agglo pour une politique cohérente sur le territoire
- Un pôle petite enfance en construction avec un accès aux services du Guichet d'Accueil Petite Enfance, Relais Assistants Maternels, Lieu d'Accueil Enfants-Parents, Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants, Crèche Familiale, permanence Protection Maternelle et Infantile et coordination Petite Enfance et parentalité
- Des places à vocation d'insertion professionnelle prévues à Annonay et Serrières
- L'attribution de place en Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants Peaugres et Serrières au 2^{ème} ou 3^{ème} passage en commission du Guichet d'Accueil Petite Enfance, et refus en nombres et questionnement sur les critères d'attribution
- Une capacité à proposer des projets innovants
- Des besoins d'accueil en horaire atypique et l'identification d'actions nécessaires pour le répit
- L'isolement de certains parents (non-recours aux services) qui nécessite de mettre en place une démarche « d'aller vers »
- Des installations à accompagner (micro-crèches, Maisons d'Assistants Maternels, garde à domicile) pour trouver un équilibre avec l'existant
- Augmentation du besoin d'accompagnement des parents, notamment pour les familles les plus fragiles (inclusion des enfants en situation de handicap, de précarité et familles primo-arrivée) nécessitant des moyens supplémentaires (temps, formation, travail en réseau, ...)
- Problématique de l'indisponibilité des places d'accueil d'urgence en EAJE, du fait des exigences d'optimisation de l'offre (taux de fréquentation/taux de facturation)

Public cible

- Parents en insertion sociale ou professionnelle
- Parents solos
- Enfants en situation de handicap ou familles vivant des situations de handicap
- Parents et familles avec des besoins spécifiques (horaires atypiques, habitants de zones excentrées)

- Enfants et familles en situation de fragilité sociale
Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des actions innovantes permettant de répondre aux besoins spécifiques identifiés (familles monoparentales, parents en parcours d'insertion, familles en situation de fragilité, familles vivant des situations de rupture séparation, décès...familles avec enfant ou parent en situation de handicap) - Construire un outil de veille sur les besoins du territoire - Expérimenter des actions nouvelles et mesurer la pertinence au regard des besoins et des résultats (nid maternel, classes passerelles, MAM inclusive, projet autour du répit...) - Développer les places à vocation insertion professionnel et évaluer le dispositif - Travailler avec l'ensemble des acteurs petite enfance pour apporter une réponse aux besoins des familles - Faire le lien avec les fiches actions thématique handicap - Evaluer et ajuster l'équilibre de la couverture du service sur le territoire - Travailler sur la capacité des EJAE à répondre aux accueils d'urgence - Mettre en œuvre un accueil pour les enfants en situation de handicap permettant aux familles d'avoir des temps de répit - Expérimenter une action autour du baby-sitting - Veiller à la prise en compte de la charte qualité dans les projets et les évaluer au regard de cette charte
Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Création de places AVIP et évaluation du dispositif - Suivi de l'accueil individuel et collectif (avec GAPE, RPE, Coordo) - Mise en place d'un observatoire des besoins pour accompagner les installations d'assistantes maternelles, de MAM, de MC PSU, MC Paje, EAJE, RPE, Nid maternel, projet de répit... - Groupe de travail sur la mise en place d'un projet de classe passerelle (expérimentation et essaimage, lien avec les PEdT et actions enfance) - Mise en place d'outils de communication sur les actions et services (livret d'accueil, communication en direction des partenaires et des familles sur les nouveaux projets) - Expérimentation d'un accueil répit Crèche Bulle d'Eveil - Extension de l'expérimentation sur l'accueil en horaire atypique - Mise en place une formation autour du baby-sitting (partenariat RPE-crèches-structures jeunesse ; financement du Pass région)
Echéances de réalisation
<p>2022 :</p> <p>Premier semestre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Multi accueil îlot Marin Serrières - création d'1 place supplémentaire, fléchée à vocation insertion professionnelle - Ouverture du pôle petite enfance (RPE, LAEP, EAJE, Crèche FA, coordo PE/Parentalité - Crèche familiale Annonay création de 10 places supplémentaires (dont 2 fléchées AVIP) - Ouverture multi accueil Bulle d'Eveil - 20 places (dont 1 place fléchée AVIP) - Poursuite expérimentation AVIP à l'Île aux enfants - Ouverture d'une MC Paje à Limony - Ouverture d'une MAM inclusive à Limony (à confirmer) - Augmentation du nb de places en micro-crèche (Ardoix/Davézieux) - Groupe de travail classe passerelle et accueil 2-4 ans (accueil petite enfance et périscolaire) - Mise en place du projet répit à l'ouverture de la crèche Bulle d'Eveil

2ème semestre :

- Mise en place d'un groupe de travail pour évaluation AVIP
- Mise en place d'un groupe de travail sur l'équilibre de l'offre sur l'Agglomération (vallée de la Vocance, Roiffieux-Ardoix-Quintenas-Vernosc-lès-Annonay) et sur l'évolution de l'offre d'accueil (nid maternel...)

2022 :

- Livret d'accueil et autres outils de communication

2023 :

- Groupe de travail avec les RPE et le GAPE pour l'élaboration d'un outil de veille et d'observation des besoins
- 2e semestre : bilan / évaluation dispositif AVIP

2024 :

- Mise en place de l'outil de veille et d'observation
- Renouvellement/perspectives dispositif AVIP

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CIAS direction PE Chargé de coopération CTG CAF de l'Ardèche	<ul style="list-style-type: none"> - Insertion socio-professionnelle des familles fragiles / sortie de précarité - Retour à l'emploi des femmes facilité - Montée en compétence des professionnels sur l'accompagnement des familles/parents - Temps de travail dédié à l'accompagnement des familles/parents (accueil des familles, lien avec les services d'insertion et d'emploi...) - Lisibilité et meilleure connaissance du besoin des familles - Couverture du territoire équilibrée et adaptée au besoin des familles par développement et ou consolidation de l'offre existante - Accueil des enfants en situation de handicap et développement du lien avec le PRH dans une logique d'inclusion et de mixité d'accueil des publics - Mise en place d'expérimentations et évaluation
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CIAS / GAPE et RPE / crèches avec places AVIP / services de l'emploi et de l'insertion / DTAS Nord / PMI / CAF de l'Ardèche / Nouvelle Donne Education Nationale / PRH Chargé de coopération CTG	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de l'offre d'accueil (nb de place, type d'offre...) - Évolution de la demande d'accueil (demandes recensées par le GAPE, demandes évaluées par les RPE) - Nb de familles accompagnées dans le cadre du dispositif AVIP (nb, typologie...) - Fluidité de l'information dans le travail en réseau et a mise en place du dispositif AVIP (GAPE, acteurs de l'insertion, EAJE) - Taux de couverture du territoire - Nb d'expérimentations/évaluation

<h2>Fiche Action n° 2</h2> <p>Répondre aux nouveaux besoins, veiller à l'équilibre de l'offre sur le territoire et poursuivre le développement de projets de qualité</p>	<p>Thématique : Petite Enfance</p>
<p>Nom de l'action :</p> <p>FA 2.2 : Expérimenter la mise en place de nuits de répit pour la famille</p>	<p>Echelle d'intervention : Accueil des enfants dont les parents sont adhérents à l'AFR Arc-en-ciel</p>

Description de l'action :

Mise en place d'une expérimentation sur un accueil d'enfant ou de fratrie un vendredi soir par trimestre afin de permettre aux parents de bénéficier de temps de répit. Les enfants sont accueillis du vendredi soir au samedi matin ; ils dorment sur place.

Diagnostic initial

- Un taux d'activité des femmes de 25 à 55 ans stable et à un niveau élevé (87%)
- Des structures collectives de qualité avec l'inclusion effective des enfants en situation de handicap et des familles précaires
- Une expérimentation d'accueil en horaire atypique
- Une capacité à proposer des projets innovants
- Des projets portés qui changent les mentalités sur le rôle des femmes, la place des pères, l'égalité homme-femme, l'outils numérique, l'alimentation, les loisirs...
- Des passerelles à penser entre Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants/Education Nationale/Accueil de Loisirs Sans Hébergement / assistantes maternelles et des classes passerelles ou contrats panachés à créer ?
- Des besoins d'accueil en horaire atypique et l'identification d'actions nécessaires pour le répit
- L'isolement de certains parents (non-recours aux services) qui nécessite de mettre en place une démarche « d'aller vers »
- Augmentation du besoin d'accompagnement des parents, notamment pour les familles les plus fragiles (inclusion des enfants en situation de handicap, de précarité et familles primo-arrivée) nécessitant des moyens supplémentaires (temps, formation, travail en réseau, ...)
- La place des pères et des professionnels hommes qui questionnent au travers des modalités d'accueil des enfants

Public cible

Enfants de 3 mois à 11 ans dont les parents sont adhérents à l'Association Arc-en-ciel et utilisateurs de nos services petite enfance (EAJE) et enfance (péri et extrascolaire).

Objectifs opérationnels

- Mettre en place des nuits de répit au sein des structures d'accueil (EAJE)
- Répondre au besoin de répit des familles/parents isolés ou qui viennent de s'installer dans la région et qui n'ont pas de réseau (famille/ amis) pour confier leurs enfants et prendre du temps pour eux + toucher également les parents en difficultés avec leur enfant et qui n'osent pas demander de l'aide à leur entourage (enfant qui se réveille plusieurs fois par nuit, qui a des difficultés d'endormissement, qui pleure beaucoup...)

- Accueillir 6 enfants max âgés de 0 à 3 ans par 2 professionnelles petite enfance et 3 (ou 4 max) enfants de plus de 3 ans par un animateur permanent, titulaire à minima du BAFA
- S'appuyer sur les expérimentations du même type de projet portés à l'échelle d'autres territoires (réseau CAFs, ACEPP...)

Modalités de mise en œuvre	Echéances de réalisation
Mise en place des nuits de répit sur l'association arc-en-ciel de Boulieu qui sera pilote de ce projet pour une phase d'expérimentation (2022) : <ul style="list-style-type: none"> - Lien avec la PMI pour autorisation d'ouverture de nuit - 1 nuit par trimestre : le vendredi à partir de 18h, jusqu'au samedi 11h00 - Accueil des fratries pour permettre une vraie nuit de répit - Accueil par des professionnels petite enfance qui connaissent les enfants et leurs familles et qui ont déjà tissés un lien de confiance - Accueil café le samedi matin de 9h00 à 11h00 pour un moment de partage et d'échange. - Au 1er trimestre 2023, bilan de l'expérimentation avec élargissement de l'action à d'autres structures de l'agglo qui le souhaitent 	Expérimentation en 2022 (2 nuits) pour bilan Élargissement possible à partir de 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Association Arc-En-Ciel via ses services petite enfance et enfance Etablissements d'accueil du jeune enfant Arc en ciel : pilote de l'action Service périscolaire de l'AFR arc-en-ciel	Baisse des effectifs du burn out parental Temps de répit proposés aux parents Consolidation des liens parentaux, développement de leurs réseaux de soutien, solidarité
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Familles Rurales Arc en Ciel / GAD / RPE / structures jeunesse Annonay Rhône Agglo PMI CAF CD07	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de nuits d'ouverture - Nb d'enfants ayant bénéficiés du service - Montant des aides de la CAF - Bilan qualitatif, retour des familles - Evolution du nombre du burn out parental

Fiche Action n° 3

Thématique : PETITE ENFANCE

Nom de l'action :
Promouvoir l'accueil individuel

Echelle d'intervention :
Annonay Rhône Agglo

Description :

Organiser des actions de promotion de l'accueil individuel, des professions et des professionnels (forum, journée petite enfance, outils de communication...) et accompagner le développement de l'accueil individuel (assistants maternels, maisons d'assistants maternels, garde à domicile, crèche familiale)

Diagnostic initial

- Une natalité stable sur l'agglomération
- Un taux d'activité des femmes de 25 à 55 ans stable et à un niveau élevé (87%)
- Une offre d'accueil collectif conséquente et une réelle capacité à travailler en réseau et en transversalité
- Des projets d'installation de micro-crèches et de Maisons d'Assistants Maternels
- Une expérimentation d'accueil en horaire atypique
- Fragilité de l'accueil individuel : vieillissement des assistants maternels, peu de nouveaux agréments, lisibilité des services Relais petite Enfance, baisse des assistants maternels en activité, départ en formation difficile, valorisation du métier...
- Problématique d'accueil (en périscolaire, places en Accueil de Loisirs Sans Hébergement limité au-delà de 3 ans, difficulté d'intégration des enfants du Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile...) et structures inadaptées (locaux, personnels, formations...)
- Des passerelles à penser entre Crèches/Education Nationale/Accueil de Loisirs Sans Hébergement / assistantes maternelles et des classes passerelles ou contrats panachés à créer ?
- L'isolement de certains parents (non-recours aux services) qui nécessite de mettre en place une démarche « d'aller vers »
- Des installations à accompagner (micro-crèches, Maisons d'Assistants Maternels, garde à domicile) pour trouver un équilibre avec l'existant

Public cible

Familles / parents / enfants de 0 à 10 ans

Professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels, GAPE, RPE, GAD)

Partenaires (PMI, CAF, Communes)

Objectifs opérationnels

- Permettre aux parents d'avoir un choix éclairé sur leur mode de garde
- Valoriser, au niveau local, les métiers de l'accueil individuel et permettre aux professionnels d'être reconnus
- Travailler autour de la communication sur ces métiers
- Assurer le suivi de l'action tout au long de la CTG via un groupe projet constitué des acteurs de l'accueil individuel (Relais Petite Enfance, Crèche Familiale, PMI, Structures de garde à domicile, établissements de formation)

Modalités de mise en œuvre	Echéances de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - Intervention dans les forums de métiers, les organismes de formation, Pôle emploi - Organisation d'une journée petite enfance avec les acteurs concernés - Accompagner l'accueil de stagiaires au domicile des assistants maternels - Mettre en place une coopération entre les assistants maternels et les crèches (accueil des assistantes maternelles dans les crèches) - Création de supports de communication <ul style="list-style-type: none"> o Le métier d'assistant maternel (accès au métier, statut, conditions et lieux d'exercices...) o L'accueil chez l'ass-mat / l'accueil avec une garde à domicile o Le Relais petite enfance - Travail avec les communes pour s'emparer du sujet (soutiens aux projets, bulletin...) - Ajustement au référentiel RPE 	<p>2022 et suivantes : intervention forums des métiers et services d'orientation et d'insertion (1 rencontre par an à minima)</p> <p>2023 : groupe de travail (RPE et GAD, communes) sur les outils de communication</p> <p>Sept 2024 : sortie d'un outil de communication</p> <p>Echéancier journée petite enfance : 1 journée par an avec une thématique prédéfinie ou en transversalité avec les thématiques enfance et parentalité</p> <p>2022/26 : accompagnement des nouvelles missions des RPE et veille sur les nouvelles demandes d'agrément, renouvellements, le nombre de places en accueil individuel (AMA, MAM, GAD, nids maternels)</p> <p>Réflexion sur la réponse à l'augmentation des besoins en terme d'accompagnement individuel professionnel (MAM, GAD; AMA)</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
RPE CIAS direction PE Chargé de coopération CTG	Transformation des représentations sur l'accueil individuel Possibilité donnée à tous les parents de choisir leur mode d'accueil Stabilisation du nombre de professionnels de l'accueil individuel (équilibre entre les départs et les nouveaux agréments) Augmentation du nombre d'agrément / nb de places en accueil individuel
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CIAS / RPE / CAF / PMI / GAD / Crèche Fa / AMI / Communes / Pôle Emploi / Nouvelle Donne / Mission Locale / Lycée Montgolfier / GAPE / collèges-lycées / MSA / structures de garde à domicilie / ACEPP / CPENA / Média-Pop MJC Chargé de coopération CTG	Nombre d'actions menées Nombre d'agrément délivrés Satisfaction du besoin des familles Evolution de la demande d'accueil (accueil collectif et accueil individuel)

Fiche Action n° 4

Thématique : PETITE ENFANCE

Nom de l'action :

**Adapter les locaux aux besoins des structures
(stockage/itinérance)**

Echelle d'intervention :
Annonay Rhône Agglo

Description de l'action :

Travail avec les professionnels établissements d'accueil petite enfance (RAM et EAJE) afin de maintenir et améliorer la qualité d'accueil des locaux et des conditions de travail de qualité

Diagnostic initial

- La compétence petite enfance et parentalité à l'agglo pour une politique cohérente sur le territoire
- Une gestion centralisée des bâtis et moyens matériels, avec une veille pour le maintien de la qualité de l'accueil (entretien, travaux, ...)
- Une offre d'accueil conséquente, des complémentarités entre les services (Crèche Familiale, Relais Petite Enfance, Crèches, Guichet d'Accueil Petite Enfance, micro-crèches (PAJE), Maisons d'Assistants Maternels, assistantes maternelles, garde à domicile) et une réelle capacité à travailler en réseau et en transversalité
- Une capacité à proposer des projets innovants
- Fragilité de l'accueil individuel : vieillissement des assistants maternels, peu de nouveaux agréments, lisibilité des services Relais Petite Enfance, baisse des assistants maternels en activité, départ en formation difficile, valorisation du métier...
- Charge de travail dédié à la manipulation de matériel (malles, tables, chaises...), leur convoyage et l'aménagement des espaces trop important
- Risques professionnels liés à l'itinérance : port de charges...

Public cible

Crèches et Relais petite enfance gérés ou financés par le CIAS

Objectifs opérationnels

- Travailler avec les services bâtiments et les responsables de service petite enfance sur le suivi de la maintenance des équipements et du matériel
- Mettre en place un groupe de travail sur le suivi des contrats liés à la maintenance et au suivi des bâtiments
- Travailler avec les communes accueillant les temps collectifs des relais à l'amélioration des conditions d'accueil (mise à disposition d'espace de stockage...)

Modalités de mise en œuvre	Echéances de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - Convention de mise à disposition des locaux RPE et des crèches - Mise en place d'un groupe de travail contrats de maintenance des locaux - Aménagement des lieux d'itinérance des RPE (mobilier, locaux de stockage...) - Etat des lieux des crèches, pour anticiper et programmer les gros travaux - Prise en compte du référentiel bâimentaire CNAF - 	<p>2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de convention de mise à disposition de locaux pour les RPE (communes / CIAS / RPE) - (2e semestre) mise en place d'un groupe de travail avec les responsables de crèches sur les contrats de maintenance et autres contrats - Etat des lieux besoins de travaux sur les bâtiments - Poursuite du groupe de travail avec les communes de localisation des temps collectifs des relais petite enfance sur le stockage et l'aménagement des salles d'activité (identification des besoins, priorisation, chiffrage...) - travail amorcé en 2020 <p>2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un groupe de travail en lien avec les services bâtiment sur la planification des travaux dans les bâtiments petite enfance <p>2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des lieux d'accueil itinérant : inscription au budget et mise en œuvre
CIAS direction PE Chargé de coopération	<p>Maintien ou amélioration de la qualité des locaux d'accueil</p> <p>Amélioration du suivi de la maintenance des bâtiments</p> <p>Amélioration des conditions de travail pour les services en itinérance</p> <p>Gain de temps pour les services en itinérance (moindre logistique et manutention)</p> <p>Flexibilité plus grande pour l'organisation de l'itinérance des temps collectifs</p>
CIAS / Communes / RPE et autres services en itinérance / services bâtiments Agglo et ville / PMI / CAF / CD07	<ul style="list-style-type: none"> - Traçabilité du suivi des bâtiments - Nb de conventions mises en place - Nb de lieux d'accueil itinérant aménagé - Temps de travail économisé - Evaluation des professionnels - Développement de l'itinérance

Thématique Enfance

Axe stratégique 5 : Répondre aux besoins des familles tout en assurant la viabilité économique des accueils (individuels et) collectifs

Objectifs :

- Proposer une offre d'accueil et de loisirs adaptée aux besoins des familles (projets d'accueils, horaires d'ouverture, modalités d'inscription, accessibilité et localisation, services de transport, politique tarifaire)
- Renforcer l'harmonisation et la cohérence de l'offre sur l'ensemble du territoire
- Renforcer l'accès des familles aux revenus moyens (quotient familial autour de 800 /1200 €)
- Conforter la viabilité économique des structures

Axe stratégique 6 : Promouvoir la continuité de l'accueil dans tous les temps de vie de l'enfant et déployer des passerelles entre les services

Objectifs :

- Promouvoir la continuité de l'accueil de l'enfant dans son parcours de vie et dans l'ensemble des temps d'accueil par la mise en place de passerelles cohérentes pour l'enfant (Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants / Education Nationale / Accueil de Loisirs Sans Hébergement / Périscolaire / continuité du service pendant les vacances...)
- Prendre en compte la spécificité et les besoins du jeune enfant dans les accueils périscolaires et extrascolaires (FA parentalité)

Axe stratégique 7 : Prendre en compte les questions de santé et de bien-être de l'enfant dans les actions et les projets

Objectifs :

- Veiller à la prise en compte des enjeux de développement de l'enfant dans les projets (hygiène, adaptation des locaux, du projet, du personnel, accès à la culture, horaires atypique, capacité d'aller vers les publics les plus éloignés...)

Axe stratégique 8 : Promouvoir les actions enfance sur le territoire et favoriser l'interconnaissance

Objectifs :

- Faciliter l'orientation des familles et la connaissance des actions et projets
- Tendre vers une coordination à l'échelle du territoire (sur la thématique enfance ou entre les différents champs thématiques)

2 ACTIONS :

Fiche action 5 : Mettre en place un comité de coordination des services enfance par les élus en s'appuyant sur la coordination des réseaux d'ALSH nord Ardèche, pour favoriser les échanges partenariaux et la continuité éducative sur le territoire de l'agglo

Fiche action 6 : Contribuer à l'interconnaissance des acteurs enfance et au développement d'actions et d'outils communs à l'échelle de l'agglomération

Fiche Action n° 5	Thématique : ENFANCE
<p>Nom de l'action :</p> <p>Mettre en place un comité de coordination des services enfance par les élus en s'appuyant sur la coordination des réseaux d'ALSH nord Ardèche, pour favoriser les échanges partenariaux et la continuité éducative sur le territoire de l'agglo</p>	<p>Echelle d'intervention :</p> <p>Communale pour le cadre soutien ALSH : Bouliet, Savas, St Marcel-lès-Annonay, Roiffieux, Quintenas, Annonay, Davézieux, Vernosc, Talencieux, St Désirat, Ardoix, Vocance, Villevocance, Vanosc et les communes du SIEJ Concertation avec CC du Val d'Ay et CC Porte de Drome Ardèche Possibilité d'intégrer de nouvelles communes d'ARA</p>

Description :

- **Un comité de coordination par les communes pour accompagner et suivre les actions enfance**
- **Travailler en réseau et animer le comité avec l'appui du coordinateur Ardèche nord (cadre SDSF) et des chargés de coopération CTG**
- **Soutien et pérennisation des accueils de loisirs et de leurs gestionnaires**
- **Veille pour le déploiement de PEdT et de plans mercredis**

Diagnostic initial

- Des centres de loisirs en gestion associative et une diversité des projets éducatifs proposés (Associations Familles Rurales, Groupement des Œuvres Laïques d'Annonay, Activités loisirs, scoutisme, etc...)
- Grande diversité d'offre de loisirs (Accueils de Loisirs Sans Hébergement, clubs sportifs et actions culturelles, gratuité de l'accès aux bibliothèques, des ambitions autour du jeu et de ludothèques, nombreuses infrastructures)
- Inégalité d'accès aux services pour les familles (communes qui ne proposent pas de service, qui se sont désengagées, offre sous-dimensionnée)
- Une inégalité d'accès aux loisirs (tarifs appliqués entre les différentes structures, nombre de places, arrêt des aides à partir de 6 ans) et à la culture
- Un besoin d'accompagnement spécifique des familles et des enfants précaires et primo-arrivantes (accès aux soins, aux droits, aux loisirs)
- Manque de places périscolaires et inadéquation de l'offre avec la demande
- Une croissance démographique de la population de l'agglo, avec un phénomène de résidentialisation sur la couronne péri-urbaine autour d'Annonay, avec un revenu médian globalement plus élevé que la moyenne
- Augmentation du taux d'activités des femmes de 15 à 64 ans
- Des fragilités plus importantes sur les communes de la vallée de la Vocance, d'Annonay et de Serrières
- Précarité sur le quartier politique de la ville à Annonay et des problèmes de mixité sociale
- Fragilité financière des structures liées aux engagement des communes et aux lourdeurs des appels à projets
- Vie des associations : gestion administrative lourde des services, renouvellement difficile des administrateurs

Public cible	
<ul style="list-style-type: none"> - Les gestionnaires des accueils de loisirs et les structures proposant des activités sportives, culturelles - Par "ricochet" : les familles ayant des enfants de 3 à 12 ans du territoire d'Annonay Rhône Agglo 	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un état des lieux des structures de loisirs : ouverture, fonctionnement, tarification, spécificités, activités, etc... - Organiser des rencontres régulières avec les structures enfance pour suivre les services, coordonner les orientations sur le territoire, contrôler les bilans - Soutenir le co-portage de projet ET valoriser / cibler les services compétents pour mener les actions (exp qui pour PEdT / Carte interactive / conférences / séjours / stages BAFA / inclusion, etc...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des élus pour le suivi des projets enfance (ALSH, PEdT, Assos...) - Mobilisation des directrices / teurs des ALSH et des responsables d'association sportive et culturelle - Travail en réseau avec les partenaires et avec les institutions (EN, SDJES, CAF, Département...) - Mise à disposition de salle et des logistiques communales pour l'organisation d'évènements ou d'activités pour les enfants - Soutien financier suite à la fin du CEJ - Veille à la prise en compte des enjeux de développement
Échéance de réalisation	
<p>2022 : mise en place d'un "comité enfance de coordination" (sur la même dynamique que la fiche "comité technique des acteur jeunesse") + définition des axes et enjeux enfance suite ABS + détermination des modalités de fonctionnement et de pilotage du comité (pilotage alternant ?)</p> <p>2022/26 : un comité technique annuel par territoire de compétence + un comité de pilotage annuel à l'échelle de l'agglo</p> <p>2023 : suivi des actions + mise en lumière d'un projet échelle structures Annonay (PRE ? CMJ ? CLAS ? Théâtre forum ?)</p> <p>2024 : suivi des actions + mise en lumière d'un projet échelle structures GAFR Davézieux, Vernosc, Roiffieux ou autres... (PEdT ? Plan mercredi ? Équipement investissement ?)</p> <p>2025 : suivi des actions + mise en lumière d'un projet échelle structures territoires du SIEJ (PEdT ? Plan mercredi ? Nouveau bâti ?)</p> <p>2026 : suivi des actions + mise en lumière d'un projet échelle structures AFR association Arc-en-ciel et/ou Chatelet (PEdT ? Plan mercredi ? Équipement investissement ?)</p> <p>+ évaluation du fonctionnement du comité et des actions enfance du territoire ARA (nouvel ABS ? Prise de compétence agglo ?)</p>	
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
La commune de St Désirat (ALSH AFR Chatelet) Les communes de Davézieux, Vernosc, Talencieux, Roiffieux, Ardoix, Quintenas, Vocance, Villevocance, Vanosc (pour les ALSH du GAFR) Les communes de Boulieu, Savas, St Marcel (pour l'ALSH l'Arc-en-ciel) La commune d'Annonay (pour les ALSH GOLA et Centres sociaux) Le SIEJ (pour l'ALSH activités loisirs et SIEJ) Avec l'appui du coordinateur réseau ALSH (SDSF) Et des responsables des gestionnaires ALSH Chargé de coopération CTG	Equité de fonctionnement des services L'accès aux structures enfance facilitées Meilleure prise en compte des besoins des familles Développement des co-portage de projet Lisibilité des structures et des orientations stratégiques des municipalités et de l'agglo

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Les Accueils de loisirs de l'agglomération Les associations sportives et culturelles du territoire Les structures d'accueil des personnes âgées Les structures d'accueil des enfants en situation de handicap Les "techniciens" professionnels de thématique (exemples : MJC, Média pop, ADSEA, PAEJ, AGIPE, ACEPP, Numérian, Nananère, Radio d'ici, SOAR, etc...) Les coordos thématiques de l'agglo La CAF Le Département La Région	Nombre d'élus présent au comité Nombre de Cotech et Copil organisé Nombre de PEdT signé Nombre de projets co-porté par les gestionnaires Nombre d'associations sportives et culturelles présentes Variation d'heures d'accueil en ALSH Evolution du nombre de poste sur le secteur enfance Nombre d'outils créer pour communiquer sur les services

PROJET

Fiche Action n° 6	Thématique : ENFANCE
<p>Nom de l'action :</p> <p>Contribuer à l'interconnaissance des acteurs enfance et au développement d'actions et d'outils communs à l'échelle de l'agglomération</p>	<p>Echelle d'intervention : Communale pour le cadre soutien ALSH : Boulieu, Savas, St Marcel les Annonay, Roiffieux, Quintenas, Annonay, Davézieux, Vernosc, Talencieux, St Désirat, Ardoix, Vocance, Villevocance, St Désirat, Vanosc et communes u SIEJ Concertation avec CC du Val d'Ay et CC Porte de Drome Ardèche Possibilité d'intégrer de nouvelles communes d'ARA</p>

Description :

Des rencontres régulières d'un groupe de travail de professionnels du secteur de l'enfance, pour développer, avec l'appui de la coordination des ALSH Nord Ardèche :

- **Une carte interactive pour rendre lisible l'offre de loisirs enfance et jeunesse**
- **L'étude d'une aide financière pour les familles ayant un QF entre 800/1200 à l'échelle du territoire d'ARA**
- **Un outil pour encourager la formation BAFA et favoriser le recrutement d'animateurs en accueil de loisirs**
- **L'intergénérationnel comme outil vecteur de lien au sein et outil passerelle entre les structures petite enfance, enfance et jeunesse**
- **La mutualisation et/ou le travail en réseau pour une meilleure prise en charge des enfants en situation de handicap**

Diagnostic initial

- Grande diversité d'offre de loisirs (Accueils de Loisirs Sans Hébergement, clubs sportifs et actions culturelles, gratuité de l'accès aux bibliothèques, des ambitions autour du jeu et de ludothèques, nombreuses infrastructures)
- Des centres de loisirs en gestion associative et une diversité des projets éducatifs proposés (Associations Familles Rurales, Groupement des Œuvres Laïques d'Annonay, Activités loisirs, scoutisme, etc...)
- Une tarification des Accueil de Loisirs modulée en fonction du quotient familial des familles
- Inégalité d'accès aux services pour les familles (communes qui ne proposent pas de service, qui se sont désengagées, offre sous-dimensionnée)
- Une inégalité d'accès aux loisirs (tarifs appliqués entre les différentes structures, nombre de places, arrêt des aides à partir de 6 ans) et à la culture
- Manque de places périscolaires et inadéquation de l'offre avec la demande
- Manque de lisibilité des structures existantes, pas assez de travail en réseau
- Fragilité financière des structures liées aux engagement des communes et aux lourdeurs des appels à projets
- Nécessité de faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap
- Importance de la mixité sociale dans la conduite des projets éducatifs
- Difficultés de recrutement d'animateurs vacataires en ALSH
- Vie des associations : gestion administrative lourde des services, renouvellements difficiles des administrateurs

Public Cible	
<ul style="list-style-type: none"> - Les familles ayant des enfants de 3 à 12 ans du territoire d'Annonay Rhône Agglo - Les professionnels des ALSH et des structures proposant des activités sportives, culturelles, etc.. 	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Partager le diagnostic ABS spécifique thématique et public enfance - Réaliser un état des lieux des fonctionnement des structures de loisirs : ouverture, tarification, spécificités, activités, etc... - Travailler sur l'établissement d'une carte interactive des acteurs enfance du territoire - Organiser des rencontres régulières entre les partenaires favorisant le co-portage de projet et l'interconnaissance - Mettre en place des outils innovants pour la promotion du BAFA et le recrutement d'animateurs vacataires - Promouvoir l'inclusion handicap et faciliter l'accompagnement des équipes - Être à l'écoute des besoins des familles (soutien à la parentalité, mode de garde, éducation, lien avec l'école, etc...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des élus pour le suivi des projets enfance - Mobilisation et implication des directeurs des ALSH pour étude et budget d'une bourse aux familles avec QF entre 800 et 1200 - Appui sur les réseaux fédérés : FACS, Groupement familles rurales, ACEPP, MJC, etc... - Travail en réseau de partenaires et avec les institutions (EN, SDJES, CAF, Département...) - Soutien et reconnaissance des compétences techniques du territoire (exp formation BAFA, organisation de conférences, évènements, ou actions autour du numérique, de l'intergénérationnel, etc...) - Soutien des mairies pour la mise à disposition de lieu et la logistique d'organisation des temps collectifs des professionnels - Un calendrier opérationnel des actions programmées et d'ouverture des services
Échéance de réalisation	
<ul style="list-style-type: none"> - 2022 : organisation d'un évènement à l'attention de tous les acteurs pour mettre en lumière les actions de l'ensemble des structures et contribuer à l'interconnaissance - 2023 : pour l'étude des QF 800/1200 + mise en lumière des formations BAFA + organisation d'échanges de pros inter structures (handicap / petite enfance / enfance / jeunesse / personnes âgées) - 2024/26 : poursuites des échanges inter-structures enfance (co-portage de projet, transversalité, déploiement des dispositifs) + valorisation des projets par un évènement annuel (forum enfance, porte ouverte, ???) + mise en lumière d'un projet avec EN (Clas ? PEdT ? PRE ?) - 2025 : un évènement pour les pros par les pros (formation, séminaire, ateliers d'échanges de pratiques, etc...) - 2026 : évaluation (du fonctionnement du comité enfance de coordination et) des actions enfance du territoire ARA 	
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
L'AFR Chatelet, le Groupement Familles Rurales, l'Arc-en-ciel, le GOLA, les Centres sociaux et Activités loisirs Appui sur le coordo du réseau des ALSH (SDSF) Et chargé de coopération CTG	Financement et maintien des services L'accès aux loisirs facilité Meilleure prise en compte des besoins des familles Des projets co-portés entre partenaires, une capacité à travailler en réseau Lisibilité des structures et des actions proposées L'augmentation d'inclusion d'enfants en

	<p>situation de handicap dans les structures enfance Des jeunes diplômés BAFA disponible sur le territoire La baisse des difficultés de recrutement de vacataires</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>L'Education Nationale, la CAF, la SDJES, le Département, les mairies (ou regroupement de mairies) gestionnaires d'ALSH : 1 - Davézieux, Vernosc, Talencieux, Roiffieux, Ardoix, Quintenas, Vocance, Villevocance, Vanosc, 2 - Boulieu / Savas, St Marcel 3 – SIEJ 4 – Annonay 5 – St Désirat Les associations sportives et culturelles du territoire Les structures d'accueil des personnes âgées Les structures d'accueil des enfants en situation de handicap Les "techniciens" professionnels de thématique (exemples : MJC, Média pop, ADSEA, PAEJ, AGIPE, ACEPP, Numérian, Nananère, Radio d'ici, SOAR, etc...) Les coordos thématiques de l'agglo Les chargés de coopération CTG Relais petite enfance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Effectivité de la carte interactive - Nombre de formation Bafa réalisée, nombre de stagiaires Bafa, état évolution des recrutements - Statistiques de fréquentation des ALSH, des séjours, des association sportives et culturelles (et évolution) - Répartition des heures de présences / QF - Nombre de bourse du conseil général mobilisées en ALSH, séjours - Nombre d'enfants en situation de handicap accueilli et évolution - Nombre d'échange interpro ou nombre de structures concernées

Thématique Jeunesse

Axe stratégique 9 : Renforcer le portage de la politique jeunesse par les collectivités

Objectifs :

- Associer les élus, acteurs jeunesse et les jeunes à la co-construction de la politique jeunesse
- Pérenniser les actions existantes (accueils de jeunes, associations locales, dispositifs jeunesse)
- Développer les partenariats, la transversalité et l'interconnaissance

Axe stratégique 10 : Promouvoir des démarches d'accompagnement des jeunes et renforcer l'efficience des interventions

Objectifs :

- Promouvoir les actions « d'aller vers » et la conduite de projets autour de l'éducation, la culture, le sport et la citoyenneté
- Faciliter l'écoute et l'échange (pour les jeunes et leurs parents)
- Renforcer l'accès aux droits et le recours des jeunes aux dispositifs d'accompagnement (formation, emploi, santé, logement, mobilité, information, accès à la formation et aux études supérieures)
- Accompagner/faciliter l'engagement et l'implication des jeunes (emploi, citoyenneté, formation, Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, tiers lieux et dispositifs d'accompagnement des jeunes, autonomie, pratiques sportives, artistiques, culturelle)

Axe stratégique 11 : Prendre en compte les besoins spécifiques et accompagner sans stigmatiser

Objectifs :

- Lutter contre la précarité et isolement des jeunes (social, accès au sport, à la culture, décrochage scolaire), jeunes invisibles (rupture scolaire/formation, risque de désaffiliation)
- Accompagner les démarches autour de la santé physique et mentale, les actions de prévention (troubles psychiques, prévention santé, éducation à la sexualité, recours à la médecine de ville, lieux d'écoute et d'échange, écran et numérique, addiction)

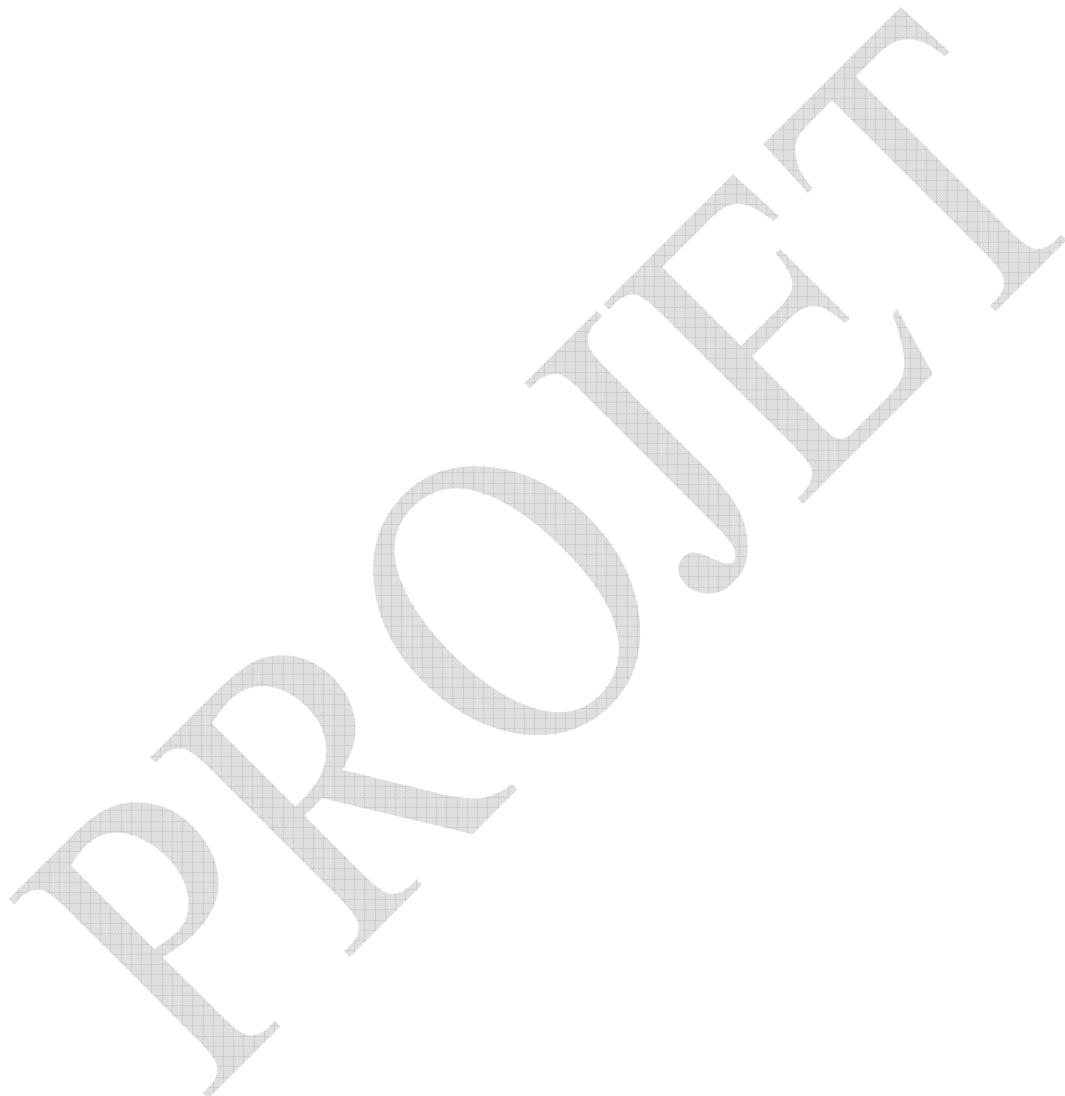
3 ACTIONS :

Fiche action 7 : Créer un comité des acteurs jeunesse pour le suivi et la valorisation des projets sur le territoire

Fiche action 8 : Soutenir et former les acteurs jeunesse sur la santé physique et mentale des adolescents

Fiche action 9 : Mailler le territoire en accompagnant le déploiement et la consolidation des services pour les jeunes sur l'ensemble du territoire

- **Fiche action 9.1** : Lieu d'accueil jeunes 12/17 ans Nord Ardèche (Ardoix / Boulieu-lès-Annonay/ St Marcel / Savas / Davézieux / Vernosc / Roiffieux / Quintenas)
- **Fiche action 9.2** : Lieu d'accueil jeunes 12/17 ans et jeunes adultes (sur les communes du SIEJ)
- **Fiche action 9.3** : Lieu d'accueil jeunes multi-partenarial 12/17 ans au centre-ville d'Annonay
- **Fiche action 9.4** : Lieu d'accueil jeunes St Désirat



Fiche Action n° 7	Thématique : JEUNESSE
<p>Nom de l'action :</p> <p>Créer un comité des acteurs jeunesse pour le suivi et la valorisation des projets sur le territoire</p>	<p>Echelle d'intervention : Communes de l'agglo : Boulieu-lès-Annonay / Savas / St Marcel / Davézieux / Vernosc / Roiffieux / Ardoix / Quintenas / St Désirat / Annonay / Communes du SIEJ</p>

Description :

- **Organisation de rencontres régulières du “comité des acteurs jeunesse” pour favoriser le partage, la mise en place de projets communs, l’équité des services aux jeunes sur le territoire et développer la concertation avec les élus des communes**
- **Mise en place d'une dynamique jeunesse à l'échelle intercommunale**

Diagnostic initial	
<ul style="list-style-type: none"> - Des actions qui s'appuient sur la jeunesse comme ressource (service civique, Conseil Municipal des Jeunes, tiers lieu...) - Des dispositifs qui fonctionnent : appels à projet jeunesse, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, Promeneurs du Net... - La volonté de structurer la politique jeunesse sur les territoires, - Plusieurs Projets Educatifs de Territoire en cours ou à signer dans le mandat 2022.26 - Des jeunes mobilisés sur des actions citoyennes - Plusieurs accueils de jeunes sur le territoire, dont itinérant - Une complémentarité des acteurs jeunesse et des dispositifs existants sur plusieurs champs thématiques : loisirs, culture, éducation, parentalité, insertion, précarité, santé, logement... - Annonay comme pôle de centralité, tant en termes de population jeunes (1/3) que d'équipements - La coordination des acteurs jeunesse qui existe mais qui est à renforcer sur l'ensemble du territoire - Problème de lisibilité des actions - Peu d'espaces pour les parents et peu d'intervention en lien avec les parents 	
Public Cible	
Objectifs opérationnels	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un état des lieux des acteurs au service de la jeunesse sur Annonay Rhône Agglo - Mettre en place des actions de sensibilisation et d'information auprès des élus (sur l'accompagnement des services et des jeunes) - Définir les modalités de suivi des actions jeunesse et permettre aux élus de piloter, d'échanger, de suivre la mise en œuvre des politiques jeunesse sur les territoires
	<p>Echéances de réalisation</p> <p>2022 : mise en place du “comité des acteurs jeunesse” : présentation de la monographie, définition des axes et enjeux jeunesse, détermination des modalités de fonctionnement et de pilotage du comité + une action / évènements à l'attention de tous les jeunes</p> <p>2023/26 : suivi des actions jeunesse + organisation d'un évènement jeunesse avec mise en lumière d'un projet à l'échelle Annonay en 2023, à l'échelle du nord Ardèche en 2024, à l'échelle de SIEJ en 2025, à l'échelle de PPDA et St Désirat en 2026</p> <p>2026 : évaluation du fonctionnement du comité et des actions jeunesse du</p>

- Veiller au co-portage des actions et à l'encouragement de la transversalité des services jeunesse sur ARA	territoire ARA
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Les élus des territoires déjà engagés dans la compétence jeunesse : - SIEJ (compétence via le service jeunesse interco et Activités loisirs) - Mairie d'Annonay (compétence via le PIJ, les centres sociaux, le GOLA, la MJC...) - Mairies de Boulieu-lès-Annonay / Savas / St Marcel / Davézieux / Vernosc / Roiffieux / Ardoix / Quintenas - Mairie de St Désirat Appui sur les chargés de coopération CTG et coordos jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs enfance jeunesse du territoire ARA se connaissent - Interactions et complémentarités des gestionnaires au service du public jeunes - Les projets portés à l'échelle du territoire de l'agglo répondent aux besoins des jeunes - Partage de la connaissance avec les élus
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF / CD07 / communes agglo / Les jeunes Les gestionnaires de services "loisirs" ou "accompagnements de projet (ALSH, accueil ados, accueils de jeunes) du territoire Les services spécialisés (ADSEA, PAEJ), Maison des ados, Planning familial, pôle emploi, FJT, média pop, etc...) Les services culturels et sportifs (assos, SMAC 07, quelques part, clubs, etc...)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres du comité - Nombres d'acteurs présents aux rencontres (élus, gestionnaires, jeunes) - Nombres de nouveaux projets jeunes - Nombre d'ETP agréés PS jeunes - Nombre d'acteurs et actions recensées dans le diagnostic territorial - Nombre d'actions jeunesse réalisées avec au moins 2 structures

Fiche Action n° 8	Thématique : JEUNESSE
Nom de l'action : Soutenir et former les acteurs jeunesse sur la santé physique et mentale des adolescents	Echelle d'intervention : Intercommunal / Annonay Rhône Agglo

Diagnostic initial	
<ul style="list-style-type: none"> - Des partenariats existants qui permettent l'accompagnement social et professionnel des jeunes (collectif santé-précarité, médiation santé, plateforme d'appui au décrochage scolaire, dispositifs "passerelle") - Un territoire proactif qui propose des réponses innovantes - Un Point Accueil Ecoute Jeunes et le projet de création d'une maison des adolescents pour l'accompagnement sanitaire et sociale des jeunes - Des difficultés d'accès aux soins pour tous (accessibilité, suivi médecine générale, spécialistes, spécificité des demandeurs d'asiles) et des besoins d'accompagnement spécifique (jeunes, personnes vieillissantes, addictions, handicap...) - Dégradation de situations sanitaire complexes (addiction, grossesse, désordre psychiatrique, alimentation) et augmentation des problèmes d'accès aux soins (désert médicaux, places en institut spécialisés, manque de structure médico-sociale...) et de violences intra familiales (physiques, psychologiques, sexuelles). - Des addictions repérées chez le public jeune : alcool, cannabis, jeux vidéo... - Richesse (diversité et multiplicité) du réseau des intervenants sociaux/tissu associatif, principalement localisé à Annonay - Incertitudes suite au COVID - Manque de dispositifs d'insertion (chantiers, alternatives aux contrats classiques, travail alternatif payé à la journée, partenariat avec le tissu économique et les entreprises...) et d'outils adaptés à des publics spécifiques (jeunes, parents en précarité, personnes très éloignées de l'emploi ou en situation de handicap) - De plus en plus de professionnels sont formés à l'accompagnement de projets et à « aller vers » les jeunes - Un taux de scolarisation bas et une augmentation du décrochage scolaire lié au COVID, et un décrochage de plus en plus précoce - 1/5 des jeunes de 15 à 24 ans ni en emploi ni en formation - Une population jeunesse en rupture et éloignée des accompagnements des partenaires (pauvreté/précarité) 	
Public cible	
<ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs sociaux, éducatifs, culturels, sportifs, santé, etc... soit l'ensemble des professionnels ayant besoin d'un soutien et/ou d'un appui théorique sur la santé mentale et physique de l'adolescents, et l'appréhension / l'accompagnement de ce public 	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des rencontres thématiques entre acteurs du réseau jeunesse - Mise en place d'actions (formation / conférence / analyse de la pratique) 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui sur la monographie jeunesse et le diagnostic du contrat local de santé d'Annonay - Des rencontres coordonnées suivant les besoins d'accompagnement définis - Un calendrier formalisé des rencontres

<ul style="list-style-type: none"> - spécifiques à la santé mentale et physiques de l'adolescent - Structurer un réseau de diffusion de l'information - Proposer un lieu ressource pour les acteurs d'appui en santé mentale et santé physique de l'adolescent 	<ul style="list-style-type: none"> - Un annuaire des professionnels - L'installation de la MDA dans ses locaux
	Echéances de réalisation 2022 : installation de la maison des adolescents, transversalité PAEJ + analyse de la monographie, proposition d'un calendrier thématiques de rencontres + organisation d'un évènement 2023/26 : mise en œuvre et évaluation des actions définies
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Maison des adolescents / Dimitri AIZAC PAEJ Annonay / Charlotte MONIMART Coordo CLS / Charlotte LASNIER Chargé de coopération CTG	<ul style="list-style-type: none"> - Des acteurs repérés, des échanges réguliers - L'accompagnement les professionnels et la diminution de leurs difficultés au travail OU la montée en compétences des professionnels jeunesse - L'amélioration de l'accueil / de la prise en charge de tous les adolescents - L'efficience des dispositifs existants
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Service Jeunesse Annonay / Structures jeunesse / Mission Locale / Infirmières EN / DTAS / Collectif Santé Précarité / Coordinatrice CLS / IREPS / Coordinateur parentalité / Addiction France - PAEJ / FJT / ADSEA / La Source / Média pop Chargé de coopération CTG Coordos Jeunesse Responsables associatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres et nombres de participants - Nature des rencontres (forum, formation, conférence, analyse de pratique, stages, etc...) - Nombre d'acteurs ayant eu recours au pôle ressource de la maison des adolescents - Nombre de recours au pôle ressource de la maison des adolescents

<h2>Fiche Action n° 9</h2> <p>Mailler le territoire en accompagnant le déploiement et la consolidation des services pour les jeunes sur l'ensemble du territoire</p> <p>Nom de l'action : Fiche action 9.1 : Lieu d'accueil jeunes 12/17 ans Nord Ardèche</p>		<p>Thématique : JEUNESSE</p> <p>Echelle d'intervention : Communes associées au projet : Ardoix, Boulieu-lès-Annonay, Davézieux, Quintenas, Roiffieux, Savas, Saint Marcel, Vernosc-lès-Annonay (+ communes sur CC du Val d'Ay)</p>
<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des actions jeunesse en itinérance sur les communes engagées auprès de l'Arc-en-Ciel pour le projet du Secteur Jeunes Nord Ardèche (SJNA) - Accompagnement des projets des jeunes dans des locaux dédiés et en itinérance sur les communes - Déploiement de la PS jeunes CAF 		
<p>Diagnostic initial</p> <ul style="list-style-type: none"> - La volonté de structurer la politique jeunesse sur les territoires, - Plusieurs Projets Educatifs de Territoire signés ou à renouveler sur Boulieu, Davézieux, Vernosc et Roiffieux. - L'Arc-en-Ciel porte un accueil de jeunes itinérant suite fusion des clubs ados nord Ardèche SJNA : enveloppe AAP CAF jusqu'à fin 2022 - Des jeunes mobilisés sur des actions citoyennes - Un responsable recruté en septembre 2021, un planning de formations des professionnels - Une complémentarité des acteurs jeunesse et des dispositifs existants sur plusieurs champs thématiques : loisirs, culture, éducation, parentalité, insertion, précarité, santé, logement... - Un Point Accueil Ecoute Jeunes et une maison des adolescents pour l'accompagnement sanitaire et sociale des jeunes sur Annonay - La présence des jeunes dans l'espace urbain/péri-urbain - Incertitudes suite au COVID - Manque d'offre de loisirs les weekends et iniquité d'existence de lieux dédiés aux jeunes sur le territoire - Fragilité financière des structures liées aux engagement des communes et aux lourdeurs des appels à projets 		
<p>Public cible</p> <p>Les jeunes de 14 à 17 ans</p> <p>Les ados 12/14 ans des ALSH des AFR</p>		
<p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un espace dédié à la jeunesse qui leur est propre - Relayer les informations aux jeunes (activités, droits, logement, ...) - Proposer un accueil libre, supervisé par un animateur et par tranche d'âge 12/14 et 14/17 ans - Aménager des lieux pour la proposition d'ateliers et l'accueil des partenaires - Poursuivre l'itinérance du service du SJNA 		<p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui sur la monographie à l'échelle de l'agglo - Accompagnement vers la PS Jeunes CAF - Mise à disposition de locaux et d'un véhicule pour l'itinérance - Des équipes dédiées 12/14 et 14/17 ans et l'organisation de passerelles avec les ACM et en capacité "d'aller vers" - Un chargé de la coordination - Le copilotage du projet jeunesse sur le territoire : implication des élus, des parents, gestionnaires des ALSH, travail en réseaux avec les partenaires culturels, sportifs, emploi solidarités, etc...

	Echéances de réalisation 2022 : mise en place d'actions jeunesse en itinérance (programmation ateliers, évènements, veillées, séjours...) + restitution des éléments de la monographie jeunesse + participation aux ateliers d'écriture et d'évaluation des PEdT en cours + organisation d'un comité de pilotage annuel minimum 2023 : étude pour bascule sur la PS jeunes CAF 2023/26 : mise en œuvre du projet jeunesse, suivi et évaluation des actions + organisation d'un comité de pilotage annuel à minima + accompagnement des projets des jeunes + aménagement de locaux dédiés
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus Réponse aux besoins et aux problématiques des jeunes Mobilisation citoyenne des jeunes sur l'ensemble des communes Professionnalisation du services jeunesse et coordination du projet Travail en réseau des acteurs (thématique loisirs, culture, sport, insertion, santé, etc...) Hausse de la fréquentation des ACM préados Mixité sociale au sein de l'AJ
Partenaires sollicités Mairies sur territoire ARA : Ardoix, Boulieu-lès-Annonay, Savas, St Marcel, Davézieux, Vernosc, Quintenas, Roiffieux, (Et sur Val d'ay : CC ou St Alban, St Jeure, St Romain, Satillieu) CAF, CD07 Autres gestionnaires d'accueil de jeunes ou d'adolescents d'ARA Associations culturelles et sportives locales, PAEJ d'Annonay, Maison des adolescents ADSEA, Addiction France, Mission locale, Planning Familial, média pop Pôle emploi, FJT Coordo ALSH GAFR, Chargé de coopération CTG	Indicateurs d'évaluation <ul style="list-style-type: none">- Nombre de rencontres du COPIL et membres présents- Nombre d'actions menées et nombre de nouveaux projets- Nombre de jeunes participants aux actions- Mixité du public dans les projets- Nombre de lieux ou d'évènements par les jeunes, pour les jeunes, sur les communes

Fiche Action n° 9	Thématique : JEUNESSE
Mailler le territoire en accompagnant le déploiement et la consolidation des services pour les jeunes sur l'ensemble du territoire	Echelle d'intervention : Communes du SIEJ Peaugres
Nom de l'action : Fiche action 9.2 : Lieu d'accueil jeunes 12/17 ans et jeunes adultes (sur les communes du SIEJ)	

Description :

- **Coordination de la politique jeunesse à l'échelle du SIEJ**
- **Poursuite des actions jeunesse en itinérance sur les communes**
- **Accompagnement des projets des jeunes dans des locaux dédiés**
- **Déploiement de la PS jeunes CAF**

Diagnostic initial
<ul style="list-style-type: none"> - Structures : <ul style="list-style-type: none"> o Un service jeunesse SIEJ qui a bénéficié de financement CAF dans le cadre de la préfiguration à la PS jeunes o Un Point Accueil Ecoute Jeunes et une maison des adolescents pour l'accompagnement sanitaire et sociale des jeunes sur Annonay o Une complémentarité des acteurs jeunesse et des dispositifs existants sur plusieurs champs thématiques : loisirs, culture, éducation, parentalité, insertion, précarité, santé, logement... o Le financement d'un mi-temps de coordination du projet jeunesse du SIEJ o Des dispositifs qui fonctionnent à l'échelle de l'agglo : appels à projet jeunesse, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, Promeneurs du Net... - Besoins : <ul style="list-style-type: none"> o Une monographie jeunesse conduite en 2021 à l'échelle de l'agglo d'Annonay o Un territoire proactif qui propose des réponses innovantes (mobilité, alimentation, horaires atypique, santé...) o La présence des jeunes dans l'espace urbain/péri-urbain o Des jeunes mobilisés sur des actions citoyennes, en itinérance sur les communes du SIEJ - Volontés : <ul style="list-style-type: none"> o La volonté de structurer la politique jeunesse sur les territoires o La perspective de signature d'un Projets Educatifs de Territoire et d'un plan mercredi à l'échelle du SIEJ o La reprise en gestion directe en 2022 des préados 12/14, gérés en 2021 par Activités Loisirs - Problématiques : <ul style="list-style-type: none"> o Un problème de mobilité des jeunes o Un problème de lisibilité des actions et de capacité pour les gestionnaires de travailler en réseau o Incertitudes suite au COVID o Un manque d'offre de loisirs les weekends et iniquité d'existence de lieux dédiés aux jeunes sur le territoire

Public cible
<ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes de 12 à 17 ans des communes du SIEJ - Les élus en charge de la jeunesse des communes du SIEJ - Les partenaires des actions en direction de la jeunesse

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les projets des jeunes et répondre à leurs besoins - Veiller à l'implication citoyenne des jeunes sur le territoire et coconstruire le projet avec les jeunes - Relayer les informations aux jeunes (activités, droits, logement, ...) et contribuer à la reconnaissance des services compétents - Proposer un accueil libre, supervisé par un animateur et par tranche d'âge 12/14 et 14/17 ans - Aménager des lieux pour la proposition d'ateliers et l'accueil des partenaires - Poursuivre l'itinérance du Service sur les communes du SIEJ - Développer les liens entre les différentes structures jeunesse qui peuvent travailler avec le SIEJ 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre PS Jeunes - Des postes dédiés coordination et animation - Participation aux réseaux jeunesse (agglo, département) politiques et techniques - Renforcement des liens avec les structures jeunesse de l'agglomération/bassin de vie - Une analyse des besoins sociaux à l'échelle du SIEJ, avec appui sur la monographie agglo de 2021 - La mise à disposition de locaux et d'un véhicule pour l'itinérance - Le copilotage du projet jeunesse du SIEJ : implication des élus, passerelle activités loisirs, travail en réseaux avec les partenaires culturels, sportifs, emploi solidarités, etc...
	<p>Echéances de réalisation</p> <p>2022 : recrutement d'un nouveau coordinateur jeunesse (0.5 Etp) + lancement du diagnostic du territoire + reprise en gestion directe du club préados d'Activités Loisirs + bascule sur PS jeunes</p> <p>2023/26 : mise en œuvre du projet jeunesse, suivi et évaluation + organisation d'un comité de pilotage annuel à minima + accompagnement des projets des jeunes + aménagement de locaux dédiés</p>
Service jeunesse du SIEJ Coordo du SIEJ	<p>Mobilisation citoyenne des jeunes</p> <p>Mise en place d'actions portées par les jeunes et accompagnés par la structure</p> <p>Développement de compétences dans le cadre de l'éducation non-formelle</p> <p>Professionnalisation du service jeunesse du SIEJ</p> <p>Réponse aux projets et aux problématiques des jeunes</p> <p>Mise en réseau des professionnels (thématische loisirs, culture, sport, insertion, santé, etc ...)</p> <p>Implication des élus dans le portage du projet jeunesse</p>
Activités Loisirs, CAF, CD07, mairies du SIEJ associations AGIPE, ADMR, asso culturels et sportives locales, service jeunesse Annonay et Point Information Jeunesse PAEJ d'Annonay, ADSEA, pôle emploi, FJT, Autres gestionnaires d'accueil de jeunes Chargés de coopération jeunesse et CTG	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions accompagnés - Compétences acquises ou approfondies - Nombre de rencontres du COPIL et membres présents - Nombre de jeunes participants aux actions et au COPIL - Mixité du public dans les projets - Nombre d'actions menées et nombre de nouveaux projets, nombre de participants aux projets - Nombre de lieux ou d'évènements sur les communes - Temps de travail dédié à l'accompagnement des jeunes

Fiche Action n° 9	Thématique : JEUNESSE
Mailler le territoire en accompagnant le déploiement et la consolidation des services pour les jeunes sur l'ensemble du territoire	Echelle d'intervention : Commune d'Annonay
Nom de l'action : Fiche action 9.3 : Lieu d'accueil jeunes multi-partenarial 12/17 ans au centre-ville d'Annonay	

Description :

Création d'un lieu d'accueil jeunesse en centre-ville d'Annonay

Diagnostic initial	
<ul style="list-style-type: none"> - Annonay comme pôle de centralité, tant en termes de population jeunes (1/3) que d'équipements - La présence des jeunes dans l'espace urbain/péri-urbain - Le financement d'un 0.3ETP de coordination du projet jeunesse de la ville d'Annonay - La PS Jeunes déjà active (avec 0.6ETP pour le service jeunesse municipal + 0.8 ETP au centre social des Perrières + 0.5ETP au centre social Multisite) - Des actions qui s'appuient sur la jeunesse comme ressource (service civique, Conseil Municipal des Jeunes, tiers lieu de la MJC, chantier jeunes...) - Une complémentarité des acteurs jeunesse et des dispositifs existants sur plusieurs champs thématiques : loisirs, culture, éducation, parentalité, insertion, précarité, santé, logement... - Des dispositifs qui fonctionnent à l'échelle de l'agglo : appels à projet jeunesse, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, Promeneurs du Net... - Plusieurs lieux d'accueils de jeunes : centres sociaux, PIJ, MJC, préados sur GOLA - Un manque d'offre de loisirs les weekends - Un problème de lisibilité des actions et des acteurs, comment mieux communiquer avec les jeunes - Difficultés à travailler en réseau - Une monographie jeunesse conduite en 2021 à l'échelle de l'agglo d'Annonay - Un Point Accueil Ecoute Jeunes et une Maison des adolescents pour l'accompagnement sanitaire et sociale des jeunes sur le centre-ville - Précarité sur le quartier politique de la ville à Annonay et des problèmes de mixité sociale - Des incertitudes suite au COVID - Un territoire proactif qui propose des réponses innovantes (mobilité, alimentation, horaires atypique, santé...) 	
Public cible	
<ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes de 12 à 18 ans et plus de la commune d'Annonay et les jeunes de toute l'agglo fréquentant les équipements d'Annonay - Les partenaires sociaux, porteurs d'actions envers les jeunes 	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Aménager des lieux pour la proposition d'ateliers et l'accueil des partenaires. - Proposer un accueil libre, co-porté par plusieurs structures gestionnaires de services jeunesse et par tranche d'âge 12/14 et 14/17 ans, 18 et + - Rendre le lieu informel afin de favoriser l'accueil de tous les jeunes et afin d'avoir de la mixité - Accompagner les projets des jeunes et répondre à leurs besoins 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui sur la monographie agglo de 2021 - Mise en œuvre PS Jeunes (ville Annonay et centres sociaux) et PdNet - Des postes dédiés coordination et animation - La mise à disposition de locaux au centre-ville d'Annonay - Des animateurs en capacité "d'aller vers"

<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à l'implication citoyenne des jeunes sur le territoire et coconstruire avec les jeunes - Relayer les informations aux jeunes (activités, droits, logement, ...) et contribuer à la reconnaissance des services compétents - Coordonner les actions jeunesse et le projet politique jeunesse de la ville d'Annonay - Articulation des services et des partenaires et déploiement du contrat de ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Le pilotage du projet jeunesse : implication des élus, passerelle avec ACM du GOLA, travail en réseaux avec les partenaires culturels, sportifs, emploi solidarités, etc...
	Echéances de réalisation <p>2022 : coordination / présentation de l'organigramme ville + restitution monographie jeunesse + définition des modalités de fonctionnement du lieu d'accueil</p> <p>2023/26 : aménagement d'un lieu d'accueil dédié, mise en œuvre du projet jeunesse, suivi et évaluation + organisation d'un comité de pilotage annuel à minima + accompagnement des projets des jeunes</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service Jeunesse Mairie d'Annonay Chargé de coopération jeunesse	<p>Professionnalisation des services jeunesse</p> <p>Travail en réseau des acteurs (thématique loisirs, culture, sport, insertion, santé, etc...)</p> <p>Réponse aux besoins et aux problématiques des jeunes</p> <p>Mobilisation citoyenne des jeunes</p> <p>Hausse de la fréquentation des ACM préados</p> <p>Implication des élus dans le portage du projet jeunesse</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF, CD07 Autres gestionnaires d'accueil de jeunes ou d'adolescents (MJC, GOLA, Centres Sociaux, PIJ, EEDF) Associations culturelles et sportives locales, PAEJ d'Annonay, Maison des adolescents ADSEA, Addiction France, Mission locale, Planning Familial, Média pop... Pôle emploi, FJT... Chargés de coopération CTG	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres du COPIL et membres présents (partenaires, élus, jeunes, etc...) - Nombre d'actions menées et nombre de nouveaux projets - Nombre de jeunes participants aux actions - Mixité du public dans les projets / services - Nombre d'heure de permanence assurée au lieu dédié

Fiche Action n° 9	Thématique : JEUNESSE
Mailler le territoire en accompagnant le déploiement et la consolidation des services pour les jeunes sur l'ensemble du territoire	Echelle d'intervention : Commune de St Désirat, articulation avec CTG Porte Drome Ardèche et communes voisines de St Désirat
Nom de l'action : Fiche action 9.4 : Lieu d'accueil jeunes à St Désirat	

Description :

- **Poursuite des actions jeunesse en itinérance sur les communes engagées auprès de l'AFR du Châtelet pour le projet d'accueil ado et accueil jeunes**
- **Accompagnement des projets des jeunes dans des locaux dédiés et en itinérance sur les communes**
- **Déploiement de la PS jeunes CAF**

Diagnostic initial

- L'AFR du châtelet porteur du projet ALSH et acteurs du territoire sur la commune de St Désirat
- La présence des jeunes dans l'espace urbain/péri-urbain
- Une complémentarité des acteurs jeunesse et des dispositifs existants sur plusieurs champs thématiques : loisirs, culture, éducation, parentalité, insertion, précarité, santé, logement...
- Des dispositifs qui fonctionnent à l'échelle de l'agglo : appels à projet jeunesse, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, Promeneurs du Net...
- Plusieurs lieux d'accueils de jeunes sur le plateau ARA (SIEJ, Centres Sociaux, Arc-en-ciel...)
- Un manque d'offre de loisirs les weekends
- Un problème de lisibilité des actions et des acteurs, comment mieux communiquer avec les jeunes
- Difficultés à travailler en réseau
- Une monographie jeunesse conduite en 2021 à l'échelle de l'agglo d'Annonay
- Un Point Accueil Ecoute Jeunes et une Maison des adolescents pour l'accompagnement sanitaire et sociale des jeunes sur le centre-ville d'Annonay
- Des incertitudes suite au COVID
- Annonay comme pôle de centralité, tant en termes de population jeunes (1/3) que d'équipements
- Des actions qui s'appuient sur la jeunesse comme ressource (service civique, Conseil Municipal des Jeunes, tiers lieu de la MJC, chantier jeunes...)

Public cible

- Les jeunes de 12 à 17 ans de la commune de St Désirat (CTG ARA)
- Les jeunes des communes voisines (CTG PPDA)
- Les partenaires sociaux, porteurs d'actions envers les jeunes

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les projets des jeunes et répondre à leurs besoins - Organiser des passerelles avec l'ALSH existant - Proposer un accueil libre pour les 12/14 et 14/17 ans - Aménager un lieu pour la proposition d'ateliers aux jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - La mise à disposition de locaux - Un animateur en capacité "d'aller vers" - Le pilotage du projet jeunesse : implication des élus, passerelle avec ALSH, travail en réseaux avec les partenaires culturels, sportifs, emploi solidarités, etc... - Appui sur la monographie agglo de 2021

<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à l'implication citoyenne des jeunes sur le territoire et coconstruire avec les jeunes - Relayer les informations aux jeunes (activités, droits, logement, ...) et contribuer à la reconnaissance des services compétents - Coordonner les actions jeunesse à l'échelle des deux CTG 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre PS Jeunes et PdNet
	Echéances de réalisation <p>2022 : définition des modalités de fonctionnement du lieu d'accueil et organisation des passerelles et permanences pour les 12/14 // 14/17 ans 2023/26 : aménagement d'un lieu d'accueil dédié, mise en œuvre du projet jeunesse, suivi et évaluation + organisation d'un comité de pilotage annuel à minima + accompagnement des projets des jeunes</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
AFR du Chatelet	<p>Professionalisation du service jeunesse</p> <p>Travail en réseau des acteurs (thématique loisirs, culture, sport, insertion, santé, etc...)</p> <p>Réponse aux besoins et aux problématiques des jeunes</p> <p>Mobilisation citoyenne des jeunes</p> <p>Hausse de la fréquentation des ACM préados</p> <p>Implication des élus dans le portage du projet jeunesse</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF, CD07 Autres gestionnaires d'accueil de jeunes ou d'adolescents du plateau (MJC, GOLA, Centres Sociaux, PIJ, EEDF, SIEJ, SJNA) Associations culturelles et sportives locales, PAEJ d'Annonay, Maison des adolescents ADSEA, Addiction France, Mission locale, Planning Familial, Média pop... Pôle emploi, FJT, Coordo GAFR Chargé de coopération CTG	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres du COPIL et membres présents (partenaires, élus, jeunes, etc...) - Nombre d'actions menées et nombre de nouveaux projets - Nombre de jeunes participants aux actions - Mixité du public dans les projets / services - Nombre d'heure de permanence assurée au lieu dédié

Thématique Personnes âgées

Axe stratégique 12 : renforcer la coordination des actions

Objectifs :

- Développer le lien entre partenaires, la coordination et la participation des usagers aux instances
- Faciliter l'accès à l'information et l'orientation des usagers (vitrajectoire, aides à domicile, partage de l'information et lisibilité des actions, annuaires...)
- Assurer une veille : évaluation des besoins concernant l'aide à domicile ; repérage des personnes âgées isolées (" aller vers ")

Axe stratégique 13 : renforcer les liens sociaux et limiter l'isolement des personnes âgées

Objectifs :

- Identifier, soutenir et/ou accompagner les actions qui permettent de renforcer le lien social et de lutter contre l'isolement (accès au sport, à la culture, aux actions collectives, lieux de convivialité, " aller vers ", intergénérationnel) et notamment face à la crise COVID (FA Enfance et PE)
- Réfléchir aux formes de logement et d'habitat permettant de limiter l'isolement des personnes âgées
- Proposer des actions pour un public mixte (niveaux d'autonomie, intergénération...)
- Accompagner les personnes âgées et leurs familles dans le parcours de vie

Axe stratégique 14 : renforcer l'accès aux services de soin, d'accompagnement et d'accueil

Objectifs :

- Accompagner dans l'accès aux services dématérialisés/numériques (portails services publics...)
- Faciliter la mobilité des personnes âgées pour permettre l'accès aux services, aux actions collectives, aux lieux de sociabilité, au sport et à la culture
- Renforcer l'accès aux soins et à la santé (personnel au sein des établissements, médecine de ville, lien hôpital-domicile...)
- Faciliter l'accès aux structures d'accueil (faciliter la transition du domicile vers l'établissement d'accueil, prise en charge des personnes handicapées vieillissantes ou avec troubles psychiques, unités protégées, EPHAD hors les murs...)
- Revaloriser les filières de l'accompagnement et du soin (renforcer la qualification/formation des personnels des services d'aide à domicile et de soin, recrutement/formation, sensibilisation aux métiers du soin et de l'aide à domicile)
- Développer les places de répit

2 ACTIONS :

Fiche action 10 : Créer un pôle Séniors

Fiche action 11 : Mettre en place un groupe de travail et de réflexion sur l'innovation en matière d'hébergement et de maintien à domicile

Fiche Action n° 10

Thématique : PERSONNES AGEES ET SENIORS

Echelle d'intervention :
Annonay Rhône Agglo

Nom de l'action :
Créer un pôle senior

Description :

- **Créer un pôle senior permettant l'accueil, l'information et facilitant l'accès aux services et aux loisirs**

Diagnostic initial

- Indice d'évolution des générations plus élevé (1,8) sur l'agglomération qu'à Annonay (1,4) Ratio 60-74 ans / 75 ans et plus. 45 % des plus de 75 ans de l'agglomération habitent Annonay.
- Augmentation de l'indice dévolution des générations âgées : la part des plus de 75 ans va augmenter.
- Cette évolution est plus forte dans les communes périphériques de l'Agglo.
- Un état de santé des personnes âgées globalement peu favorable.
- Des indicateurs de précarité (reliée à des états de santé plus dégradés)
- Des difficultés d'accès aux ressources (soins, mais aussi aides à domicile, suivi médical, accompagnement spécialisés)
- Les besoins en matière de prévention et de soins de proximité des personnes âgées augmentent.
- Diversité des acteurs (publics, associatifs, privés...)
- Les ressources dédiées aux personnes âgées dépendantes sont diversifiées et le maillage partenarial est de qualité.
- Coordination partagée Agence Régionale de Santé / Centre Hospitalier Ardèche Nord / Département
- Pilotage de l'aide à domicile par le Département via dispositif MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie)
- Information insuffisante, diffuse ou peu fluide ; pas de lieu physique d'informations et d'orientation des usagers
- Forte demande des seniors concernant la culture, l'accès aux loisirs ou à des actions collectives (sport adapté, lien social...)
- Propositions d'actions collectives mises en œuvre par des associations (Association Aide à domicile en milieu rural, centres sociaux, clubs des aînés)
- Diminution du bénévolat des séniors dans les associations du fait de la COVID
- Volonté de reprendre les actions collectives après la crise sanitaire

Public cible

- Personnes âgées
- Aidants à domicile
- Séniors au sens large

Objectifs opérationnels

Lieu d'accueil, d'information et de coordination des parcours

Objectifs :

- Centraliser l'information
- Informer et orienter la personne vers les services compétents
- Favoriser l'accès aux droits
- Favoriser l'inclusion numérique

Itinérance

Objectif :

- Aller vers
- Faciliter l'accès aux services des usagers éloignés et ne pouvant se déplacer
- Favoriser la mobilité et les déplacements des personnes

Accès aux loisirs, aux activités et à la culture :

Objectifs :

- Créer et favoriser le lien social et intergénérationnel
- Prévention / Bien veillir
- Pass senior : accès aux loisirs

- Offrir une offre de loisirs complémentaire à celle proposée sur le territoire afin de couvrir les besoins

Transversalité :

Objectifs :

- Formaliser des liens et des modalités de fonctionnement entre les établissements et le pôle senior pour fluidifier le parcours de la personne âgée
-

Modalités de mise en œuvre	Echéances de réalisation
Evènementiel : Actions collectives et intergénérationnelles sur tout le territoire de l'agglomération (semaine bleue) Coordination du pôle et mobilisation de ressources pluriprofessionnelles Lieu identifié (lieu d'animation et d'information) et solutions de mobilités Financements : Communes / Agglo / Mécénats / Appels à projet type fondation / ARS / CD07 et conférence des financeurs	Déc 2021 : équipe projet définition 2022 : formalisation du projet, élaboration du budget du budget, recherche de financeurs, de partenaires, de locaux, de ressources... 2023 : mise en place et évaluation à 3, 6 et 12 mois de fonctionnement pour réajustement
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CIAS Direction Personnes Agées avec co-gouvernance via un comité de pilotage (CD07...)	Coordination de niveau 1 : éviter les ruptures de parcours par méconnaissance des ressources du territoire Permettre un accès facilité aux services et actions existantes sur le territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CIAS / SAAD / CD07 Service autonomie / MAIA / Associations d'usagers et de personnes âgées / associations des aînés / services logement et urbanisme / coordo CLS / élus locaux et CCAS / établissements d'accueil / association socioculturelles, sportives, solidarités / centres sociaux /clubs 3ème âge, acteurs de la filière gérontologique / coopération monalisa / soignants libéraux / services de transport	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture et mise en place du lieu - Fréquentation et satisfaction pour tous les axes dont la semaine bleue

Fiche Action n° 11

Thématique :
PERSONNES AGEES ET SENIORS

Nom de l'action :

Mettre en place un groupe de travail et de réflexion sur l'innovation en matière d'hébergement et de maintien à domicile

Echelle d'intervention :
Annonay Rhône Agglo

Description :

Mettre en place un groupe de travail permettant de réaliser un diagnostic et d'identifier des solutions d'accompagnement des aînés (hébergement ou maintien domicile) adaptées et permettant de répondre aux enjeux du vieillissement : préserver l'autonomie dans un cadre sécurisant, rompre l'isolement

Diagnostic initial

- Vieillissement de la population.
- Manque de solutions d'hébergement particulièrement en milieu rural
- Personnes présentant des troubles cognitifs et personnes handicapées vieillissantes
- Offre d'accueil pour les personnes âgées (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes...)
- Offre d'accueil ne répondant pas à tous les besoins (prise en charge moindre des situations complexes / besoins émergeants)
- Augmentation de l'indice dévolution des générations âgées : la part des plus de 75 ans va augmenter.
- Cette évolution est plus forte dans les communes périphériques de l'Agglo.
- Un état de santé globalement peu favorable.
- Des indicateurs de précarité (reliée à des états de santé plus dégradés)
- Des difficultés d'accès aux ressources (soins, mais aussi aides à domicile, suivi médical, accompagnement spécialisés)
- Incertitude sur l'avenir du dispositif MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie)
- Difficultés de recrutement de personnels (aide à domicile, soignants, médecins...)
- Fatigue, épuisement et vieillissement des aidants ; manque d'offre de répit (pas de plateforme de répit, offre d'accueil de jour limitée ; pas d'accueil de nuit) ; aide aux aidants
- Situations d'isolement social renforcé par les difficultés de mobilité qui restreignent fortement l'accès aux ressources de sociabilité et de santé (isolement social pouvant conduire à une dégradation de l'état physique et mental)
- Manque d'accompagnement et animation dans les structures d'accueil
- Accès aux services : transport, numérique, besoin de relations humaines/lien social
- Diminution du bénévolat des séniors dans les associations du fait de la COVID
- Situations d'isolement lié à la COVID (dans les villages, dans les établissements d'accueil...)

Public cible

- Séniors
- Personnes atteintes de troubles cognitifs

Objectifs opérationnels	
- Réaliser un diagnostic du territoire : identifier les attentes et besoins de la population, l'offre d'hébergement existante et les manques en termes d'accueil - Identifier les moyens et ressources existants participant à préserver l'autonomie - Explorer les différentes formes d'hébergements existantes ou envisageables, les croiser avec l'analyse des besoins réalisées et identifier les facteurs de réussite et/ou d'échec - Etudier la faisabilité (cela répond-il à une demande ? Quelle population ciblée ? Le cas échéant autorisation par les financeurs, moyens humains, financiers et matériels nécessaires) si une proposition émerge - Définir les besoins de personnel nécessaire pour assurer un maintien à domicile - Maintenir l'action (activité ?) des personnes hébergées et respecter leur choix	
Modalités de mise en œuvre	Echéances de réalisation
- Enquête à l'échelle de l'Agglo auprès des publics susceptibles d'être intéressés - Définir les besoins en termes d'accueil - Chercher un lieu-test -> urbain et rural - Rechercher des financements - Etudier la faisabilité du dispositif d'hébergement retenu	- Fin 2021 : démarrage des groupes de travail (enquête des besoins, lieux existants avec freins et leviers à la réussite du projet, définition du futur lieu avec ses objectifs, la population ciblée, les moyens nécessaires) - 2022-2023 : étude de la faisabilité du projet retenu - 2024-2026 : mise en œuvre si projet réalisable
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CIAS Direction Personnes Agées / coordination filière gérontologique	- Mieux répondre à la demande des publics concernés en assurant une politique du bien-vieillir - Proposer une offre d'hébergement novatrice, complémentaire à l'offre existante et répondant aux besoins réels - Ouverture rapide
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CIAS / SAAD / CD07 Service autonomie / MAIA / Associations d'usagers et de personnes âgées / services logement et urbanisme / coordo CLS / élus locaux et CCAS / établissements d'accueil / bailleurs sociaux / population / services de l'aide à domicile (soins, portage de repas, ...)	- Bilan d'étape auprès des lieux test - Financements spécifiques permettant une ouverture

Thématique Handicap

Axe stratégique 15 : Renforcer l'accompagnement des familles et des aidants

Objectifs :

- Accompagner les actions permettant le répit pour les familles (*FA petite enfance et Enfance*)
- Permettre l'échange et la rencontre entre les familles / l'écoute
- Renforcer l'information sur les ressources et les dispositifs d'accompagnement des familles (prestations, dispositifs structures d'aides, accès aux droits et recours...)

Axe stratégique 16 : Garantir l'inclusion des personnes en situation de handicap

Objectifs :

- Renforcer l'inclusion des enfants et des adultes en situation de handicap (*au sein des Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants, Accueil de Loisirs Sans Hébergement, Établissement et service d'aide par le travail, voie publique, accès à l'école*) FA PE et Enfance
- S'appuyer sur le Pôle Ressource Handicap pour renforcer l'inclusion des enfants en situation de handicap et développer la formation des professionnels au sein des structures « classiques »
- Faciliter l'accès aux services spécialisés d'accompagnement et de soins (places en Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, formation pour l'accueil des enfants en situation de handicap, unités locales pour l'inclusion scolaire et Education Nationale)

Axe stratégique 17 : Mieux connaître pour mieux appréhender les handicaps

Objectifs :

- Développer le travail en réseau et l'interconnaissances des projets et des partenaires
- Assurer une veille et mettre en perspectives des besoins et des solutions d'accueil pour l'avenir (projets inclusifs ou établissements spécialisés, pour les plus jeunes jusqu'aux personnes âgées en situation de handicap, et les « invisibles »)

2 ACTIONS : (*en plus des actions détaillées dans les FA des autres thématiques*)

Fiche action 12 : Mettre en œuvre plusieurs actions de sensibilisation à destination des professionnels et du public

Fiche action 13 : Mettre en place une commission handicap et accessibilité

<h2>Fiche Action n° 12</h2> <p>Nom de l'action : Mettre en œuvre plusieurs actions de sensibilisation à destination des professionnels et du public</p>	Thématique : HANDICAP
	Echelle d'intervention : Annonay Rhône Agglo
<p>Description : Mise en place d'actions de sensibilisation pour mieux appréhender et prendre en compte le(s) handicap(s) et faciliter l'inclusion des personnes qui le vive</p> <p>2 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation à destination du public - Sensibilisation et échanges entre professionnels 	
<p>Diagnostic initial</p> <ul style="list-style-type: none"> - 848 personnes bénéficient de l'Allocation Adulte Handicapé sur l'agglo soit 4% des ménages - 278 bénéficiaires d'une Prestation Compensatoire Handicap, dont 65 enfants (aide humaine, technique, animalière, pour l'aménagement du logement, le transport, ou des aides exceptionnelles) - 183 foyers percevant l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé allocation d'éducation de l'enfant handicapé - Une Maison Départementale des Personnes Handicapées à Annonay qui accompagne plus de 4000 personnes - Difficultés pour les aidants de concilier vie privée et vie professionnelle : besoin de répit pendant le temps scolaire notamment, d'accompagnement spécifique, d'espaces d'échanges, de lieux de socialisation - Des solutions de répit nécessaire pour les familles - Des structures et dispositifs spécialisés présents sur le territoire mais surchargés (Institut Médico-Educatif, foyers de vie, auxiliaire de vie scolaire dans les écoles, Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, Pôle Ressources Handicap, unités locales pour l'inclusion scolaire, établissement et service d'aide par le travail) - Manque de lisibilité sur l'existant (aides financières, médicales, humaines, projets innovants) et difficulté d'informer pour les Centres Communaux d'Action Sociale - Nécessité de différencier et de changer le regard sur le handicap moteur et mental et psychique - Manque de lien entre les acteurs (partenaires et les institutions) pour mieux orienter et accompagner 	
<p>Public cible</p> <p>Professionnels et acteurs du territoire</p> <p>Grand public</p> <p>Enfants scolarisés</p>	
<p>Objectifs opérationnels</p> <p>2 axes :</p> <p><u>1 axe sensibilisation des publics :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ familles, grand public, acteurs locaux (élus, professionnels, structures d'accueil du public...) ● Organiser une journée de sensibilisation à l'autisme ● Faire connaître les associations qui accompagnent les familles ou les personnes en situation de 	

<p>handicap (celles qui œuvrent pour l'inclusion, l'accompagnement, le répit, celles qui accompagnent les démarches d'accessibilité)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des actions inclusives dès le plus jeunes âges (dans les EAJE, ALSH, EN)
<p><u>1 axe échange et développement du réseau de professionnels</u> autour de la thématique du handicap (accès aux droits, adaptation du service public, intégration)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un annuaire • Mettre en place des formations communes (sur l'appréhension du handicap) • Faire des immersions dans les services par l'interconnaissance
<p>Créer un évènement pour et par les acteurs/professionnels</p>	
<p>Modalités de mise en œuvre</p>	<p>Echéances de réalisation</p>
<p><u>Sensibilisation des publics :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ALLER VERS sur la formation et sur l'information - Proposer des supports pédagogiques et ludiques (ex. Sport, cinéma, théâtre...) et l'intégrer dans les apprentissages (éducation formelle et non formelle) - Travailler avec les différents collectifs pour mettre en place des actions : collectif parentalité, CPENA, réseau des accueils de loisirs, santé-précarité, réseau politique de la ville... 	<p>Mise en place d'1 à 2 actions de sensibilisation par an en direction des publics enfance/famille</p> <p>2022 :</p> <p>Organisation d'une réunion des professionnels intéressés par la thématique.</p> <p>Définition du cadre de la coopération et du rythme des rencontres</p> <p>À partir de 2023 :</p> <p>Organisation d'une réunion par semestre ; identification de problématique collective et priorisation</p>
<p><u>Echanges entre professionnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler sur un support de recensement des structures d'accompagnement des personnes en situation de handicap - Repérer les besoins de formation - Créer une bourse/carnet d'adresse / proposition de stage <p>Mobiliser un collectif d'acteurs sous une forme similaire au collectif santé-précarité</p>	
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p>	<p>Résultats attendus</p>
<p>PRH / APAJH / DTAS Service autonomie / CIAS ou CAF parentalité</p>	<p>Meilleure prise en compte du handicap dans les actions et les projets ; inclusion renforcée</p> <p>Mise à l'agenda de la thématique et des problématiques</p> <p>Alimentation de la réflexion portée par la commission "accessibilité et services "</p> <p>Formation des professionnels et meilleure appréhension des handicaps</p> <p>Mobilisation plus forte des financements et ressources dédiés (fonds publics et territoire, expérimentation, PRH...)</p>

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Education nationale, bailleurs, structures petite enfance, jeunesse, action sociale, ESAT, personnes âgées, SAMSAH Tous les ALSH EAJE AJ, le PRH, le département, les asso d'aidants, pôle emploi, CAF, Cap Emploi 26-07 (association Impact H) ; collectif handicap Ardèche ; ADAPEI ; APAJH ; PR3A Association Nalia	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfants accueillis dans les structures (EAJE, ALSH...) - Nb de professionnels participants/sensibilisés - Formation mises en place - Nombre de structures participantes - Nombre d'immersion réalisées

PROJET

Fiche Action n° 13

**Thématique :
HANDICAP**

Nom de l'action :
Mettre en place une commission handicap et accessibilité

Echelle d'intervention :
Commune d'Annonay
Annonay Rhône Agglo

Description :

Créer une commission handicap et accessibilité. Cette commission aura pour mission de travailler sur l'accessibilité des équipements, des espaces publics mais aussi des services à la population (inclusion scolaire, droit à la formation professionnel, accès à l'apprentissage, accueil des établissements petite enfance, transports publics...)

Diagnostic initial

- 848 personnes bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapé sur l'agglo soit 4% des ménages
- 278 bénéficiaires d'une Prestation Compensatoire Handicap, dont 65 enfants (aide humaine, technique, animalière, pour l'aménagement du logement, le transport, ou des aides exceptionnelles)
- 183 foyers percevant l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- Une Maison Départementale des Personnes Handicapées à Annonay qui accompagne plus de 4000 personnes
- Inclusion des enfants en situation de handicap : surencadrement handicap en Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants et Accueil de Loisirs Sans Hébergement, bonus handicap dans les crèches de l'agglo
- Des structures et dispositifs spécialisés présents sur le territoire mais surchargés (Institut Médico-Educatif, foyers de vie, auxiliaire de vie scolaire dans les écoles, Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, Pôle Ressource Handicap, unités locales pour l'inclusion scolaire, établissement et service d'aide par le travail)
- Manque de lisibilité sur l'existant (aides financières, médicales, humaines, projets innovants) et difficulté d'informer pour les Centres Communaux d'Action Sociale
- Manque de lien entre les acteurs (partenaires et les institutions) pour mieux orienter et accompagner
- Réflexion à conduire sur les handicaps « non visibles » (vieillissement, maladie, accident, surdités...) et sur l'accessibilité aux espaces publics (aménagement des villes, trottoirs, lieux publics, mobilité)
- Obligation réglementaire de mettre en place une commission d'accessibilité (cadre bâti, voirie, espaces publics, transports, recensement de l'offre de logement accessibles)

Public cible

- Personnes en situation de handicap
- Élus et agents des collectivités

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une commission accessibilité et handicap - Travailler sur l'accessibilité aux services (inclusion 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier 1 élu et 1 service pilote - Organiser 1 commission plénière annuelle qui proposera/fixera les axes de travail - Mettre en place une démarche, une méthodologie et un calendrier de travail

<p>scolaire, droit à la formation professionnel, accès à l'apprentissage, accueil des établissements petite enfance, transports publics...) et aux équipements (espaces publics, bâtiments, projets d'aménagement urbain...) et l'inclusion des personnes en situation de handicap</p>	<p>Echéances de réalisation</p> <p>2022 : mise en place de la commission plénière, définition des axes de travail et du calendrier</p> <p>2023 et suivant : réunion annuelle de la commission et mobilisation de divers outils permettant d'alimenter les travaux de cette commission</p>
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p>	<p>Résultats attendus</p>
<p>Services agglo et ville : DGA solidarité et DGA TECV</p>	<p>Prise en compte de l'accessibilité et l'inclusion dans les politiques publiques locales</p> <p>Sensibilisation des acteurs locaux à l'accessibilité et l'inclusion</p> <p>Emergence de projets spécifiques favorisant l'accessibilité et l'inclusion</p> <p>Une démarche et calendrier opérationnel</p>
<p>Partenaires sollicités</p> <p>Services de l'agglomération (service transport, voirie et espaces publics, services à la population) et services municipaux</p> <p>Associations d'usagers/représentants les personnes handicapées ; Associations spécialisés (APAJP, PRH, association Impact H, ADAPEI, FNATH...)</p> <p>Associations de parents, APAJP</p> <p>DDCS</p> <p>Département et MDPH07</p> <p>Bailleurs sociaux</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nb de réunion/groupes de travail réalisés • Nb d'élus mobilisés • Participation des associations d'usagers • Nb de participants et type d'acteurs participants • Calendrier et échéances respectées

Thématique Animation de la vie sociale, Insertion, Précarité, accès aux droits

Axe stratégique 18 : Pérenniser les équipements d'animation de la vie sociale, soutenir les dynamiques locales d'innovation sociale et les réseaux d'acteurs

Objectifs :

- Soutenir la dynamique de réseau entre les acteurs sociaux (collectifs, concertation, interconnaissance, information...)
- Soutenir et accompagner le développement de nouveaux projets portés par les acteurs sociaux et les habitants en réponse aux besoins repérés
- Susciter l'implication des habitants et l'investissement de l'espace social
- Maintenir l'offre de l'animation de la vie sociale notamment sur les territoires identifiés dans le cadre de la Politique de la ville (centres sociaux)

Axe stratégique 19 : Soutenir et développer des projets d'insertion par l'économie et l'emploi

Objectifs :

- Développer le partenariat avec le monde de l'entreprise (lien insertion / besoin de main d'œuvre) et de la formation (accès à des formations pour adultes...)
- Promouvoir les actions d'insertion socioprofessionnelle (crèche à vocation d'insertion professionnelle, formation, mobilité...)
- Promouvoir les actions d'insertion en direction des jeunes (travail alternatif payé à la journée, chantier d'insertion)
- Promouvoir les actions d'insertion en direction des populations éloignées de l'emploi (chantiers d'insertion, alternatives aux contrats de travail ordinaires, partenariat employeurs, solution pour les personnes en situation de handicap...)

Axe stratégique 20 : Soutenir et renforcer l'accès aux soins

Mise en œuvre dans le cadre de la mission Conseil Local de Santé

Axe stratégique 21 : Soutenir l'accès aux droits des populations les plus fragiles

Objectifs :

- Accompagner les primo-arrivants et réfugiés statutaires (logement, accès aux droits...)
- Accompagner les usagers dans l'accès aux services dématérialisés et aux services de proximité (EPN, Pass Numérique, Maison France Service...)
- Mener des projets favorisant l'accès aux droits et le lien social (sport, culture, solidarité, citoyenneté)

5 ACTIONS :

- **Fiche action 14** : Consolider les actions AVS sur Annonay en veillant à la complémentarité des structures et des actions :
 - **Fiche action 14.1** : Soutenir l'offre d'animation vie sociale existence sur Annonay (centres sociaux et familiaux)

- **Fiche action 14.2** : Etudier la création d'un EVS en centre ancien d'Annonay (accompagnement par 26FK)
 - **Fiche action 14.3** : Créer une épicerie solidaire mixte et itinérante
- **Fiche action 15** : Accompagner le maillage de projets AVS sur l'ensemble du territoire de l'Agglo en réponse aux besoins identifiés
 - **Fiche action 15.1** : Etudier la création d'un EVS entre St Désirat et Porte de Drôme Ardèche (accompagnement par AFR Châtelet)
 - **Fiche action 15.2** : Etudier la création d'un EVS sur les communes du SIEJ (accompagnement AGIPE et Activités Loisirs)
 - **Fiche action 15.3** : Etudier la création d'un EVS sur la vallée de la Vocance (et/ou « en itinérance suivant les éléments diagnostiqués ») (accompagnement par le Groupement AFR)
- **Fiche action 16** : Coordonner et rapprocher les services de l'emploi et de l'insertion du monde de l'entreprise
- **Ficher action 17** : Renforcer l'accès aux droits par la mutualisation des ressources via le Réseau GALII (Groupe Annonéen de lutte contre l'illettrisme et pour l'intégration)
- **Fiche action 18** : Animer un groupe de travail sur la mobilité comme vecteur d'insertion



Fiche Action n° 14

Consolider les actions AVS sur Annonay en veillant à la complémentarité des structures et des actions :

Thématique : Animation de la vie sociale, Accès aux droits Insertion, Lutte contre la précarité

Echelle d'intervention :
Commune Annonay

Nom de l'action :

FA 14.1 : Soutenir l'offre d'animation vie sociale existante sur Annonay (centres sociaux et familiaux)

Description :

- Accompagnement des équipes professionnelles et de l'association gestionnaire des centres sociaux d'Annonay pour la réalisation des projets sociaux 2022/25
- Soutien financier permettant la pérennisation des actions AGC (animation globale et coordination) et ACF (Animation collectif famille)

Diagnostic initial

- Deux centres sociaux sur Annonay en cours de renouvellement de leurs projets sociaux en 2021, implantés depuis bientôt 50 ans (en 2023), accompagnés par la FACS, la mairie et la CAF
- Un tissus partenarial AVS riche et porteurs de nouveaux projets sur Annonay et sa couronne
- La présence des jeunes dans l'espace urbain/péri-urbain
- Un taux de scolarisation bas et une augmentation du décrochage scolaire lié au COVID, et un décrochage de plus en plus précoce
- 1/5 des jeunes de 15 à 24 ans ni en emploi ni en formation
- Une population jeunesse en rupture et éloignée des accompagnements des partenaires (pauvreté/précarité)
- Nécessité d'adaptation des modes d'intervention (via numérique, « aller vers », impact des réformes successives...)
- Incertitude et inquiétudes liées aux suites du COVID pour l'accompagnement des habitants
- Fragilité financière des structures liées aux engagement des communes et aux lourdeurs des appels à projets
- Précarité sur le quartier politique de la ville à Annonay et des problèmes de mixité sociale
- Des partenariats existants qui permettent l'accompagnement social et professionnel (collectif santé-précarité, médiation santé, plateforme d'appui au décrochage scolaire, dispositifs "passerelle")
- Richesse (diversité et multiplicité) du réseau des intervenants sociaux/tissu associatif, principalement localisé à Annonay
- Une population mobilisable : nombreuses associations, tiers lieux, bonne réponse aux appels à projets, force de proposition d'actions... (accorderie, GEM, conserverie...)

Public cible

Les équipes des deux centres sociaux et les familles habitant sur leur territoire d'intervention, territoire déterminé dans les deux projets sociaux.

Objectifs opérationnels

- Déployer les moyens financiers et d'ingénierie pour la conduite des deux projets sociaux
- Accompagner la direction et l'association
- Développer l'implication des citoyens et le pouvoir d'agir des habitants
- Organiser des échanges réguliers pour assurer le suivi des actions définies dans les projets sociaux 2022/25

Modalités de mise en œuvre	Echéances de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - Agrément des projets sociaux pour la période 2022/25, avec respect des préconisations indiquées - Stabilisation des équipes conformément aux besoins de la poursuite des projets - Conventionnement CAF pour la PS AGC et AF - Dispositifs CLAS, PRE, AAP jeunesse, AAP animation vie sociale, contrat de ville, REAAP, ... etc - Comité technique et de pilotage 	<p>2022/25 : accompagnement des projets d'animation globale et du projet famille + évaluation, bilan, retour et communication sur les actions réalisées + suivi du plan d'action établi dans les deux projets sociaux</p> <p>2025 : MIS et évaluation des projets, demande de renouvellement d'agrément</p> <p>2026 : étude agrément 2026/29</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Association gestionnaire des Centres sociaux et familiaux d'Annonay	Voir projets sociaux
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Centres sociaux d'Annonay FACS CAF Mairie d'Annonay Tous les partenaires sociaux du territoire (Cap solidaire, MCJ, PIJ, ADSEA, PAEJ, Maison des adolescents, accorderie, Média Pop, etc...)	Voir projets sociaux

Fiche Action n° 14	Thématique : Animation de la vie sociale Accès aux droits Insertion Lutte contre la précarité
Nom de l'action : FA 14.2 : Etudier la création d'un EVS en centre ancien d'Annonay (accompagnement par 26FK)	Echelle d'intervention : Commune Annonay

Description :

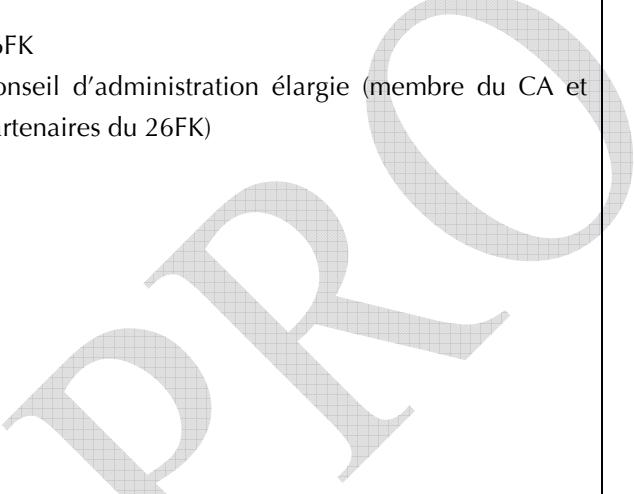
- **Accompagnement par le 26FK pour la mobilisation des habitants du quartier centre ancien d'Annonay et la mise en œuvre de projets adaptés à leurs besoins**
- **Poursuite des permanences et ateliers existants du 26FK et développement d'actions concourant au renforcement des liens sociaux et familiaux, aux solidarités de voisinage, à la lutte contre l'isolement et à la promotion de la mixité sociale sur le centre ancien**

Diagnostic initial

- La part importante des familles monoparentales et précaires sur QPV
- L'isolement de certains parents (non-recours aux services) qui nécessite de mettre en place une démarche « d'aller vers »
- Des moyens effectifs du fait de l'existence d'un programme pour le quartier politique de la ville à Annonay
- Un besoin d'accompagnement spécifique des familles et des enfants précaires et primo-arrivantes (accès aux soins, aux droits, aux loisirs)
- Le public peu captif (nécessité d'aller vers, proposition des projets éducatifs ou des accueils adaptés)
- Nécessité de coordination de l'information
- Volonté de développer des actions parentalité
- Annonay comme pôle de centralité, tant en termes de population jeunes (1/3) que d'équipements
- Des addictions repérées : alcool, cannabis, jeux vidéo...
- Dégradation de situations sanitaire complexes (addiction, grossesse, désordre psychiatrique, alimentation) et augmentation des problèmes d'accès aux soins (désert médical, places en institut spécialisés, manque de structure médico-sociale...)
- Nécessité d'adaptation des modes d'intervention (via numérique, « aller vers », impact des réformes successives...)
- Problématique santé et psy (écran, mal-être, absence de professionnels en capacité d'accompagner, peu de lieu d'échange/écoute, baisse des actions de prévention, baisse du recours au Centre de Planification et d'Education Familiale)
- Des fragilités plus importantes sur les communes de la vallée de la Vocance, d'Annonay et de Serrières
- Précarité sur le quartier politique de la ville à Annonay et des problèmes de mixité sociale
- Manque d'activité parentale (espace familles, ludothèque...) et une augmentation des besoins d'accompagnement à la parentalité
- Un faible pouvoir d'achat
- Cadre de vie dégradé (déjections animales, immeubles vétustes, rez-de-chaussée commerciaux désertés)

Public cible

- Enfants, jeunes et adultes habitants le centre ancien d'Annonay
- Ponctuellement : Enfants, jeunes et adultes habitants des autres quartiers
- Partenaires acteurs du centre ancien

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour le diagnostic sur le centre ancien Mobiliser les acteurs de la vie sociale locale Mettre en place une démarche d'implication des habitants du centre ancien d'Annonay, Définir ensemble les besoins et les projets qui en découlent avec les acteurs et les habitants Ecriture du projet et demander l'agrémentation CAF pour la PS EVS Impliquer les habitants pour la mise en œuvre du projet (réalisation d'actions, mobilisation de collectifs d'habitants, évaluation) Mettre en place un comité de suivi et d'évaluation avec les divers acteurs (élus locaux, conseil d'administration, habitants) 	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic quantitatif et qualitatif Contact avec les partenaires Appui sur les actions existantes au 26FK pour mobiliser et construire le projet d'EVS Mise en place d'évènements pour impliquer les habitants Écriture et demande d'agrémentation PS EVS CAF Accompagnement des projets des habitants Organisation d'un comité de pilotage de suivi de l'EVS à minima une fois par an
Echéances de réalisation	<p>1er trimestre 2022 : mise à jour du diagnostic et écriture projet EVS centre ancien, présentation en COPIL pour validation</p> <p>Avril 2022 : demande d'agrémentation de la PS EVS CAF</p> <p>2022-26 : mise en œuvre des actions, évaluation</p> <p>Un COPIL minimum une fois par an</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>26FK</p> <p>Conseil d'administration élargie (membre du CA et partenaires du 26FK)</p> 	<ul style="list-style-type: none"> Identification des besoins, réduction des inégalités Mobilisation d'initiatives collectives et responsabilisation des habitants, développement du pouvoir d'agir Développement de projets de proximité, établissement d'un programme d'actions sur les champs où des besoins ont été déterminés Amélioration du cadre de vie Renforcement des liens sociaux et familiaux, et des solidarités de voisinage Inclusion sociale, lutter contre l'isolement Proposition de projets innovants Activités continues sur l'année
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>26FK en centre ancien d'Annonay</p> <p>Mairie d'Annonay: médiateur centre ville, politique de la ville</p> <p>CAF</p> <p>Centres sociaux</p> <p>CMP</p> <p>MJC</p> <p>PdN</p> <p>Accorderie</p> <p>Collectif 31</p>	<p>Fréquentation des permanences</p> <p>Nombre d'habitants investis</p> <p>Nombre d'adhérents et évolution</p> <p>Nombres de partenaires mobilisés</p> <p>Données sur les actions et projets (nombre, nouveauté, essaimage...)</p> <p>Vie de l'association</p>

ADSEA
Ensemble dans l'entraide
Cape solidaire
Famille rurale
Planning familial
RAM - Agglomération
Collectif centre ancien
Vieux quartier
Moustache et dentelles

PROJET

<h2>Fiche Action n° 14</h2> <p>Consolider les actions AVS sur Annonay en veillant à la complémentarité des structures et des actions :</p>	<p>Thématique : Animation de la vie sociale Accès aux droits Insertion Lutte contre la précarité</p>
<p>Nom de l'action :</p> <p>FA 14.3 : Créer une épicerie solidaire mixte et itinérante</p>	<p>Echelle d'intervention : Commune Annonay</p>
<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude pour la mise en place d'une épicerie solidaire en centre-ville d'Annonay, • ...puis en capacité d'itinérance pour couvrir le territoire et répondre aux besoins des personnes ayant un reste à vivre insuffisant 	
<p>Diagnostic initial</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forte précarité (Annonay, Vallée de la Vocance, Serrières) - Vieillissement de la population et difficulté de mobilité en zone rurale - Une croissance démographique de la population de l'agglo, avec un phénomène de résidentialisation sur la couronne péri-urbaine autour d'Annonay, avec un revenu médian globalement plus élevé que la moyenne - La concentration des services d'accès aux droits à Annonay et une maison France service à Serrières - Un territoire proactif qui propose des réponses innovantes (mobilité, alimentation, horaires atypique, santé...) - Des partenariats existants qui permettent l'accompagnement social et professionnel (collectif santé-précariat, médiation santé, plateforme d'appui au décrochage scolaire, dispositifs "passerelle") - Richesse (diversité et multiplicité) du réseau des intervenants sociaux/tissu associatif, principalement localisé à Annonay - Manque de dispositifs d'insertion (chantiers, alternatives aux contrats classiques, travail alternatif payé à la journée, partenariat avec le tissu économique et les entreprises...) et d'outils adaptés à des publics spécifiques (jeunes, parents en précarité, personnes très éloignées de l'emploi ou en situation de handicap) 	
<p>Public cible</p> <ul style="list-style-type: none"> - Public ayant un reste à vivre insuffisant - Public non touché par les associations caritatives 	
<p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement individuel des habitants sur le changement de pratique alimentaire : pour apprendre à gérer un budget, sensibiliser sur l'équilibre alimentaire, parler vie quotidienne, hygiène... - Accompagner collectivement : atelier cuisine, création de lien dans les villages - Mobiliser un collectif et travailler en réseau pour la collecte et la redistribution de denrées - Aménager un espace en centre-ville d'Annonay pour accueillir les familles et mettre un animateur dédié compétent - Développement de liens dans les territoires ruraux, en réponse aux difficultés de mobilité et de vieillissement de la population rurale 	

Modalités de mise en œuvre	Echéances de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - Agrément AVS et AF des centres sociaux d'Annonay : mobilisation de collectifs d'habitants et des professionnels du secteur famille - Appui sur ABS 2021 - Mobilisation des élus de l'association des centres sociaux et familiaux - Mobilisation des partenaires et co-construction avec les élus - Étude de faisabilité (diag, BP, RH, etc...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Premier semestre 2022 : mobilisation des acteurs sur Annonay, + diagnostic et étude de mise en place de l'itinérance - 2ème semestre 2022 : Ecriture du projet de l'épicerie solidaire d'Annonay, montage financier, élargissement des permanences - 2023 : recherche de fonds d'investissement et sollicitation des communes de Serrières, de la Vocance - Automne 2023 : Achat d'un camion et des matières, mobilisation d'habitants pour la constitution d'un collectif - 2022/26 : un comité de pilotage annuel à minima pour suivre l'avancée du projet, l'évaluer, ajuster - 2024/26 : organisations des permanences à Annonay et en itinérance, suivi du projet, bilan et perspective.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Centres sociaux et Familiaux CCAS Annonay Collectif des Sacs 'So et du relais alimentaire des CSx	<ul style="list-style-type: none"> - Changement des usages Amélioration de la question alimentaire (quartiers QPV Annonay) avec à court terme : évolution des habitudes d'achats sur l'alimentation - Mixité des publics et du territoire de l'agglomération - Des partenaires acteurs du projet - Du lien dans les villages et la naissance de nouvelles dynamiques au-delà de l'alimentation
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Mairie Annonay Annonay Rhône Agglo Resto du cœur, Secours populaire et catholique Commerces et grandes surfaces... 26FK, CMS, Accorderie, groupement familles rurales, AGIPE... CAF	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre personnes touchées - Nombre de collectif mobilisés - Budget dépensé - Mesure de l'impact social sur les changements de pratique alimentaire à l'échelle d'Annonay puis sur le territoire où l'itinérance est mise en place

<h2>Fiche Action n° 15</h2> <p>Accompagner le maillage de projets AVS sur l'ensemble du territoire de l'Agglo en réponse aux besoins identifiés, en lien avec le schéma départemental animation de vie sociale SDAVS</p>	Thématique : AVS
<p>Nom de l'action :</p> <p>Fiche 15.1 : Etudier la création d'un espace de vie sociale entre St Désirat sur ARA et la Communauté de communes Porte Drôme Ardèche</p>	<p>Echelle d'intervention : Commune de St Désirat et communes voisines sur CC porte de Drome Ardèche</p>

Description :

- Accompagnement par l'AFR du Chatelet des habitants du territoire pour la mise en œuvre de projets adaptés à leurs besoins avec création d'un espace de vie social

Diagnostic initial, sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo

- L'isolement de certains parents (non-recours aux services) qui nécessite de mettre en place une démarche « d'aller vers »
- Un besoin d'accompagnement spécifique des familles et des enfants précaires et primo-arrivantes (accès aux soins, aux droits, aux loisirs)
- Nécessité de coordination de l'information
- Volonté de développer des actions parentalité
- Dégradation de situations sanitaire complexes (addiction, grossesse, désordre psychiatrique, alimentation) et augmentation des problèmes d'accès aux soins (désert médicaux, places en institut spécialisés, manque de structure médicosociale...)
- Manque de places périscolaires et inadéquation de l'offre avec la demande
- Des projets portés qui changent les mentalités sur le rôle des femmes, la place des pères, l'égalité homme-femme, l'outils numérique, l'alimentation, les loisirs...
- Manque d'activité parentale (espace familles, ludothèque...) et une augmentation des besoins d'accompagnement à la parentalité
- Iniquité numérique (matériel, usages, accès internet) sur l'ensemble du territoire

Diagnostic initial, sur le territoire de la CC Porte Drome Ardèche

A mener dans le cadre de la CTG CCPDA sur 2021 et 22

Public cible

Les familles (parents, enfants, jeunes, adultes, grands-parents, etc...) habitants sur les communes de St Désirat, Peyraud, St Etienne de Valoux, Andance et Champagne (et St Cyr, Thorrenc...)

Objectifs opérationnels

- Etudier les besoins en animation de vie sociale sur le territoire de la CC Porte drome Ardèche et St Désirat
Poursuivre les activités sportives culturelles et des ALSH existants gérés par l'association AFR du Chatelet
- Développer des actions concourant au renforcement des liens sociaux et familiaux, aux solidarités de voisinage, à la lutte contre l'isolement et à la promotion de la mixité sociale sur le territoire
- Mutualiser les équipements
- Mobiliser les acteurs de la vie sociale locale et les habitants pour définir ensemble les besoins
- Ecrire un projet EVS et demander l'agrémentation CAF pour la PS EVS
- Accompagner les habitants pour la mise en œuvre du projet (réalisation d'actions, mobilisation de collectifs d'habitants, évaluation)

Mettre en place un comité de suivi et d'évaluation avec les élus locaux	
Modalités de mise en œuvre	Echéances de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic quantitatif et qualitatif - Contact et avec les partenaires et habitants - Appui sur les activités existantes portés par l'AFR du Chatelet pour mobiliser et construire le projet d'EVS - Ecriture et demande d'agrémentation PS EVS CAF - Accompagnement des projets des habitants - Organisation d'un comité de pilotage de suivi de l'EVS avec les partenaires à minima une fois par an - Mutualisation des équipements 	<p>2022 : étude de besoins dans le cadre de la CC PPDA + Rapprochement et travail en réseau avec les asso du territoire + organisation de temps collectifs facilitant le diagnostic et la mobilisation d'habitants</p> <p>2023 : écriture d'un projet social et poursuite des actions en adéquation avec les besoins recensés</p> <p>Etude possibilité d'agrémentation EVS par la CAF</p> <p>2024/26 : poursuite des programmations et évaluations bilans du fonctionnement de l'EVS</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Association de l'AFR du Chatelet	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement d'un diagnostic partagé, étude de besoins sur les communes concernées par un EVS - Mobilisation d'initiatives collectives et responsabilisation des habitants, développement du pouvoir d'agir des familles - Renforcement des liens sociaux et familiaux, et des solidarités de voisinage - Développement de projets de proximité, établissement d'un programme d'actions sur les champs où des besoins ont été déterminés - Inclusion sociale, lutte contre l'isolement - Proposition de projets innovants - Activités continue, sur l'année, sur les communes à minima de St Désirat, St Cyr, Thorrenc...
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Partenaires coté Annonay Rhône Agglo : Groupement AFR, centres sociaux, AGIPE, MJC, élus de St Désirat, bibliothèque, clubs sportifs... communes à proximité (St Cyr, Thorrenc...) Partenaires côté de la CCPorte Drôme Ardèche : élus des communes et partenaires de Peyraud, Andance, Champagne, St E. Valoux	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions mise en œuvre / an - Participation des familles et degré d'implication (nouveaux admins au sein de l'AFR Chatelet ? Autres asso ? Nombres de participants aux ateliers ? ...) - Nature des ateliers mise en œuvre Nombre d'actions co-porté avec des partenaires

Fiche Action n° 15 Accompagner le maillage de projets AVS sur l'ensemble du territoire de l'agglo en réponse aux besoins identifiés, en lien avec le SDAVS Nom de l'action : Fiche 15.2 : Etudier la création d'un espace de vie sociale sur les communes du SIEJ	Thématique : AVSI Echelle d'intervention : Syndicat Intercommunal Enfance et Jeunesse
---	---

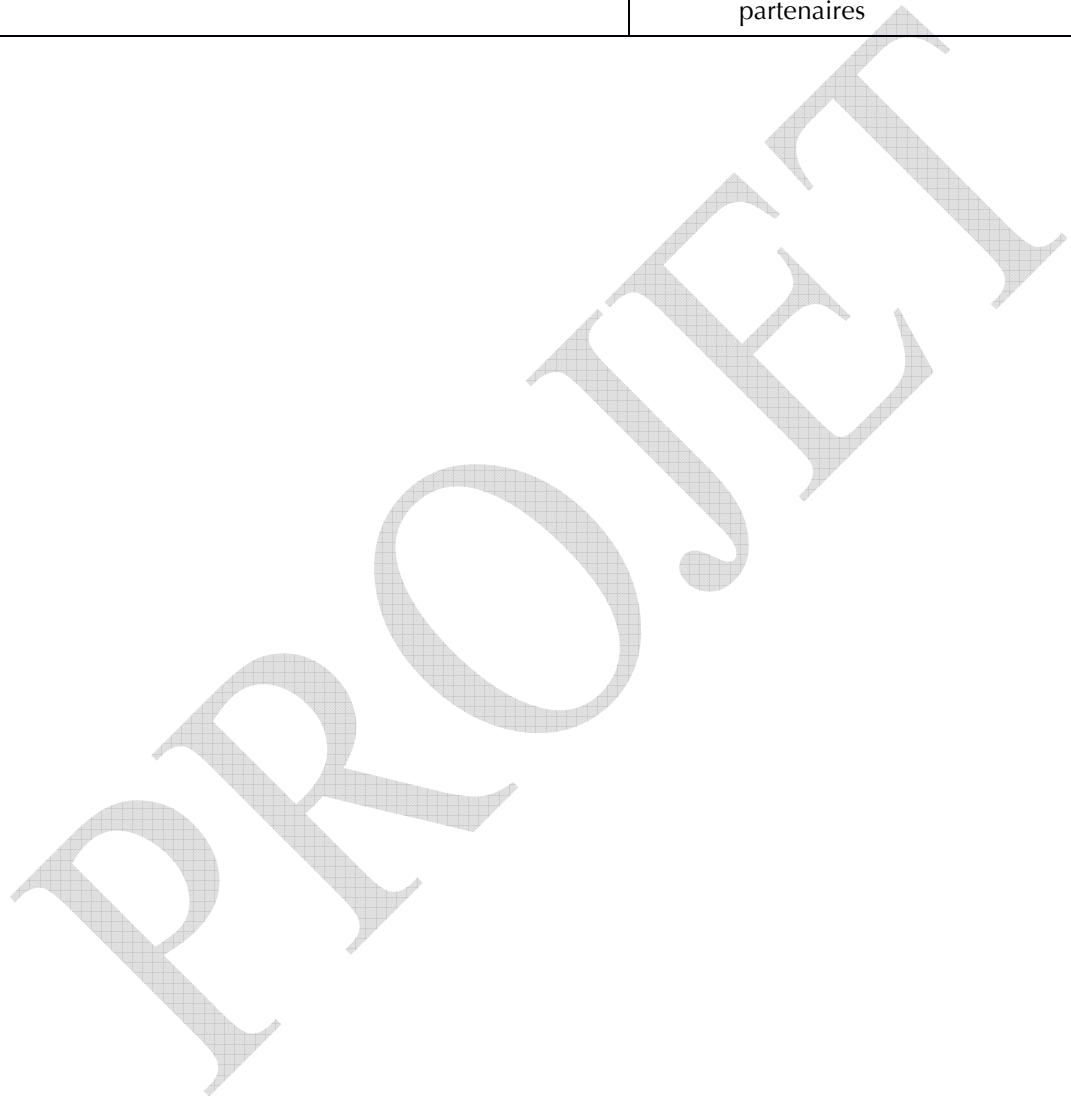
Description :

- **Etude des besoins en animation de vie sociale sur le territoire du SIEJ**
- **Accompagnement par les associations AGIPE et Activités Loisirs des habitants du SIEJ pour la mise en œuvre de projets adaptés à leurs besoins**
- **Poursuite des permanences et ateliers existants de l'espace parental et développement d'actions concourant au renforcement des liens sociaux et familiaux, aux solidarités de voisinage, à la lutte contre l'isolement et à la promotion de la mixité sociale sur les communes du SIEJ**

Diagnostic initial
<ul style="list-style-type: none"> - L'isolement de certains parents (non-recours aux services) qui nécessite de mettre en place une démarche « d'aller vers » - Un besoin d'accompagnement spécifique des familles et des enfants précaires et primo-arrivantes (accès aux soins, aux droits, aux loisirs) - Nécessité de coordination de l'information - Volonté de développer des actions parentalité - Annonay comme pôle de centralité, tant en termes de population jeunes (1/3) que d'équipements - Dégradation de situations sanitaire complexes (addiction, grossesse, désordre psychiatrique, alimentation) et augmentation des problèmes d'accès aux soins (désert médical, places en institut spécialisés, manque de structure médico-sociale...) - Nécessité d'adaptation des modes d'intervention (via numérique, « aller vers » etc...) - Une expérimentation Promeneur du Net parentalité par l'Association pour la Gestion Intercommunale Petite Enfance (AGIPE) sur le territoire de l'agglo - Manque de places périscolaires et inadéquation de l'offre avec la demande - Des places à vocation d'insertion professionnelle prévues à Annonay et Serrières - Des projets portés qui changent les mentalités sur le rôle des femmes, la place des pères, l'égalité homme-femme, l'outils numérique, l'alimentation, les loisirs... - Des fragilités plus importantes sur les communes de la vallée de la Vocance, d'Annonay et de Serrières - Manque d'activité parentale (espace familles, ludothèque...) et une augmentation des besoins d'accompagnement à la parentalité - Iniquité numérique (matériel, usages, accès internet) sur l'ensemble du territoire
Public cible
Les familles (parents, enfants, jeunes, adultes, grands-parents, etc...) habitants sur les communes du SIEJ
Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> • Mener un diagnostic et une étude de besoins sur les communes du SIEJ impliquées dans la démarche • Mobiliser les acteurs de la vie sociale locale et les habitants pour définir ensemble les besoins • Ecrire un projet EVS et demander l'agrément CAF pour la PS EVS

Modalités de mise en œuvre	Echéances de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic quantitatif et qualitatif - Contact et avec les partenaires et habitants - Appui sur les actions existantes de l'espace parental pour mobiliser et construire un projet d'EVS : maintien des temps itinérants d'animation, organisation de conférences et de formation à l'attention des parents, appui des commissions parentalité et crèches AGIPE et élargissement aux commissions d'Activités Loisirs - Ecriture et demande d'agrémentation PS EVS CAF - Accompagnement des projets des habitants - Organisation d'un comité de pilotage de suivi de l'EVS avec les partenaires à minima une fois par an - PdN parentalité AGIPE - Bibliothèque parentale 	<p>2022 : étude de besoins sur les communes de Peaugres, Félines Charnas et Serrières + Rapprochement et travail en réseau avec les asso du territoire du SIEJ + organisation de 10 temps collectifs animation Espace parental sur le territoire du SIEJ, facilitant le diagnostic</p> <p>2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude possibilité d'agrémentation EVS par la CAF - Ecriture d'un projet social et poursuite de 10 actions en adéquation avec les besoins recensés <p>2024/26 : poursuite des programmations et évaluations bilans du fonctionnement de l'EVS</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
AGIPE / Activités loisirs SIEJ ou communes ciblées suivant étude de besoins	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement d'un diagnostic partagé, étude de besoins sur tout ou partie du territoire du SIEJ - Mobilisation d'initiatives collectives et responsabilisation des habitants, développement du pouvoir d'agir des familles - Renforcement des liens sociaux et familiaux, et des solidarités de voisinage - Développement de projets de proximité, établissement d'un programme d'actions sur les champs où des besoins ont été déterminés - Inclusion sociale, lutte contre l'isolement - Proposition de projets innovants - Activités continues, sur l'année, sur les communes à minima de Peaugres, Charnas, Serrières et Félines
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation

<p>AGIPE, Activités Loisirs, CCAS des communes du SIEJ Collectifs parents pour bourse puer ou bio dans les étoiles CAF CD07 Partenaires parentalité et sociaux du territoire (Csx, média pop, MJC, Laep, Eaje, etc...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions mise en œuvre / an - Participation des familles et degré d'implication (nouveaux admins au sein de AGIPE / AL ? Autres asso ? Nombres de participants aux ateliers ? ...) - Nature des ateliers mise en œuvre (thématique écologie / environnement / alimentation / recyclage / jeu ?) - Nombre d'actions co-porté avec des partenaires
--	---



<h2>Fiche Action n° 15</h2> <p>Accompagner le maillage de projets AVS sur l'ensemble du territoire de l'agglo en réponse aux besoins identifiés, en lien avec le SDAVS</p> <p>Nom de l'action : Fiche 15.3 : Etudier la création d'un espace de vie sociale sur la vallée de la Vocance (puis en itinérance suivant les éléments diagnostiqués)</p>	<p>Thématique : AVSI</p> <p>Echelle d'intervention : Commune de la Vallée de la Vocance dans un premier temps et essaimage sur les territoires Boulieu-Saint Clair-Savas-St Marcel et sur le territoire Davézieux-Vernosc-Talencieux et sur le territoire Roiffieux-Quintenas-Ardoix</p>
--	---

Description :

- **Etude des besoins en animation de vie sociale sur le territoire de la Vallée de la Vocance (et/ou couronne péri-urbaine Annonéenne)**
- **Accompagnement par le Groupement AFR des habitants du territoire pour la mise en œuvre de projets adaptés à leurs besoins**
- **Développement d'actions concourant au renforcement des liens sociaux et familiaux, aux solidarités de voisinage, à la lutte contre l'isolement et à la promotion de la mixité sociale sur le territoire.**

<p>Diagnostic initial</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des fragilités plus importantes sur les communes de la vallée de la Vocance - L'isolement de certains parents (non-recours aux services) qui nécessite de mettre en place une démarche « d'aller vers » - Un besoin d'accompagnement spécifique des familles et des enfants précaires et primo-arrivantes (accès aux soins, aux droits, aux loisirs) - Le public peu captif (nécessité d'aller vers, proposition des projets éducatifs ou des accueils adaptés) - Des projets locaux d'animation de la vie sociale qui existent ou sont émergeant et qui sont complémentaires en termes de territoire d'intervention (SIEJ = AGIPE, Annonay = centres sociaux et 26FK, Couronne = FDAFR07) - Des besoins d'accompagnement au numérique, d'accompagnement défense consommateurs,..) de la part des habitants, des élus... - Besoin de mettre en lien les acteurs éducatifs sur le territoire (école/ALSH) - Essoufflement de la vie bénévole dans certaines associations - Augmentation des problèmes d'accès aux soins (désert médical, places en institut spécialisés, manque de structure médico-sociale...) - Manque d'activité parentale et une augmentation des besoins d'accompagnement à la parentalité
<p>Public cible</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les familles (parents, enfants, jeunes, adultes, grands-parents, etc...) habitants sur les communes de Villevocance, Vocance, Vanosc. Puis extension de la démarche sur les autres communes de la couronne annonéenne.
<p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener un diagnostic et une étude de besoins sur les communes de Villevocance, Vocance, Vanosc (+ éventuellement Saint Julien Vocance, le monastier) - Mobiliser les acteurs de la vie sociale locale et les habitants pour définir ensemble les besoins - Mettre en place un comité de suivi avec les élus locaux - Ecrire un projet EVS et demander l'agrémentation CAF pour la PS EVS

<ul style="list-style-type: none"> - Recruter un animateur et mettre en œuvre les actions de l'EVS - Accompagner les habitants pour la mise en œuvre du projet (réalisation d'actions, mobilisation de collectifs d'habitants, évaluation) 	
Modalités de mise en œuvre	Echéances de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic quantitatif et qualitatif (méthode spiral) - Contact et avec les partenaires et habitants - Appui sur la dynamique du centre de loisirs de la Vocance, géré par le Groupement - Appui sur les compétences du groupement AFR (missions de coordination à l'échelle départemental), pour mobiliser et construire le projet d'EVS - Écriture et demande d'agrémentation PS EVS CAF - Accompagnement des projets des habitants <p>Organisation d'un comité de pilotage de suivi de l'EVS avec les partenaires à minima une fois par an</p>	<p>2022 : étude de besoins sur les communes de Villevocance, Vocance, Vanosc (+ éventuellement Saint Julien Vocance, le monestier) + Rapprochement et travail en réseau avec les asso du territoire + organisation de 3 temps collectifs facilitant le diagnostic et la mobilisation d'habitants</p> <p>2023 : écriture d'un projet social et poursuite des actions en adéquation avec les besoins recensés</p> <p>Etude possibilité d'agrémentation EVS par la CAF</p> <p>2024/26 : poursuite des programmations et évaluations bilans du fonctionnement de l'EVS.</p> <p>Travail sur l'élargissement de l'action de l'EVS sur le reste du territoire non couvert</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Groupement AFR afin de mobiliser les familles déjà utilisatrice des services du Groupement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation d'initiatives collectives et responsabilisation des habitants, développement du pouvoir d'agir des familles - Renforcement des liens sociaux et familiaux, et des solidarités de voisinage - Développement de projets de proximité, établissement d'un programme d'actions sur les champs où des besoins ont été déterminés - Inclusion sociale, lutte contre l'isolement - Proposition de projets innovants - Activités continue, sur l'année, sur les communes
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Associations locales culturelle, artistiques et sportives</p> <p>Lien à faire avec l'épicerie solidaire des centres sociaux d'Annonay, l'accorderie et les compagnons bâtisseurs</p> <p>ALSH AFR de la Vocance</p> <p>CAF</p> <p>Mairie de Villevocance, Vocance, Vanosc (+ éventuellement Saint julien Vocance, Le Monestier)</p> <p>Accorderie, Resto du Cœur, Secours Pop, etc...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de collectif d'habitants créés - Nombre de projet portés par les habitants - Nombre d'activités mise en œuvre

Fiche Action n° 16

Thématique : Animation de la vie sociale Accès aux droits Insertion Lutte contre la précarité

Nom de l'action :

Coordonner et rapprocher les services de l'emploi et de l'insertion du monde de l'entreprise

Echelle d'intervention :
Annonay Rhône Agglo

Description :

Le Département déploie un projet de Service Public de l'Emploi et de l'Insertion ; le territoire nord a été identifié comme lieu d'expérimentation de l'action.

Il s'agit de s'appuyer sur ce dispositif pour rapprocher les services publics de l'emploi et de l'insertion du monde de l'entreprise, identifier les secteurs d'activités et entreprises qui recrutent, travailler en lien pour favoriser l'adéquation entre l'offre d'emploi et la demande, l'offre de formation et les besoins, s'appuyer sur une connaissance partagée du bassin économique pour mettre en œuvre des actions d'insertion et de promotion adaptée.

Diagnostic initial

- Concentration de l'activité économique sur Annonay et Davézieux
- Augmentation du taux d'activités des femmes de 15 à 64 ans
- Des partenariats existants qui permettent l'accompagnement social et professionnel (collectif santé-précariété, médiation santé, plateforme d'appui au décrochage scolaire, dispositifs "passerelle")
- Richesse (diversité et multiplicité) du réseau des intervenants sociaux/tissu associatif, principalement localisé à Annonay
- Une population mobilisable : nombreuses associations, tiers lieux, bonne réponse aux appels à projets, force de proposition d'actions... (accorderie, GEM, conserverie...)
- Inadéquation entre le besoin des entreprises et le profil des demandeurs d'emploi du bassin, avec augmentation des personnes ni en emploi ni en formation
- Manque de dispositifs d'insertion (chantiers, alternatives aux contrats classiques, travail alternatif payé à la journée, partenariat avec le tissu économique et les entreprises...) et d'outils adaptés à des publics spécifiques (jeunes, parents en précarité, personnes très éloignées de l'emploi ou en situation de handicap)
- Manque de formation pour adultes / partenariat avec l'Education Nationale à développer
- Accès aux droits pour les familles primo-arrivantes et des réfugiés statutaires

Public cible

- Personnes en recherche d'emploi
- Personnes rencontrant des freins périphériques d'accès l'emploi
- Entreprises et porteurs de projet

Objectifs opérationnels

Modalités de mise en œuvre

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux besoins de recrutement des entreprises - Développer le partenariat avec les entreprises et favoriser l'interconnaissance - Coordonner les interventions des | <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir et communiquer autour de l'emploi disponible, de manière régulière et avec des supports innovants (visites, réseaux sociaux) - Utiliser les lives (Facebook...) pour rassembler - Maintenir et poursuivre les actions existantes (Rallye, Forums,...) |
|--|--|

<p>acteurs du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire des actions de formation et d'insertion adaptées aux besoins - Prendre en compte les besoins spécifiques des femmes en parcours d'insertion 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des actions spécifiques suivant les besoins économiques du territoire (en lien avec le contrat de ville) - Créer des passerelles éducation nationale / lycées pro / entreprises locales / GRETA - Mise en place d'une semaine de l'emploi dans les lycées (avec présentation des postes, travail dispo...) - Développement des chantiers d'insertion
	Echéances de réalisation
	2022 : mise en place d'une expérimentation sur le Service Public de l'Emploi et de l'Insertion
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service public de l'insertion et de l'emploi / DTAS Insertion	<p>Diminuer les écarts entre les offres et la demande d'emploi</p> <p>Renforcement des liens entre les acteurs de l'emploi et l'insertion et le monde de l'entreprise</p> <p>Création d'activités d'insertion adaptées aux besoins des entreprises</p> <p>Proposition de places d'insertion adaptées aux besoins des bénéficiaires</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Pôle Emploi, Mission Locale, DTAS service Insertion, Activ'Emploi, DDEESTPP,</p> <p>Service politique de la ville, Service économie (Agglo)</p> <p>Nouvelle donne</p> <p>Cap Emploi 26-07 (association Impact H)</p> <p>Point Information Jeunesse ; Média Pop</p> <p>GRETA, lycées professionnels et Education Nationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nb d'actions menées • Nombres de places financées et créées • Nombre de bénéficiaires

Fiche Action n° 17

Thématique : Animation de la vie sociale Accès aux droits Insertion Lutte contre la précarité

Nom de l'action :

Renforcer l'accès aux droits par la mutualisation des ressources via le Réseau GALII

Echelle d'intervention :

Ville d'Annonay / Annonay Rhône Agglo

Description :

Le GALII est un collectif d'acteurs qui se réunit une fois par trimestre autour des problématiques d'illettrisme, d'accès aux droits pour les personnes ne maîtrisant pas la langue française. Ce groupe a été créé dans les années 2000.

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> - Un taux de pauvreté important chez les moins de 30 ans et peu d'accès aux prestations légales - Dégradation de situations sanitaire complexes (addiction, grossesse, désordre psychiatrique, alimentation) et augmentation des problèmes d'accès aux soins (désert médicaux, places en institut spécialisés, manque de structure médicosociale...) 	Public non francophone, personnes illettrées, populations primo-arrivantes et réfugiés statutaires
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'intégration en permettant au public d'accéder à l'information et de la comprendre - Permettre l'accès à la vie sociale au même titre que n'importe quel autre citoyen (accès au droit commun) - Permettre à la personne d'être entendue dans son parcours de vie - Faciliter le recours à la traduction par les différents partenaires en mutualisant des temps/heures d'interprétariat - Créer un annuaire des personnes ressources du territoire <p>(il n'y a pas un recours systématique à l'interprétariat mais une évaluation des professionnels et du bénéficiaire, pour laquelle il en ressort le besoin dans son parcours quand des blocages sont repérés.)</p>	<p>Interprétariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un BP pour l'interprétariat des différents services sur le territoire - Créer des outils de communication visuel - Mutualiser des heures d'interprétariat entre les différentes structures dans le cadre du parcours d'une personne - Construire un protocole/des conditions de mutualisation <p>Mutualisation de ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un annuaire interne avec personnes maîtrisant des langues (ex. Personnes ressources hôpital) - Référencer des outils à disposition pour faciliter la communication avec les non-francophones (dans le cadre du GALII) - Soutenir des actions d'apprentissage du français (accueil inconditionnel)

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Proposition de co-pilotage : CCAS/service politique de la ville / Département / ANEF / Centres Sociaux (à définir)	<ul style="list-style-type: none"> – Permettre à la personne de comprendre et mettre du sens sur ce qu'on peut attendre d'elle afin qu'elle puisse être actrice de son parcours – Réduction des listes d'attente pour les cours de FLE
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Ensemble des partenaires du territoire recevant des publics parlant peu ou pas la langue Nouvelle Donne ; ANEF / ERSA ; association de soutien à l'accès aux droits (DUDH...) ; CCAS ; Service politique de la ville ; Département ;	<ul style="list-style-type: none"> – Nb de bénéficiaires – Nb de participants aux cours de Français – Nb de personnes en liste d'attente cours de FLE

PROJET

Fiche Action n° 18

Thématique : Animation de la vie sociale Accès aux droits Insertion Lutte contre la précarité

Nom de l'action :
Animer un groupe de travail sur la mobilité comme vecteur d'insertion

Echelle d'intervention :
 Annonay Rhône Agglo

Description :

Rendre accessible à la population (notamment populations rurales et précaires) l'accès aux soins, à l'emploi, aux services, à la culture...

Diagnostic initial	Public cible
Problématique identifiée au niveau de la mobilité (frein accès aux soins, à l'emploi, isolement social) Opportunité à s'appuyer sur les dynamiques territoriales pour proposer des réponses innovantes et des dispositifs en réponse aux besoins des habitants Politique locale de développement des mobilités alternatives	Personnes en insertion Personnes isolées (zone rurale, personnes âgées) Tout public
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Mobiliser et mettre en cohérence les initiatives autour de la mobilité, portées par les partenaires et acteurs de l'insertion : <ul style="list-style-type: none"> • Parc de mobilité (location courte et longue durée, à la demande) <ul style="list-style-type: none"> ◦ Plateforme de covoiturage ◦ Véhicules mixte, vélo VAE, voiture sans permis, taxis solidaires... ◦ Tarification sociale des TAC et parcs, gratuité 1 fois par semaine • Accompagnement des personnes dans leur parcours de mobilité : (achat, leasing, prêt, autopartage...) • En lien avec un projet de garage solidaire, ateliers de réparation de vélo. • Accès aux services par et transport en commun facile et tarification sociale pertinente 	Analyse des besoins par commune (questionnaire) Mise en place d'un schéma directeur des mobilités à l'échelle du territoire Coordination des partenaires par le biais d'un chargé de mission Transversalité entre les différents champs des politiques publiques de mobilité (infrastructure de transport et voirie, politique de transports et des mobilités actives, via Fluvia...)
Echéances de réalisation	
	2022 : diagnostic en vue de la définition du schéma des mobilités de l'agglomération <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un groupe de travail dédié à une approche centrée sur l'insertion
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
- Agglo direction des transports	Prise en compte des freins à la mobilité dans la définition du schéma des mobilités

	<p>Accès aux transports en commun facilité pour les populations les plus fragiles (desserte pertinente, tarification sociale...)</p> <p>Construction de solutions de mobilité alternative afin de mieux couvrir le besoin</p> <p>Visibilité du dispositif à l'ensemble des usagers, partenaires et communes</p> <p>Adaptation de l'offre à la demande</p> <p>Accès à l'emploi</p> <p>Accès à une mobilité pérenne et adaptée aux besoins de la personne</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Agglo DGA TECV, mobilité 07/26, Activ'Emploi, Pôle Emploi, Mission Local, Coordinatrice contrat local de santé, Collectif Santé-Précariété, DTAS service insertion Cap Emploi 26-07 (association Impact H) ANEF / ERSA	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes concernées par les différents modes de mobilité - Niveau de satisfaction - Nb de facilitation d'accès à l'emploi

Thématique Soutien à la parentalité

Axe stratégique 22 : Cordonner les actions de soutien à la parentalité

Objectifs :

- Maintenir et développer la coordination des actions de soutien à la parentalité sur l'ensemble du territoire
- Renforcer la communication sur les actions et à destination des familles et leur orientation
- Développer les liens entre les écoles et les structures enfance et jeunesse sur le territoire
- Améliorer la couverture des besoins et l'offre de service envers les parents d'enfants de plus de 6 ans

Axe stratégique 23 : Soutenir les actions en réponse aux besoins identifiés

Objectifs :

- Lutter contre l'isolement des familles et des parents, en particulier les plus fragiles
- Accompagner les parents et les familles dans la construction d'un environnement favorable à l'épanouissement de leur(s) enfant(s), à leur socialisation et à leur éducation à la citoyenneté
 - Veiller aux enjeux de développement de l'enfant (alimentation, langage, place des écrans, troubles du comportement) au sein des établissements ou dans les familles
 - Faciliter l'écoute et l'échange pour les parents d'ados/jeunes
 - Accompagner les démarches autour de la santé physique et mentale des jeunes (prévention santé, éducation à la sexualité addiction, lieux d'écoute, écran et numérique...)
 - Accompagner les parents dans leurs capacités à participer à la scolarité de leur(s) enfant(s)

3 ACTIONS :

- **Fiche action 19** : Coordonner les acteurs et les actions et animer un collectif du territoire
- **Fiche action 20** : Consolider l'offre parentalité sur le territoire, notamment en poursuivant et diversifiant les actions de l'espace parental
- **Fiche action 21** : Etudier le déploiement d'actions autour du jeu sur le territoire de l'agglomération

Fiche Action n° 19

Thématique : SOUTIEN A LA PARENTALITE

Nom de l'action :

Coordonner les acteurs et les actions et animer un collectif du territoire

Echelle d'intervention :
Annonay Rhône Agglo

Description de l'action :

- Coordination des acteurs, des actions et animation du collectif parentalité

Diagnostic initial

- Augmentation du besoin d'accompagnement des parents, notamment pour les familles les plus fragiles (inclusion des enfants en situation de handicap, de précarité et familles primo-arrivée) nécessitant des moyens supplémentaires (temps, formation, travail en réseau, ...)
- Nécessité d'un outil commun pour informer dès la grossesse
- Un besoin de bilans des actions et de concertation partenaires-élus
- Un partenariat et une visibilité des actions à développer au Lieu d'Accueil Enfants-Parents la Farandole (horaires d'ouverture, itinérance ?)
- Un pôle petite enfance ouvert en 2022 avec un accès aux services du Guichet d'Accueil Petite Enfance, Relais Assistants Maternels, Lieu d'Accueil Enfants-Parents, Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants, Crèche Familiale, permanence Protection Maternelle et Infantile et coordination Petite Enfance et parentalité
- Des projets portés qui changent les mentalités sur le rôle des femmes, la place des pères, l'égalité homme-femme, l'outils numérique, l'alimentation, les loisirs...
- Manque de coordination des services petite enfance et des actions parentalité et nécessité d'articulation avec le Collectif Petite Enfance Nord Ardèche
- L'isolement de certains parents (non-recours aux services) qui nécessite de mettre en place une démarche « d'aller vers »
- Nécessité de coordination de l'information
- Une complémentarité des acteurs jeunesse et des dispositifs existants sur plusieurs champs thématiques : loisirs, culture, éducation, parentalité, insertion, précarité, santé, logement...
- Problème de lisibilité des actions, comment mieux communiquer
- Peu d'espaces pour les parents et peu d'intervention en lien avec les parents
- Deux centres sociaux sur Annonay et un tissus partenarial riche et porteurs de nouveaux projets d'animation de la vie sociale
- Richesse (diversité et multiplicité) du réseau des intervenants sociaux/tissu associatif, principalement localisé à Annonay
- Une population mobilisable : nombreuses associations, tiers lieux, bonne réponse aux appels à projets, force de proposition d'actions... (accorderie, GEM, conserverie...)

Public cible

- Parents et familles d'Annonay Rhône Agglo
- Acteurs et professionnels de la petite enfance / enfance / jeunesse / familles / animation de la vie sociale

Objectifs opérationnels

- Coordonner les actions
- Coordonner l'information à destination des familles et des acteurs
- Renforcer le lien avec l'Education Nationale
- Accompagner les acteurs dans les demandes de financement (appels à projets REAAP...)
- Organiser une journée thématique parentalité et école
- Accompagner l'émergence de projets portés par des groupes ou associations de parents
- Croiser les regards sur le besoin des familles
- Communiquer sur les actions de soutien à la parentalité portées par les acteurs du territoire

Modalités de mise en œuvre	Echéance de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - Relance du collectif parents-enfants et organisation d'une action co-portée par le collectif (type famille en fête) - Développement d'un outil de communication à disposition des professionnels et des parents avec : <ul style="list-style-type: none"> o 1 carte interactive (à destination des familles et des professionnels) o Un annuaire des professionnels (missions, lieux d'intervention...) o Un annuaire des acteurs pour les parents - Mise en place (ou poursuite de l'utilisation) d'outils de communication (lettre d'info, réseaux sociaux, promeneur du net...) - Articulation du collectif parents-enfants avec les autres collectifs du bassin et autres champs d'intervention (CPNEA, collectif santé-précariété, Maison des ados, Politique de la ville, Contrat Local de Santé, collectif des accueils de loisirs...) - Mise en place d'un temps annuel sur les appels à projets et accompagnement à la rédaction 	<p>2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement du poste coordination parentalité 0.5 Etp -> petite enfance-parentalité 1 Etp (Cf fiche actions petite enfance) - Relance du collectif parentalité avec réunions trimestrielles - Développement d'un outil type annuaire pro/familles - Mise en place d'un outil de communication adapté afin de visibiliser les actions existantes <p>Chaque année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relance et mise en place d'un événement type familles en fête (automne 2022 ou printemps 2023) - Organisation d'un temps de travail collectif sur lancement appel à projet REAAP (information sur dispositif et projet) + échanges sur évaluation projet passé <p>2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le travail sur la thématique numérique et initier une action sur le harcèlement <p>2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser une journée de travail avec les partenaires sur la thématique "école et territoire"
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Chargés de coopération CTG CIAS Direction PE	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure visibilité des actions existantes - Développement de la dynamique de projets - Mobilisation de financements internes ou externes (REAAP, appels à projet spécifiques...) - Actions construites en lien avec l'Education Nationale et les écoles - Développement des actions en direction des plus de 6 ans - Meilleure connaissance du besoin des familles
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Collectif parents-enfants ; Acteurs et professionnels de la petite enfance / enfance / jeunesse / familles / animation de la vie sociale / du lien social ; ANEF ; service politique de la ville / couples et famille ; maison des ados ; PAEJ ; média pop Education nationale SDJES CAF PMI Chargés de coopération CTG	<ul style="list-style-type: none"> - Nb d'acteurs participants et étayage du collectif parents enfants - Diversification des acteurs participants collectif parents enfants - Nb d'actions / projet REAAP menés au fil des années - Développement des actions en direction des parents d'enfants au-delà de 6 ans - Actions développées en lien avec l'éducation nationale et sur la thématique de la scolarité - Projets co-construits par différents partenaires du territoire - Participation des parents/familles aux actions proposées par les partenaires

<h2>Fiche Action n° 20</h2>	Thématique : SOUTIEN A LA PARENTALITE
<p>Nom de l'action :</p> <p>Consolider l'offre parentalité sur le territoire, notamment en poursuivant et diversifiant les actions de l'espace parental</p>	<p>Echelle d'intervention : Annonay Rhône Agglo</p>
<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les actions de soutien à la parentalité qui permettent de lutter contre l'isolement des familles et des parents, en particulier les plus fragiles (initiatives parentales, actions portées par les Espaces Parentaux) - Poursuivre et diversifier les actions de l'Espace Parental sur le territoire du SIEJ 	
<p>Diagnostic initial</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une offre d'accueil petite enfance sur ces communes (Ilôt Marin à Serrières, Ilot Câlin à Peaugres, RPE Les P'tits Câlins) et enfance jeunesse (Activités loisirs et SIEJ) - Augmentation du besoin d'accompagnement des parents, notamment pour les familles les plus fragiles - La compétence petite enfance et parentalité à l'agglo pour une politique cohérente sur le territoire - Des passerelles à penser entre Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants/Education Nationale/Accueils de Loisirs Sans Hébergement/ Assistantes Maternelles... Des classes passerelles ou contrats panachés à créer ? - Une capacité à proposer des projets innovants - Des projets portés qui changent les mentalités sur le rôle des femmes, la place des pères, l'égalité homme-femme, l'outils numérique, l'alimentation, les loisirs... - La part importante des familles monoparentales et précaires, plutôt sous représentées parmi les usagers des crèches - Des besoins d'accueil en horaire atypique et l'identification d'actions nécessaires pour le répit - L'isolement de certains parents (non-recours aux services) qui nécessite de mettre en place une démarche « d'aller vers » - Grande diversité d'offre de loisirs à l'échelle de l'agglo (Accueils de Loisirs Sans Hébergement, clubs sportifs et actions culturelles, gratuité de l'accès aux bibliothèques, des ambitions autour du jeu et de ludothèques, nombreuses infrastructures) - Des communes qui ont mis en place des Projets Educatifs de Territoire (ou qui vont en mettre en place) - Des partenaires proactifs pour le co-portage de projet et en demande de renforcement des liens - Développement de la garde à domicile - Importance des passerelles entre structures et institutions - Un Promeneurs du Net parentalité expérimentée à l'AGIPE, newsletter de l'espace parental - Volonté de développer / poursuivre des actions parentalité au niveau de l'Agglo - Une complémentarité des acteurs jeunesse et des dispositifs existants sur plusieurs champs thématiques : loisirs, culture, éducation, parentalité, insertion, précarité, santé, logement... - Incertitude et inquiétudes liées aux suites du COVID - Situations d'isolement social des personnes âgées renforcé par les difficultés de mobilité qui restreignent fortement l'accès aux ressources de sociabilité et de santé (isolement social pouvant conduire à une dégradation de l'état physique et mental) - Une croissance démographique de la population de l'Agglo, avec un phénomène de résidentialisation sur la couronne péri-urbaine autour d'Annonay, avec un revenu médian globalement plus élevé que la moyenne - La concentration des services d'accès aux droits à Annonay et une maison France service à Serrières - Un territoire proactif qui propose des réponses innovantes (mobilité, alimentation, horaires atypique, santé...) - Des fragilités plus importantes sur les communes de la vallée de la Vocance, d'Annonay et de Serrières - Manque d'activité parentale (espace familles, ludothèque...) pour les plus de 6 ans et une augmentation des besoins d'accompagnement à la parentalité (enfants, ados) 	

<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux droits pour les familles primo-arrivantes et des réfugiés statutaires 									
Public cible									
<u>A l'échelle de l'agglomération :</u> Les parents et familles de l'agglomération Les porteurs de projet (associations, groupes de parents, intervenants dans les champs de l'enfance-jeunesse-famille) <u>Pour l'Espace Parental porté par l'AGIPE :</u> Les parents et familles des communes du SIEJ Les parents des enfants scolarisés sur les communes de Peaugres, Félines, Charnas et Serrières Les équipes enseignantes, les partenaires sociaux, les professionnels du territoire (ACM, RPE, assistantes maternelles, ...)									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #F0A050; color: white;"> <th style="padding: 5px;">Objectifs opérationnels</th> <th style="padding: 5px;">Modalités de mise en œuvre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 10px;"> <u>A l'échelle de l'agglomération :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les associations de soutien à la parentalité à l'échelle de l'agglo et notamment les démarches participatives ou le portage parental - Favoriser l'échange, le soutien par les pairs et l'accompagnement des familles dans leur fonction parentale - Veiller à l'accompagnement des familles les plus fragiles <u>Pour l'Espace Parental porté par l'AGIPE :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Recentrer les actions du service de l'Espace Parental de l'AGIPE sur le territoire du SIEJ - Etablir un programme semestriel d'animation avec appui de la commission parentalité de l'AGIPE - Développer des actions partagées et les partenariats avec les structures d'accueil et les acteurs du territoire (petite enfance, enfance, jeunesse, AVS, personnes âgées... etc.) - Renforcer la lisibilité des actions enfance-jeunesse sur le territoire - Mettre en place des temps d'accueil au sein des écoles maternelles et élémentaires sur le SIEJ sur le modèle des "cafés parents" existant dans le cadre de la politique de la ville à Annonay - Développer les liens avec l'école et en interservices PE/E/J/Parentalité </td> <td style="padding: 10px;"> <u>A l'échelle de l'Agglo :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à la consolidation de l'offre " soutien à la parentalité " à l'échelle de l'agglo - Accompagnement des initiatives émergeantes - Accompagnement à la recherche de financement et dans les appels à projets <u>Pour l'espace parental AGIPE :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de temps d'animation une ou deux fois par mois les samedis matin, en alternance sur les communes, suivant un programme établi, sur des thématiques variées (BB gym, jeu, culture, art...) - Création de café parents 1 fois par mois / commune dans les écoles (développement d'espace d'accueil réguliers pour les parents et leurs enfants au sein des écoles publiques et privées des communes de Peaugres / Félines / Charnas et Serrières) - Participer à l'écriture et la mise en place du PEdT porté par le SIEJ - Poursuite de l'expérimentation d'un promeneur du net parentalité - Mise en place de temps de conférences, débat, temps convivial en fonction des projets des parents - Gestion d'une bibliothèque parentale - Echanges et communication (site internet AGIPE, Newsletter, Facebook, expérimentation PdN parentalité) </td></tr> <tr> <td colspan="2" style="background-color: #F0A050; color: white;"> Echéances de réalisation </td></tr> <tr> <td colspan="2"> <u>A l'échelle de l'agglo :</u> A partir de 2022 : accompagnements porteurs de projets par le chargé de coopération 2022 : évaluation du besoin d'accueil au LAEP La Farandole et de l'opportunité d'extension des plages d'accueil 2023 / 2024 : étude pour le développement éventuel des plages d'accueil hebdomadaires supplémentaires du LAEP <u>Pour l'espace parental AGIPE :</u> Dès 2022, chaque année : programmation de 20 ateliers les samedis matin via l'espace parental Dès 2022 ; travail de communication via le PdN parentalité, la newsletter et un renforcement du travail en réseau (partenaires PE/E/J/PA/AVS...) Septembre 2022 expérimentation des premiers cafés parents dans </td></tr> </tbody> </table>		Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre	<u>A l'échelle de l'agglomération :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les associations de soutien à la parentalité à l'échelle de l'agglo et notamment les démarches participatives ou le portage parental - Favoriser l'échange, le soutien par les pairs et l'accompagnement des familles dans leur fonction parentale - Veiller à l'accompagnement des familles les plus fragiles <u>Pour l'Espace Parental porté par l'AGIPE :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Recentrer les actions du service de l'Espace Parental de l'AGIPE sur le territoire du SIEJ - Etablir un programme semestriel d'animation avec appui de la commission parentalité de l'AGIPE - Développer des actions partagées et les partenariats avec les structures d'accueil et les acteurs du territoire (petite enfance, enfance, jeunesse, AVS, personnes âgées... etc.) - Renforcer la lisibilité des actions enfance-jeunesse sur le territoire - Mettre en place des temps d'accueil au sein des écoles maternelles et élémentaires sur le SIEJ sur le modèle des "cafés parents" existant dans le cadre de la politique de la ville à Annonay - Développer les liens avec l'école et en interservices PE/E/J/Parentalité 	<u>A l'échelle de l'Agglo :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à la consolidation de l'offre " soutien à la parentalité " à l'échelle de l'agglo - Accompagnement des initiatives émergeantes - Accompagnement à la recherche de financement et dans les appels à projets <u>Pour l'espace parental AGIPE :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de temps d'animation une ou deux fois par mois les samedis matin, en alternance sur les communes, suivant un programme établi, sur des thématiques variées (BB gym, jeu, culture, art...) - Création de café parents 1 fois par mois / commune dans les écoles (développement d'espace d'accueil réguliers pour les parents et leurs enfants au sein des écoles publiques et privées des communes de Peaugres / Félines / Charnas et Serrières) - Participer à l'écriture et la mise en place du PEdT porté par le SIEJ - Poursuite de l'expérimentation d'un promeneur du net parentalité - Mise en place de temps de conférences, débat, temps convivial en fonction des projets des parents - Gestion d'une bibliothèque parentale - Echanges et communication (site internet AGIPE, Newsletter, Facebook, expérimentation PdN parentalité) 	Echéances de réalisation		<u>A l'échelle de l'agglo :</u> A partir de 2022 : accompagnements porteurs de projets par le chargé de coopération 2022 : évaluation du besoin d'accueil au LAEP La Farandole et de l'opportunité d'extension des plages d'accueil 2023 / 2024 : étude pour le développement éventuel des plages d'accueil hebdomadaires supplémentaires du LAEP <u>Pour l'espace parental AGIPE :</u> Dès 2022, chaque année : programmation de 20 ateliers les samedis matin via l'espace parental Dès 2022 ; travail de communication via le PdN parentalité, la newsletter et un renforcement du travail en réseau (partenaires PE/E/J/PA/AVS...) Septembre 2022 expérimentation des premiers cafés parents dans	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre								
<u>A l'échelle de l'agglomération :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les associations de soutien à la parentalité à l'échelle de l'agglo et notamment les démarches participatives ou le portage parental - Favoriser l'échange, le soutien par les pairs et l'accompagnement des familles dans leur fonction parentale - Veiller à l'accompagnement des familles les plus fragiles <u>Pour l'Espace Parental porté par l'AGIPE :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Recentrer les actions du service de l'Espace Parental de l'AGIPE sur le territoire du SIEJ - Etablir un programme semestriel d'animation avec appui de la commission parentalité de l'AGIPE - Développer des actions partagées et les partenariats avec les structures d'accueil et les acteurs du territoire (petite enfance, enfance, jeunesse, AVS, personnes âgées... etc.) - Renforcer la lisibilité des actions enfance-jeunesse sur le territoire - Mettre en place des temps d'accueil au sein des écoles maternelles et élémentaires sur le SIEJ sur le modèle des "cafés parents" existant dans le cadre de la politique de la ville à Annonay - Développer les liens avec l'école et en interservices PE/E/J/Parentalité 	<u>A l'échelle de l'Agglo :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à la consolidation de l'offre " soutien à la parentalité " à l'échelle de l'agglo - Accompagnement des initiatives émergeantes - Accompagnement à la recherche de financement et dans les appels à projets <u>Pour l'espace parental AGIPE :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de temps d'animation une ou deux fois par mois les samedis matin, en alternance sur les communes, suivant un programme établi, sur des thématiques variées (BB gym, jeu, culture, art...) - Création de café parents 1 fois par mois / commune dans les écoles (développement d'espace d'accueil réguliers pour les parents et leurs enfants au sein des écoles publiques et privées des communes de Peaugres / Félines / Charnas et Serrières) - Participer à l'écriture et la mise en place du PEdT porté par le SIEJ - Poursuite de l'expérimentation d'un promeneur du net parentalité - Mise en place de temps de conférences, débat, temps convivial en fonction des projets des parents - Gestion d'une bibliothèque parentale - Echanges et communication (site internet AGIPE, Newsletter, Facebook, expérimentation PdN parentalité) 								
Echéances de réalisation									
<u>A l'échelle de l'agglo :</u> A partir de 2022 : accompagnements porteurs de projets par le chargé de coopération 2022 : évaluation du besoin d'accueil au LAEP La Farandole et de l'opportunité d'extension des plages d'accueil 2023 / 2024 : étude pour le développement éventuel des plages d'accueil hebdomadaires supplémentaires du LAEP <u>Pour l'espace parental AGIPE :</u> Dès 2022, chaque année : programmation de 20 ateliers les samedis matin via l'espace parental Dès 2022 ; travail de communication via le PdN parentalité, la newsletter et un renforcement du travail en réseau (partenaires PE/E/J/PA/AVS...) Septembre 2022 expérimentation des premiers cafés parents dans									

	les écoles coté SIE] 2023 à 2026 : développement d'actions parentales en accord avec les besoins recensés sur le territoire / en fonction des projets portés par l'AGIPE
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<u>A l'échelle de l'agglo :</u> CIAS et porteurs de projet Chargés de coopération CTG <u>Pour l'espace parental AGIPE :</u> AGIPE Chargé de coopération CTG	Consolidation de l'offre de soutien à la parentalité Développement des actions en direction des familles les plus fragiles Démarche participative Développement du réseau et des collaborations (structures professionnelles, vie des associations locales) Connaissance des ateliers parentaux Élaboration de nouveaux projets
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<u>A l'échelle de l'agglo :</u> Porteurs de projet (ludothèque, Parentibulle, Laep, REAAP, associations en soutien à la fonction parentale...) Communes Services de l'Education Nationale Structures et services dédiés à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la famille <u>Pour l'espace parental AGIPE :</u> AGIPE, Activités Loisirs, IEN, Ecoles, services périscolaires, DDCSPP Les assistantes maternelles et les professionnels des structures petite enfance / enfance / jeunesse Les associations sportives et culturelles Parentibulle, LAEP, autres asso s'inscrivant dans des actions de soutien à la parentalité	<u>A l'échelle de l'Agglo :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Nb de projets/action mise en œuvre sur le territoire et évolution - Nb de parents et familles investies et évolution - Dynamique du réseau et des partenaires - Mobilisation de financement supplémentaires (appels à projets...) <u>Pour l'espace parental :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Nombres de personnes participants aux ateliers - Nombres d'écoles mobilisées sur le café parents - Vie des associations locales : adhésion, services, etc... - Nombre et nature des relais (orientations interservices, transversalité des projets, co-portage...) - Fréquence des échanges élus / services ou nombre de COPIL COTECH ?

<h2>Fiche Action n° 21</h2> <p>Nom de l'action : Etudier le déploiement d'actions autour du jeu sur le territoire de l'agglomération</p>	<p>Thématique : ENFANCE / PARENTALITÉ</p> <p>Echelle d'intervention : Annonay Rhône Agglo</p>
--	---

Description de l'action :

- **Programmation de temps jeux sur le territoire la commune d'Annonay et sur Annonay Rhône Agglo**
- **Organisation d'une fête annuelle du jeu pour fédérer les professionnels et les familles**
- **Développement des compétences d'animation des équipes encadrantes (crèches, centres de loisirs, acc de jeunes, maison de retraite...)**

Diagnostic initial

- Grande diversité d'offre de loisirs (Accueils de Loisirs Sans Hébergement, clubs sportifs et actions culturelles, gratuité de l'accès aux bibliothèques, des ambitions autour du jeu et de ludothèques, nombreuses infrastructures)
- Volonté de reprendre les actions collectives après la crise sanitaire
- Volonté de développer des actions parentalité (compétence parentalité gérée par l'Agglo)
- Des actions existantes en directions des familles (familles en fête, Promeneurs du Net parentalité, newsletter de l'espace parental, village d'été, café parents, places des pères...)
- Des partenaires proactifs pour le co-portage de projet et en demande de renforcement des liens
- Une complémentarité des acteurs jeunesse et des dispositifs existants sur plusieurs champs thématiques : loisirs, culture, éducation, parentalité, insertion, précarité, santé, logement...
- Compétence des équipes de la MJC sur l'aller vers (tier lieu, outils d'animation éducatif type jeux de rôle, théâtre forum et éloquence...)
- Reconnaissance des actions portées par le groupement Familles Rurales
- Manque d'activité parentale auprès du public 6/12 (espace familles, ludothèque...) et une augmentation des besoins d'accompagnement à la parentalité
- Richesse (diversité et multiplicité) du réseau des intervenants sociaux/tissu associatif, principalement localisé à Annonay
- Importance des passerelles entre structures et institutions

Public cible

Familles d'Annonay avec en particulier des besoins identifiés sur les quartiers politique de la ville d'Annonay
Par extension de la compétence parentalité, les familles d'Annonay Rhône Agglo
Professionnels des services petite enfance, enfance, jeunesse etc...
Publics spécifiques : hôpital de jour, IME, EHPAD, CADA, MAPA, ADSEA, Mission Locale, France Addiction, Centres Sociaux et professionnels intervenants au sein des établissements.

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
MJC Ludothèque d'Annonay <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'espace d'accueil pour les parents et leurs enfants à la Ludothèque du parc Déomas - Fédérer les acteurs enfance jeunesse autour du jeu - Promouvoir les liens parents / enfants par le jeu - Conduire des événements réguliers pour animer l'espace public - Promouvoir le jeu comme alternative et en 	Tous les partenaires : <ul style="list-style-type: none"> - Rencontres des centres de loisirs de l'Agglo et partenaires parentalité / petite enfance / jeunesse / culture / sport / personnes âgées - Campagne de communication inter structures - Programmation annuelle de rendez-vous jeu - Accompagnement / étude soutien CAF pour les 3/11 ans

<ul style="list-style-type: none"> - complémentarité avec le numérique - Créer des malles et des outils à l'attention des partenaires (ACM, écoles, crèches, EPHAD, IME, hôpital de jour, CADA...) - Proposer des actions de la ludothèque en itinérance à différents services à l'échelle de l'Agglo (crèches, Epahd, ime, etc...) <p>Autres Espaces de jeux existants ou émergeants : (Chifoumi GAFR, 2tartes1pion, etc...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une dynamique avec les accueils de loisirs de l'Agglo et les services culturels - Proposer des événements autour du jeu, facteur de lien social, dans les communes - Mutualisation des moyens au niveau des ALSH et des écoles (prêt de jeux, formations) - Proposer des actions en direction des parents et des enfants qui ne fréquentent pas les ALSH - Accompagner les professionnels de l'enfance 	<ul style="list-style-type: none"> - Transversalité des services, partenariat avec les bibliothèques de l'Agglo - Temps de formation et d'échanges autour du jeu <p>Et MJC particulièrement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude des moyens (disponibilité des salles municipales, achat d'un véhicule, logiciel de prêts, achat de jeux, communication, permanence à Déomas...) - Un ludothécaire porteur du projet
<h3>Echéances de réalisation</h3>	
	<p>2022 : campagne de communication et rencontre des partenaires, des mairies, travail en réseau sur le territoire pour définir un projet, identifier le porteur, et programmer des événements autour du jeu.</p> <p>2ème semestre 2022 : dépôt de dossier de financement ludothèque (investissement, fonctionnement)</p>
	<p>2023 : BP investissement + réalisation d'évènements fédérateurs / accompagnement pédagogique des partenaires</p>
	<p>2024 : Suivi des projets et développement des actions autour du jeu</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
MJC Annonay GAFR Chifoumi Appui du CCD CAF et du chargé de coopération CTG	Mutualisation des moyens, transversalité des acteurs Un porteur légitimé et des actions mises en œuvre cohérentes sur le territoire, sans doublon Agrémentation d'une ludothèque sur le territoire Mise en place d'actions avec un calendrier Développement d'actions parentalité
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF / élus mairie Annonay Acteurs petite enfance, enfance, jeunesse, éducation spécialisée, insertion, personnes âgées du territoire Education nationale Parentibulle CIAS PIJ Annonay Association 2tartes1pion	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenaires impliqués dans l'action et capacité à travailler en réseau - Publics touchés - Identification d'un porteur - Nombre d'actions - Montant des subventions allouées (investissement et fonctionnement)

Thématique Logement, habitat et cadre de vie

Axe stratégique 24 : maintenir la coopération en faveur des populations ayant des difficultés liées au logement

Annonay Rhône Agglo est compétente :

- Pour mettre en œuvre un programme local de l'habitat et la politique de logement d'intérêt communautaire, dont le logement social et logement des personnes défavorisées, équilibre social de l'habitat
- Piloter des opérations d'améliorations de l'habitat et de renouvellement urbain et des programmes d'intérêt général énergie-salubrité
- Pour l'aménagement et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ainsi que pour mettre en œuvre des actions en faveur des gens du voyage sédentarisés.

Objectifs :

- Poursuivre la coopération en faveur des familles confrontées à des difficultés liées au logement (impayés de loyer, prévention des expulsions, lutte contre l'habitat indigne et non-décent, maintien dans le logement pour les personnes ayant des troubles psychiques).
- Faciliter l'accès aux logements (jeunes, réfugiés statutaires, familles précaires)

1 ACTION :

- **Fiche action 22** : Consolider l'offre de logement en direction des jeunes en accompagnant le Foyer de Jeunes Travailleurs Résidence Ardèche Nord

Fiche Action n° 22	Thématique TRANSVERSALE : LOGEMENT
Nom de l'action : Consolider l'offre de logement en direction des jeunes en accompagnant le FJT Résidence Ardèche Nord	Echelle d'intervention : Communes de l'agglomération

Description :

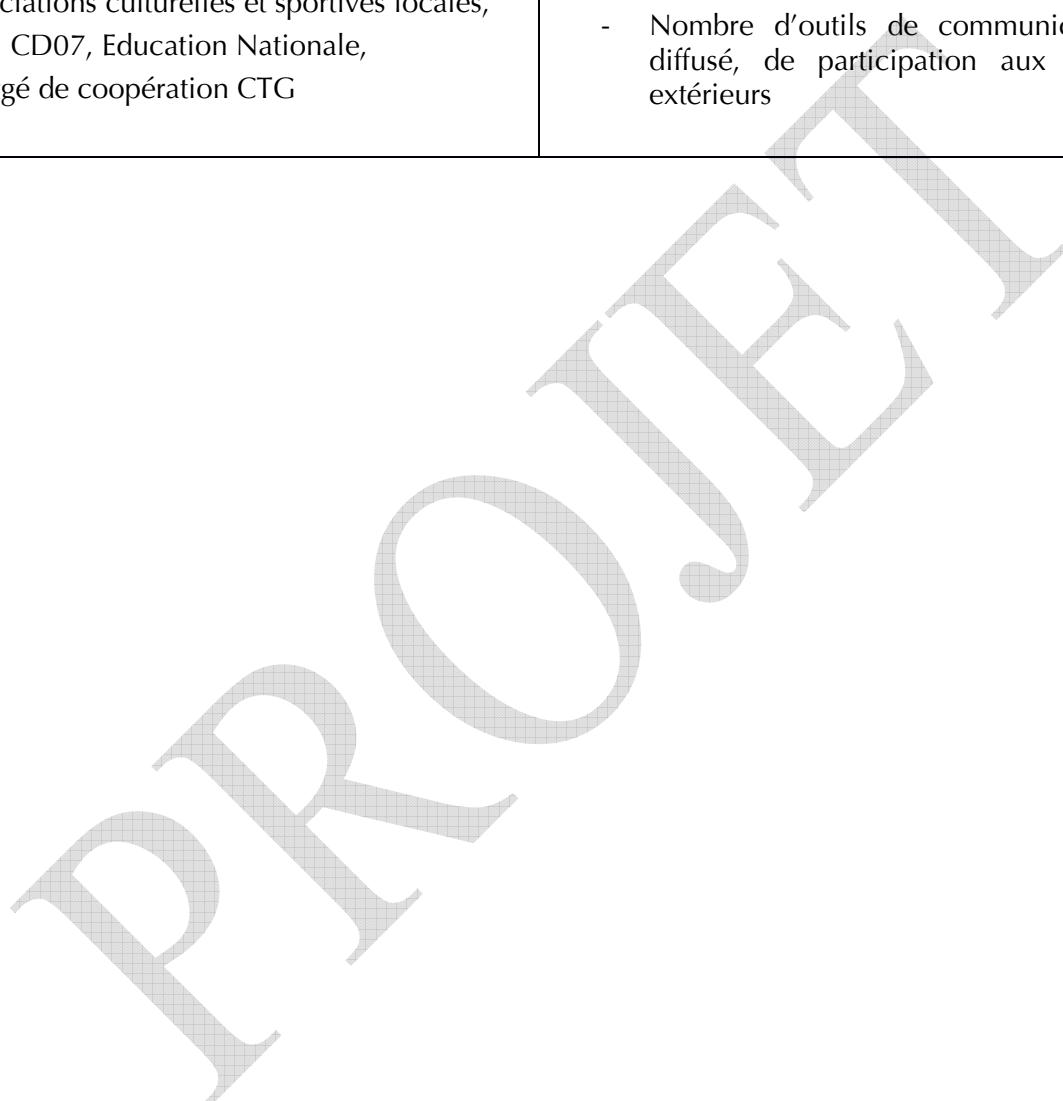
- **Soutien des missions du FJT (accompagnement individuel et collectif des jeunes hébergés)**
- **Accompagnement au développement d'outils de communication et d'actions en partenariat**
- **Accueil, information et orientation des jeunes en demande de logement**

Diagnostic initial

- Un taux d'allocataires d'une aide au logement plutôt faible sur l'EPCI en comparaison avec le département et le national.
- Une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) menée sur le cœur de la ville d'Annonay.
- Prévention des impayés de loyer accompagné par la CAF
- Actions de prévention des expulsions locatives par la CAF
- Plan de lutte contre l'habitat indigne (communes, ARS (agence régionale de santé), ADIL (agence départementale d'info sur le logement), conseil départemental, CAF)
- Aides CAF importantes sur le territoire pour l'accès au logement et aides au maintien
- Dispositifs financiers de la CAF pour l'investissement (accès et maintien au logement)
- La présence des jeunes dans l'espace urbain/péri-urbain
- Ouverture d'un FJT en septembre 2019
- Des partenariats existants qui permettent l'accompagnement social et professionnel des jeunes (collectif santé-précariété, médiation santé, plateforme d'appui au décrochage scolaire, dispositifs "passerelle")
- Un territoire proactif qui propose des réponses innovantes
- Un Point Accueil Ecoute Jeunes et le projet de création d'une maison des adolescents pour l'accompagnement sanitaire et sociale des jeunes
- Des difficultés d'accès aux soins pour tous (accessibilité, suivi médecine générale, spécialistes, spécificité des demandeurs d'asiles) et des besoins d'accompagnement spécifique (jeunes, personnes vieillissantes, addictions, handicap...)
- Dégradation de situations sanitaire complexes (addiction, grossesse, désordre psychiatrique, alimentation) et augmentation des problèmes d'accès aux soins (désert médical, places en institut spécialisé, manque de structure médico-sociale...) et de violences intra familiales (physiques, psychologiques, sexuelles).
- Des addictions repérées chez le public jeune : alcool, cannabis, jeux vidéo...
- 1/5 des jeunes de 15 à 24 ans ni en emploi ni en formation
- Une population jeunesse en rupture et éloignée des accompagnements des partenaires (pauvreté/précariété)

Public cible	
Les jeunes de 16 à 30 ans Les partenaires sociaux et établissements accompagnants les jeunes	
Objectifs opérationnels	
<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès au logement des jeunes par l'agrémentation d'un FJT sur le territoire - Relayer les informations aux jeunes (activités, droits, logement, ...) - Proposer un accompagnement individuel et collectif aux jeunes en parcours d'insertion - Se faire connaître des partenaires sociaux, des établissements scolaires, des communes, des entreprises du bassin... - Elargir les critères d'attributions d'accueil tout en veillant au respect des missions d'un FJT - Poursuivre la coopération en faveur des familles et des jeunes confrontés à des difficultés liées au logement (jeunes, réfugiés statutaires, jeunes parents précaires, public spécifique) 	
Modalités de mise en œuvre	Echéances de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - Appui sur la monographie à l'échelle de l'agglo - Accompagnement PS FJT de la CAF - Poursuite des veilleurs de nuits pour l'accueil des mineurs - Le travail en réseau avec les partenaires : CD07, mission locale, ADSEA, communes, planning familial, Maison des ados, PAEJ, PIJ, établissements scolaires du secondaire... - Appui sur des commissions légitimes, à partir de projets coconstruits avec les partenaires pour le suivi des publics spécifiques (précaires, handicap, femmes victimes de violence, etc...) - Etude pour la mise en place d'un comité local pour le logement des jeunes en complément des services d'accueil existants sur le territoire (PAEJ, Maison des ados, Mission locale, PIJ, etc...) 	<p>2022 /2026 :</p> <p>Mise en œuvre du projet d'accueil du FJT</p> <p>+ diffusion du support de communication du FJT et établissement d'un plan de communication sur 2022/2023 (rencontre des écoles et instituts du secondaire, partenaires insertion, jeunesse, entreprises, supports numériques...)</p> <p>+ participation aux salons emploi jeunesse ou forum jeunesse ou portes ouvertes des établissements scolaires du secondaire dès 2022</p> <p>+ participation aux instances et comités des partenaires (mission locale, PIJ, ADSEA, etc...) et développement du partenariat à l'échelle de l'agglo</p> <p>+ travail collaboratif pour la mise en place d'une commission d'admission élargie pour l'accueil de public spécifique et pour l'étude d'un CLLAJ</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
MFI SSAM et équipe du FJT Résidence Ardèche Nord CAF 07	<p>Réponse aux besoins et aux problématiques de logement des jeunes</p> <p>Travail en réseau des acteurs</p> <p>Hausse de la fréquentation du FJT</p> <p>Mixité sociale au sein du FJT</p>

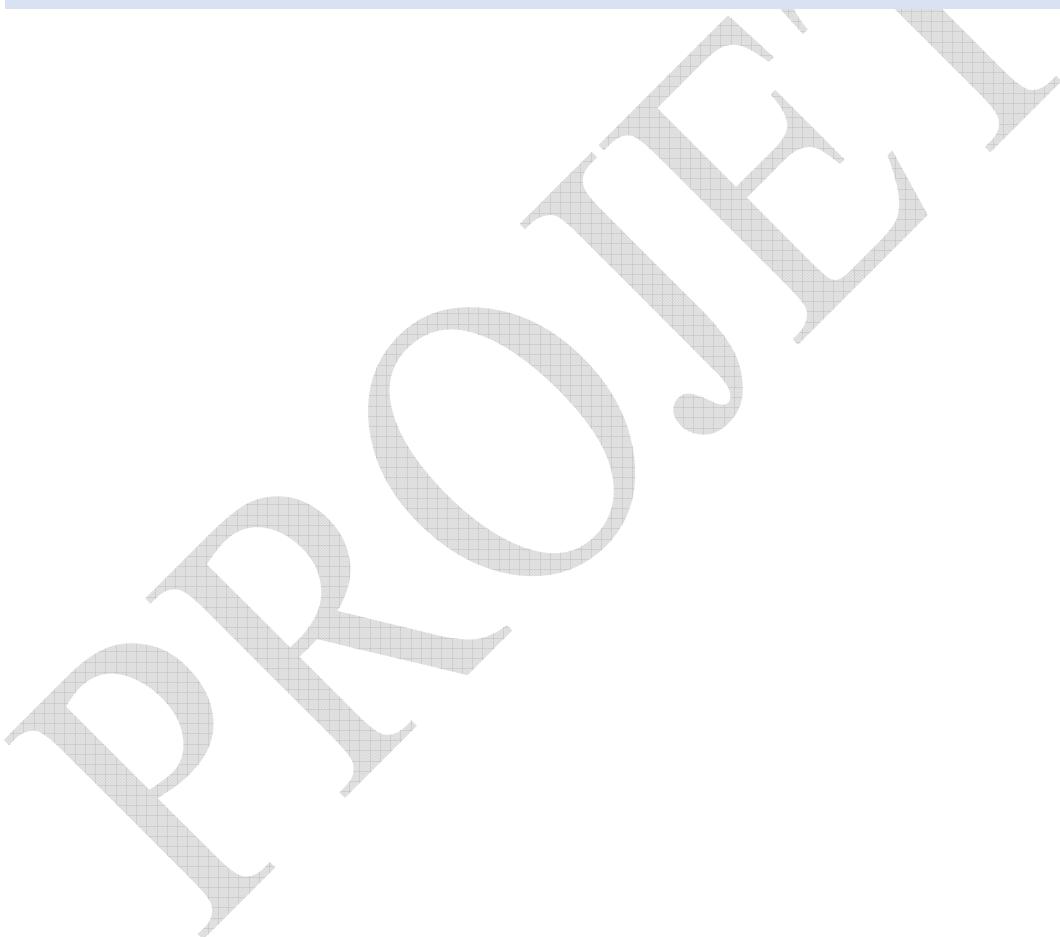
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Les communes du territoire PAEJ d'Annonay, Maison des adolescents, PIJ, ADSEA, Addiction France, Mission locale, Planning Familial, média pop, Pôle emploi, Cap Emploi, Cap solidaire, MJC, Gestionnaires d'accueil de jeunes ou d'adolescents d'ARA Bailleurs sociaux et privés Associations culturelles et sportives locales, CAF, CD07, Education Nationale, Chargé de coopération CTG</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des partenariats mis en œuvre - Nombre d'actions menées et nombre de nouveaux projets - Nombre de jeunes hébergés - Mixité du public - Nombre de COTECH / COPIL - Effectivités de la commission d'admission élargie aux partenaires - Nombre d'outils de communication créé, diffusé, de participation aux évènements extérieurs



Thématique transversale et Pilotage

2 ACTIONS :

- **Fiche action 23 :** Mettre en œuvre le nouveau référentiel de chargé de coopération et assurer le suivi des objectifs de la CTG
- **Fiche action 24 :** Déployer des outils communs de communication à destination des professionnels et de la population



Fiche Action n° 23

Thématique TRANSVERSALE CTG

Echelle d'intervention :

Agglo, suivi globale CTG
Annonay et SIEJ pour la Jeunesse

Description de l'action :

- Poursuivre le financement des postes de coordination de l'ancien CEJ
- S'assurer de l'adéquation avec le nouveau référentiel des chargés de coopération CTG
- Etudier l'augmentation de 0.5 ETP pour la CTG 2022/26 d'Annonay Rhône Aggro

Diagnostic initial

- Les compétences Petite enfance et Parentalité sont assurées par l'agglo
- Une grande diversité d'offres et de projets (thématique petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, insertion, soutien à la parentalité...) sur l'ensemble du territoire des 29 communes
- Un territoire et des partenaires proactifs pour le co-portage de projet et en demande de renforcement des liens
- Une complémentarité entre les acteurs et les dispositifs existants sur plusieurs champs thématiques : loisirs, culture, éducation, parentalité, insertion, précarité, santé, logement...
- Une veille nécessaire pour l'équité de services et d'actions toutes thématique sur le territoire de l'agglo
- Une CTG signée pour 2022/26 avec 24 fiches actions détaillées
- Importance des passerelles entre structures et institutions
- Dans le cadre du CEJ 2018-2021 : 1.5 ETP coordination Enfance-Parentalité (CIAS) + 0.5 ETP coordination Jeunesse (SIEJ) + 0.3 ETP coordination Jeunesse (Annonay)
- En 2022 : évolution importante de la direction petite enfance avec des missions de la directrice recentrées sur la direction du service (augmentation du nombre de services gérés et nombre d'agents)

Public cible

Les postes de coordo (initialement inscrits dans le CEJ) petite enfance et parentalité à l'Agglo, et les coordonateurs jeunesse de la commune d'Annonay et du SIEJ

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Conduire les diagnostics territoriaux ou thématiques en fonction des actions définies dans la CTG (petite enfance, enfance, jeunesse, AVS, parentalité...) - Assister et conseiller les élus et les comités de pilotage - Accompagner les partenaires pour la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CtG - Développer et animer les réseaux de partenaires - Organiser des actions favorisant la relation avec la population - Contribuer à l'évaluation des 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux instances de pilotage inscrites dans les actions de la CTG 2022.26 : thématique petite enfance, enfance, jeunesse, AVS, parentalité, handicap, personnes âgées. - Accompagnement des élus pour la poursuite des objectifs politiques et stratégiques de chacune des thématiques - Méthodologie et outils d'évaluation des politiques publiques - Coopération avec les partenaires et les habitants - Animation de collectifs
Echéances de réalisation	
<p>2022 : Augmentation de 0.5 ETP, mise en œuvre des missions des coordo en place, accompagnement sur le référentiel de chargé de coopération CTG et répartition des missions transversales entre les 2 ETP chargés de coopération</p> <p>2023/26 : participation aux comités de pilotage et instances de coordination des axes stratégiques définis dans la CTG, sur l'ensemble des champs de compétences traités dans la CTG (petite enfance, enfance, jeunesse, personnes âgées, handicap, AVS et soutien à la parentalité)</p> <p>+ Evaluation des actions et accompagnement des élus et des partenaires.</p>	

politiques et des actions mises en œuvre	
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Chargés de coopération Agglo Chargés de coopération jeunesse Annonay et SIEJ	<p>Coordination des actions</p> <p>Outils de pilotage de l'action publique (permettre une vision globale des politiques ; Organisation des comités de pilotage)</p> <p>Mise en place d'une évaluation continue de la CTG</p> <p>Interconnaissance des partenaires, des projets et des dispositifs</p> <p>Transversalité et efficience des actions CTG</p> <p>Suivi et mise en œuvre des actions proposées</p> <p>Accompagnement du déploiement des actions inscrits dans la CTG</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF, CD07, MSA Elus des communes et agglo Services CIAS DGA Solidarités et DGA Développement Humain Partenaires petite enfance, enfance, jeunesse, éducation spécialisés, insertion, éducation nationale, personnes âgées, AVS etc...	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de l'évaluation de la CTG - Nombre de travaux conduit en transversalité avec les partenaires - Nombre de projets qui ont abouti entre les partenaires - Nombre de participation et implication dans les nouvelles commissions enfance et jeunesse... - Implication et mobilisation d'élus sur des projets en lien avec la CTG - Bilan quantitatif et qualitatif des expérimentations réalisés dans le cadre de la CTG (capacité à essaimer et à suivre les actions) - Nombre de projets portés à l'échelle de l'agglomération et évolution de la dynamique des projets à l'échelle communautaire - Nombre de formations suivies par les chargés de coopération - Répartition des missions administratives et de terrain - Identification du chargé de coopération par tous les acteurs du territoire par thématique

Fiche Action n° 24

Thématique TRANSVERSALE CTG

Echelle d'intervention :
Annonay Rhône Agglo

Nom de l'action :

Déployer des outils communs de communication à destination des professionnels et le la population

Description de l'action :

- Mettre en place des outils de communication à destination des familles et des acteurs

Diagnostic initial

- Une grande diversité d'offres et de projets (thématique petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, insertion, soutien à la parentalité...) sur l'ensemble du territoire des 29 communes
- Un territoire et des partenaires proactifs pour le co-portage de projet et en demande de renforcement des liens
- Des moyens de communications peu ou mal utilisés (réseaux sociaux, internet...)
- Une information éclatée, diffuse et peu lisible
- Attente des professionnels et des acteurs de disposer d'un annuaire/ressource pour orienter la population
- Des actions qui manquent de lisibilité
- Un besoin identifié généralement (transversal à toutes les thématiques) de construire des outils de communication à destination des partenaires et de la population

Public cible

La population

Les acteurs, professionnels et porteurs de projets

Les communes et services à la population

Objectifs opérationnels

Modalités de mise en œuvre

- Mettre en place des outils de communication adaptés aux besoins du public et des professionnels
- Mobiliser des outils simples dans l'utilisation, la maintenance et la mise à jour
- Mise en place d'un groupe de travail
- Diagnostic et identification des besoins de communication et des outils existants sur le territoire
- Définition méthodologie/outil adapté
- Mise en œuvre

Echéances de réalisation

2022 : groupe de travail (chargés de coopération ; directions CIAS et partenaires)

2023 : mise en place

Services mobilisés et responsables de l'action

Résultats attendus

DGA Solidarités

Chargés de coopération agglo

Chargés de coopération jeunesse

Annonay et SIEJ

- Information lisible, efficace, pertinente

- Outil simple et adapté

- Un annuaire/ressource pour orienter la population

- Des actions lisibles

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF, CD07, MSA Elus des communes et agglo Services CIAS DGA Solidarités et DGA Développement Humain Partenaires petite enfance, enfance, jeunesse, éducation spécialisés, insertion, éducation nationale, personnes âgées, AVS etc...	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de partenaires et actions utilisateurs de l'outil - Nb de vues / nb de flux - Nb d'actions/structures référencées - Interactivité avec les usagers/acteurs - Satisfaction des acteurs/services/population

PROJET

Programmation

(Cf. calendrier ci-après)

PROGRAMMATION

Thématique	N° action	Action	Porteur de projet	Echelle	Mise en oeuvre	2022	2023	2024	2025	2026
Petite enfance	FA 01	Développer et rendre efficiente l'action de commissions petite enfance entre acteurs, élus, parents et partenaires (PMI, CAF)	CIAS	Agglo	2022-2026	FA n° 1 Développer et rendre efficiente l'action des commissions petite enfance entre acteurs, élus, parents et partenaires				
Petite enfance	FA 02	Répondre aux nouveaux besoins et veiller à l'équilibre de l'offre sur le territoire et poursuivre le développement de projets de qualité								
Petite enfance	FA 2.1	Répondre aux nouveaux besoins et veiller à l'équilibre de l'offre sur le territoire et poursuivre le développement de projets de qualité Mener des actions innovantes et proposer une réponse aux besoins d'accueil identifiés sur le territoire (places AVIP, horaires atypiques, nids maternels, baby sitting, accueil en urgence et veille à l'équilibre de l'offre EAJE, MC, MAM, GAD, crèche fa, ... etc)	CIAS	Agglo	2022-2026	FA n° 2.1 Mener des actions innovantes et proposer une réponse aux besoins d'accueil identifiés sur le territoire				
Petite enfance	FA 2.2	Répondre aux nouveaux besoins et veiller à l'équilibre de l'offre sur le territoire et poursuivre le développement de projets de qualité Expérimenter la mise en place de nuits de répit pour la famille (nuits de répit en crèche...)	AFR Arc-en-Ciel	Association	2022-2026	FA n° 2.2 Expérimenter la mise en place de nuits de répit pour les familles				
Petite enfance	FA 03	Promouvoir l'accueil individuel	CIAS	Agglo	2022-2026	FA n° 3 - Promouvoir l'accueil individuel				
Petite enfance	FA 04	Adapter des locaux aux besoins des structures	CIAS	Agglo	2022-2026	FA n° 4 - Adapter des locaux aux besoins des Structures				
Enfance	FA 05	Mettre en place un comité de coordination des services enfance par les élus en s'appuyant sur la coordination des réseaux d'ALSH nord Ardèche, pour favoriser les échanges partenariaux et la continuité éducative sur le territoire de l'agglo	Communes ou intercommunalités compétentes	Communes / Agglo	2022-2026	FA n° 5 - Mettre en place un comité de coordination des services enfance par les élus en s'appuyant sur la coordination des réseaux d'ALSH nord Ardèche, pour favoriser les échanges partenariaux et la continuité éducative sur le territoire de l'agglo				
Enfance	FA 06	Contribuer à l'interconnaissance des acteurs enfance et au développement d'actions et d'outils communs à l'échelle de l'agglomération	Gestionnaires ALSH & Coordinateur réseau des ALSH	Communes / Agglo	2022-2026	FA n° 6 - Contribuer à l'interconnaissance des acteurs enfance et au développement d'actions et d'outils communs à l'échelle de l'agglomération				
Jeunesse	FA 07	Créer un comité des acteurs jeunesse pour le suivi et la valorisation des projets sur le territoire	Communes ou intercommunalités compétentes	Ville / communes interco	2022-2026	FA n° 07 - Créer un comité des acteurs jeunesse pour le suivi et la valorisation des projets sur le territoire				
Jeunesse	FA 08	Soutenir et former les acteurs jeunesse sur la santé physique et mentale des adolescents	Maison des Ados & Addiction France	Ville / communes interco	2023-2026	FA n° 08 - Soutenir et former les acteurs jeunesse sur la santé physique et mentale des adolescents				
Jeunesse	FA 09	Mailler le territoire en accompagnant le déploiement et la consolidation des services pour les jeunes sur l'ensemble du territoire								
Jeunesse	FA 9.1	Mailler le territoire en accompagnant le déploiement et la consolidation des services pour les jeunes sur l'ensemble du territoire Lieu d'accueil jeunes 12-17 ans Nord Ardèche	AFR Arc-en-Ciel	Communes associées au projet : Ardoix, Boulieu-lès-Annonay, Davézieux, Quintenas, Roiffieux, Savas, St-Marcel-lès-Annonay, Vernosc-lès-Annonay	2022-2026	FA n° 9.1 - Mailler le territoire en accompagnant le déploiement et la consolidation des services pour les jeunes sur l'ensemble du territoire - Lieu d'accueil jeunes 12-17 ans Nord Ardèche				
Jeunesse	FA 9.2	Mailler le territoire en accompagnant le déploiement et la consolidation des services pour les jeunes sur l'ensemble du territoire Lieu d'accueil jeunes 12-17 ans et jeunes adultes sur les communes du SIEJ	Syndicat Intercommunal Enfance et Jeunesse	Syndicat Intercommunal Enfance et Jeunesse	2022-2026	FA n° 9.2 - Mailler le territoire en accompagnant le déploiement et la consolidation des services pour les jeunes sur l'ensemble du territoire - Lieu d'accueil jeunes 12-17 ans et jeunes adultes (sur les communes du SIEJ)				
Jeunesse	FA 9.3	Mailler le territoire en accompagnant le déploiement et la consolidation des services pour les jeunes sur l'ensemble du territoire Lieu d'accueil jeunes multi-partenarial 12-17 ans au centre-ville d'Annonay	Ville	Annonay	2023-2026	FA n° 9.3 - Mailler le territoire en accompagnant le déploiement et la consolidation des services pour les jeunes sur l'ensemble du territoire - Lieu d'accueil jeunes multi-partenarial 12-17 ans au centre-ville d'Annonay				

Jeunesse	FA 9.4	Mailler le territoire en accompagnant le déploiement et la consolidation des services pour les jeunes sur l'ensemble du territoire Lieu d'accueil jeunes à St-Désirat	AFR Les Villages du Châtelet	St-Désirat / CTG Porte de Drôme Ardèche	2023-2026		FA n° 9.4 - Mailler le territoire en accompagnant le déploiement et la consolidation des services pour les jeunes sur l'ensemble du territoire - Lieu d'accueil jeunes à St-Désirat
Personnes âgées – Séniors	FA 10	Créer un pôle Seniors	CIAS avec gouvernance partagée	Agglo	2023-2026		Fa n° 10 - Créer un pôle Seniors
Personnes âgées – Séniors	FA 11	Mettre en place un groupe de travail et de réflexion sur l'innovation en matière d'hébergement et de maintien à domicile	CIAS & Coordination filière gérontologique	Agglo	2022-2026	Fa n° 11 - Mettre en place un groupe de travail et de réflexion sur l'innovation en matière d'hébergement et de maintien à domicile	
Handicap	Fa 12	Mettre en œuvre plusieurs actions de sensibilisation à destination des professionnels et du public	Pôle Ressource Handicap – APAJH – DTAS Service autonomie – CIAS	Agglo	2022-2026	Fa n° 12 - Mettre en œuvre plusieurs actions de sensibilisation à destination des professionnels et du public	
Handicap	Fa 13	Mettre en place une commission handicap et accessibilité	Pôle Ressource Handicap – APAJH – DTAS Service autonomie – CIAS	Agglo	2022-2026	Fa n° 13 - Mettre en place une commission handicap et accessibilité	
Animation de la vie sociale – Insertion – lutte contre la précarité – Accès aux droits	FA 14	Consolider les actions AVS sur Annonay en veillant à la complémentarité des structures et des actions					
Animation de la vie sociale – Insertion – lutte contre la précarité – Accès aux droits	FA 14.1	Consolider les actions AVS sur Annonay en veillant à la complémentarité des structures et des actions Soutenir l'offre d'animation vie sociale existante sur Annonay (centres sociaux et familiaux)	Association gestionnaire des Centres sociaux et familiaux d'Annonay	Ville	2022-2026	FA n° 14.1 - Soutenir l'offre d'animation vie sociale existante sur Annonay (centres sociaux et familiaux)centres sociaux et familiaux d'Annonay	
Animation de la vie sociale – Insertion – lutte contre la précarité – Accès aux droits	FA 14.2	Consolider les actions AVS sur Annonay en veillant à la complémentarité des structures et des actions Etudier la création d'un EVS en centre ancien d'Annonay (accompagnement par 26FK)	Association 26FK	Ville	2022-2026	FA n° 14.2 – Etudier la création d'un EVS en centre ancien d'Annonay (accompagnement par 26FK)	
Animation de la vie sociale – Insertion – lutte contre la précarité – Accès aux droits	FA 14.3	Consolider les actions AVS sur Annonay en veillant à la complémentarité des structures et des actions Créer une épicerie solidaire mixte et itinérante	Association gestionnaire des Centres sociaux et familiaux d'Annonay	Ville	2024-2026		FA n° 14.3 - Créer une épicerie solidaire mixte et itinérante
Animation de la vie sociale – Insertion – lutte contre la précarité – Accès aux droits	FA 15	Accompagner le maillage de projets AVS sur l'ensemble du territoire de l'agglo en réponse aux besoins identifiés, en lien avec le SDAVS					
Animation de la vie sociale – Insertion – lutte contre la précarité – Accès aux droits	FA 15.1	Accompagner le maillage de projets AVS sur l'ensemble du territoire de l'agglo en réponse aux besoins identifiés Etudier la création d'un espace de vie social entre St-Désirat et Porte de Drome Ardèche (villages du Châtelet)	AFR Les Villages du Châtelet	St-Désirat / CTG Porte de Drôme Ardèche	2024-2026		FA n° 15.1 - Etudier la création d'un espace de vie sociale entre St-Désirat et Porte de Drome Ardèche (villages du Châtelet)
Animation de la vie sociale – Insertion – lutte contre la précarité – Accès aux droits	FA 15.2	Accompagner le maillage de projets AVS sur l'ensemble du territoire de l'agglo en réponse aux besoins identifiés Etudier la création d'un espace de vie social sur les communes du SIEJ	AGIPE / Activités Loisirs	Syndicat Intercommunal Enfance et Jeunesse	2023-2026		FA n° 15.2 - Etudier la création d'un espace de vie sociale sur les communes du SIEJ
Animation de la vie sociale – Insertion – lutte contre la précarité – Accès aux droits	FA 15.3	Accompagner le maillage de projets AVS sur l'ensemble du territoire de l'agglo en réponse aux besoins identifiés Etudier la création d'un espace de vie sociale Vallée de la Vocance	Groupement Associations Familiales Rurales de l'Ardèche	Vallée de la Vocance	2024-2026		FA n° 15.3 - Etudier la création d'un espace de vie sociale Vallée de la Vocance
Animation de la vie sociale – Insertion – lutte contre la précarité – Accès aux droits	FA 16	Coordonner et rapprocher les services de l'emploi et de l'insertion du monde de l'entreprise	Services de l'emploi et de l'insertion	Agglo	2022-2026	FA n° 16 - Coordonner et rapprocher les services de l'emploi et de l'insertion du monde de l'entreprise	
Animation de la vie sociale – Insertion – lutte contre la précarité – Accès aux droits	FA 17	Réseau GALII – renforcer l'accès aux droits par la mutualisation des ressources	Co-portage membres du réseau	Annonay	2022-2026	FA n° 17 - Réseau GALII – renforcer l'accès aux droits par la mutualisation des ressources	
Animation de la vie sociale – Insertion – lutte contre la précarité – Accès aux droits	FA 18	Animer un groupe de travail sur la mobilité comme vecteur d'insertion	Agglo	Agglo	2022-2023	FA n° 18 - Animer un groupe de travail sur la mobilité comme vecteur	
Parentalité	FA 19	Coordonner les acteurs et les actions et animer un collectif du territoire	CIAS	Agglo	2022-2026	FA N° 19 - Coordonner les acteurs et les actions et animer un collectif du territoire et de l'information	

Parentalité	FA 20	Consolider l'offre parentalité sur le territoire, notamment en poursuivant et diversifiant les actions de l'espace parental	CIAS	Agglo	2022-2026	FA n° 20 - Consolider l'offre parentalité sur le territoire, notamment en poursuivant et diversifiant les actions de l'espace parental	
Parentalité	FA 21	Etudier le déploiement d'actions autour du jeu sur le territoire de l'agglomération	MJC / Groupement Associations Familiales Rurales de l'Ardèche	Agglo	2022-2026	FA n° 21 - Etudier le déploiement d'actions autour du jeu sur le territoire de l'agglomération	
Logement	FA 22	Consolider l'offre de logement en direction des jeunes en accompagnant le Foyer de Jeunes Travailleurs Résidence Ardèche Nord	Mutualité France Isère	Agglo	2022-2026	FA n° 23 - Consolider l'offre de logement en direction des jeunes en accompagnant le Foyer de Jeunes Travailleurs Résidence Ardèche Nord	
Transversale	FA 23	Mettre en œuvre le nouveau référentiel de chargé de coopération et assurer le suivi des objectifs de la CTG	Agglo / Ville / SIEJ	Agglo	2022-2026	FA n° 24 - Mettre en œuvre le nouveau référentiel de chargé de coopération et assurer le suivi des objectifs de la CTG	
Transversale	FA 24	Déployer des outils communs de communication à destination des professionnels et la population	Agglo	Agglo	2023-2026		FA n° 24 - Déployer des outils communs de communication à destination des professionnels et la population

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CtG

✓ Les instances :

- Le Comité technique : Instance opérationnelle, il se réunit au moins deux fois par an, il organise et assure le déploiement de la CTG. Il prépare le/les comités de pilotage. Pour celui-ci il rédige un état d'avancement du plan d'actions, de la programmation (Cf. réalisations, difficultés, ajustements, nouvelles actions, programmation à venir, premier résultat, bilan...). Il prépare des recommandations qui favorisent les débats et facilitent une prise de décisions partagées. Il est composé en tant que de besoins d'acteurs du territoire et animé par le chargé de coopération du territoire et le chargé de conseil et de développement CAF. Il peut solliciter l'expertise de professionnels et s'appuyer sur la contribution, la participation de la responsable du développement des territoires de la Caf.

- Le Comité de pilotage : instance décisionnelle, il se réunit au moins une fois par an, au 1^{er} trimestre de N, il est l'instance décisionnelle qui assure l'ensemble des étapes de validation de la démarche et son suivi durant la mise en œuvre. Il est composé du président d'Annonay Rhône Agglo, des élus des 29 communes, des chargés de coopération, de la chargée de conseil et développement CAF et de la responsable du développement des territoires, le cas échéant de la direction.

En lien avec le chargé de conseil et développement de la CAF, les chargés de coopération du territoire sont en charges de l'organisation et de l'animation de ces différentes instances.

Les comités techniques et les comités de pilotage font systématiquement l'objet d'un compte rendu synthétique.

✓ Le suivi du déploiement de la CtG :

Le chargé de conseil et développement CAF et les chargés de coopération du territoire sont maîtres d'œuvre de la démarche.

Le comité de pilotage et le comité technique seront chargés de définir et de porter la démarche d'évaluation notamment dans une logique d'analyse de l'impact social.

Le comité de pilotage doit pouvoir prendre des décisions à l'appui de l'évaluation des objectifs et des actions prévus pour l'année écoulée. Cela doit lui permettre de prendre une décision éclairée sur les perspectives de l'année suivante qui lui sont présentées.

La concertation partenariale avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la construction et la mise en œuvre de la CTG sera privilégiée sur toute la durée de la CTG.

ANNEXE 5 – TRAME D’EVALUTION A REALISER CHAQUE ANNEE

Evaluation menée pour l’année :

Evaluation annuelle de la CTG

1. Evaluation des actions

Code couleur : réalisé en cours de réalisation non réalisé

Griser les actions non concernées par l’année d’évaluation et préciser la date de réalisation prévue

Fiches actions inscrites dans la CTG	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Résultats (description de l’état d’avancement et des actions menées)	Perspectives	Impacts
<i>Fiche action 1 :</i>								
<i>Fiche action 2 :</i>								
<i>Fiche action 3 :</i>								
<i>Fiche action 4 :</i>								
<i>Fiche action 5 :</i>								
<i>Fiche action 6 :</i>								
<i>Fiche action 7 :</i>								
<i>Fiche action 8 :</i>								
<i>Fiche action 9 :</i>								
<i>Fiche action 10 :</i>								
<i>Fiche action 11 :</i>								
<i>Fiche action 12 :</i>								
<i>Fiche action 13 :</i>								
<i>Fiche action 14 :</i>								
<i>Fiche action 15 :</i>								
<i>Fiche action 16 :</i>								
<i>Fiche action 17 :</i>								
<i>Fiche action 18 :</i>								
<i>Fiche action 19 :</i>								
<i>Fiche action 20 :</i>								
<i>Fiche action 21 :</i>								
<i>Fiche action 22¹:</i>								
<i>Fiche action 23 :</i>								
<i>Fiche action 24 :</i>								
<i>Fiche action 25 :</i>								
<i>Fiche action 26 :</i>								
...								

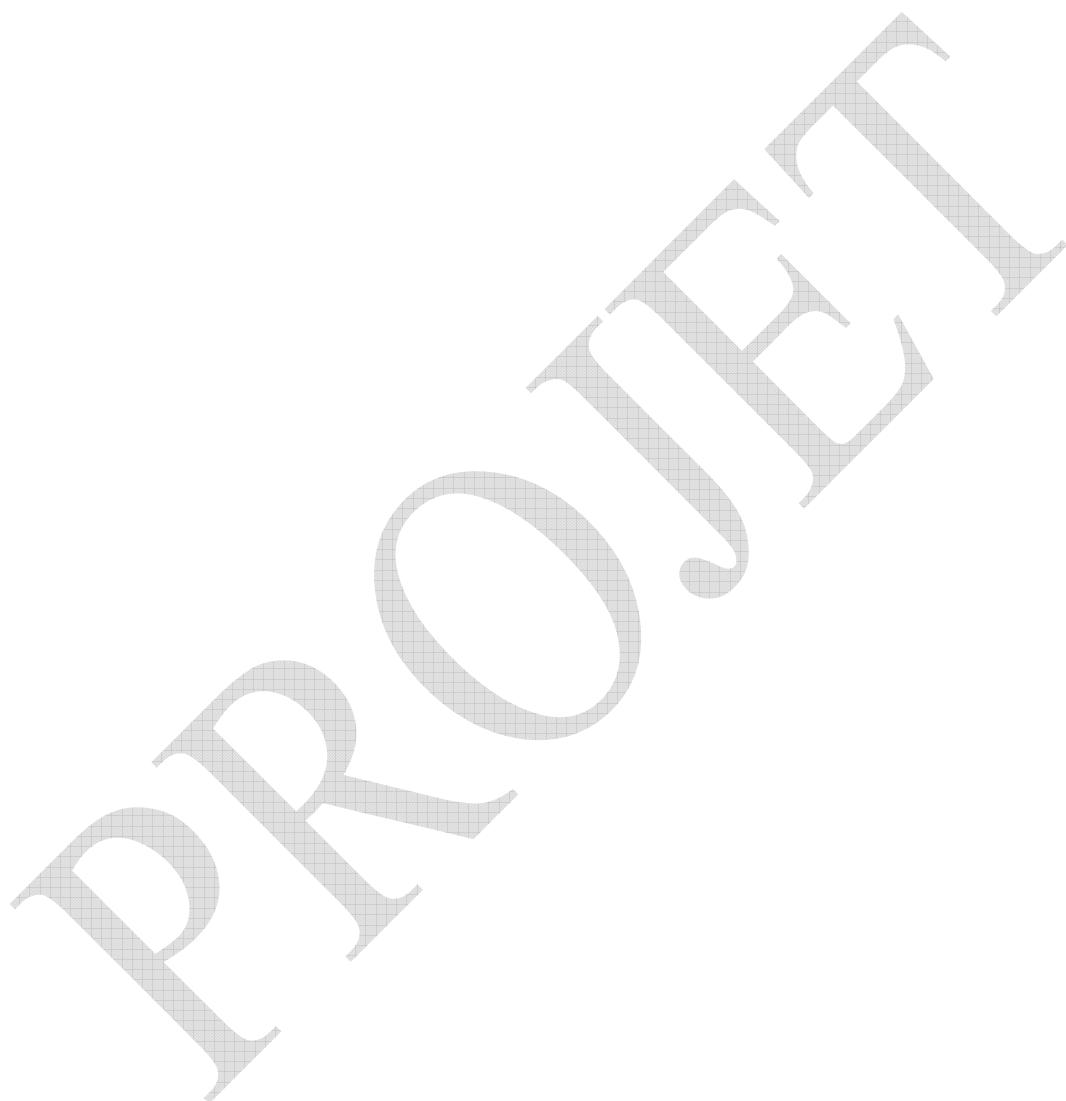
2. Evaluation des axes transversaux

Axes transversaux	Résultats	Perspectives	Impacts sur le territoire
Etat des lieux de l’offre : - Ouverture / Fermeture - Faits marquants			
Qualité du partenariat			
Communication			
Gouvernance (COTECH/COPIL)			
Coordination			

3. Commentaires :

ANNEXE 6 – Décision du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo, du SIEJ et des conseils municipaux des communes de Annonay, Ardoix, Boulieu-lès-Annonay, Davézieux, Monestier, Quintenas, Roiffieux, Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Julien Vocance, Saint-Marcel-lès-Annonay, Savas, Talencieux, Thorrenc, Vanosc, Vernosc-lès-Annonay, Villevocance et Vocance.

Délibérations des signataires à insérer





Convention Territoriale Globale

2022-2026



SAINT-JULIEN-VOCANCE



MONESTIER

